
Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU



SOMMAIRE

CE QU'A ÉTÉ L'EXERCICE 1970, par Gérard Parizeau	89
LA NAVIGABILITÉ DES EAUX DE L'ARCTIQUE, par Michel Brochu et Robert Simpson	98
NOTRE COLLABORATEUR MICHEL PARIZEAU ...	110
CHRONIQUE DU MOT JUSTE, par Pierre Beaudry ...	112
INTRODUCTION À LA TERMINOLOGIE NUCLÉAIRE	123
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par J. H. ...	133
PAGES DE JOURNAL, par G. P.	142
LE NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE PROFESSION- NELLE DES EXPERTS-COMPTABLES	152
SUPPLÉMENT — JOSEPH MASSON, ÉTIENNE PARENT, LOUIS-ADÉLARD SENÉCAL : étude en forme de triptyque	1



1 7 8 2 - 1 9 7 1

Depuis 189 ans

PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED OF LONDON

Jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal
Directeur: A. G. SMALL

Directeur adjoint
C. DESJARDINS

La Compagnie fait des affaires au Canada depuis 167 ans
1804 - 1971

Le Bureau d'Expertises des Assureurs Ltée *Underwriters Adjustment Bureau Ltd.*

offre à tous les assureurs un service complet pour le
règlement de sinistres de toute nature.

Etablie dans plus de 90 villes canadiennes, notre
société occupe depuis longtemps déjà une position de
premier rang dans tous les domaines d'expertises après
sinistres.

Consciente des obligations qui lui viennent de cette
position, elle ne cesse de former les compétences
nécessaires et de battre les sentiers du progrès.

Siège social

**4300, RUE JEAN-TALON OUEST
MONTRÉAL (308^e)**

W. Y. O'BREHAM ENRG.

Agents de réclamations agréés

Expertises après sinistres de toute nature

1038, RUE MARMIER - LONGUEUIL

Tél. 526-9188 et 526-9189



*la plus importante institution
financière d'expression française
au pays vous présente ses hommages
et vous offre ses meilleurs vœux*



Banque Canadienne Nationale

SOLIDE

Fondée en 1869

PROGRESSIVE

Capital payé: \$4,000,000.00

NEW HAMPSHIRE FIRE INSURANCE CO.

Département canadien:

276 OUEST, RUE ST-JACQUES,

MONTRÉAL

J. L. PLANTE, Gérant

LE GROUPE
FÉDÉRATION

LA FÉDÉRATION COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CANADA
HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE
LA SUISSE COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Siège Social : 275 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTRÉAL

ANDREW HAMILTON (MONTREAL) LTD.

Agents de réclamations

J. RONALD JACKSON, A.R.A.

CHARLES FOURNIER, A.R.A.

JOHN S. DAIGNAULT, A.R.A.

Expertises après sinistres de toute nature

407, RUE MCGILL, MONTRÉAL

Tél. 842-7841

ROBERT HAMPSON & SON LIMITED

SOUSCRIPTEURS ET GÉRANTS D'ASSURANCES

ÉTABLIE EN 1864



Fondée sur plus d'un siècle de relations toujours cordiales avec le public et les courtiers, notre connaissance de la technique des assurances au Québec constitue l'actif dont nous sommes le plus fiers.

Aux courtiers qui ne connaissent pas encore les avantages de nos services, nous adressons la plus chaleureuse invitation en leur signalant que tout notre personnel est à leur entière disposition.

Siège Social : - 22^e étage, 1155, rue Metcalfe, Montréal 110

Succursale : - - - 100, place d'Youville, Québec (4^e)

Bureau de Service : - - - Sherbrooke (Québec)

LE PARDON DES FAUTES

Le système de bonification utilisé par un grand nombre de compagnies d'assurance automobile a toujours comporté une diminution de prime pour les bons conducteurs avec, comme corollaire, la suppression de cet avantage dès le premier sinistre. Vu la fragilité des voitures actuelles et l'encombrement de la circulation, la moindre erreur de jugement se traduit par des dommages de plus de \$200. et entraîne une hausse des primes pouvant dépasser 80%. Ce système de "régression" — ou retour au tarif normal dès le premier renouvellement soulève beaucoup de mécontentement chez les assurés. De leur côté, les assureurs — formés dans la tradition voulant que "toute faute appelle un châtement" — hésitent devant tout changement radical de la situation. Mais un nouveau principe a vu le jour dans le domaine de l'assurance automobile, celui du "pardon de la faute": c'est la décision de maintenir la bonification lorsqu'il n'y a qu'un sinistre et qu'il est de moins de \$200. Comme nombre de cas sont inférieurs à ce montant, on espère réduire de la sorte les causes de mécontentement.

"La Royal" n'est pas de cet avis. D'abord nous avons des doutes sur l'opportunité du relâchement. Nous comprenons fort bien les difficultés que soulève la congestion de la circulation mais nous estimons que la principale cause des accidents demeure encore la nature humaine: le conducteur lui-même. Nous tenons aussi compte des statistiques voulant que 80% des accidents ne soient imputables qu'à 20% des conducteurs. Autrement dit, les bons conducteurs sont la grande majorité tandis que les mauvais conducteurs récidivistes forment une minorité relativement faible. Nous n'aimons pas appliquer le principe du "pardon" aux récidivistes — d'autant plus que les bons conducteurs doivent supporter les conséquences de leurs fautes. D'autre part, il nous semble arbitraire de plafonner le pardon. Souvent, l'étendue des dommages n'a rien à voir avec la gravité de la faute qui les a causés.

Et si c'est le mécontentement que l'on veut prévenir, que dire des cas de \$210, de \$300, voire de \$400? On n'en finirait plus.

Non. La Royal estime que le pardon doit être accordé à qui l'a vraiment mérité: aux bons conducteurs ayant démontré qu'ils n'étaient pas des récidivistes. Nos propres dossiers établissent qu'un grand nombre d'automobilistes — plus de 70% — ont passé cinq ans et plus sans accident et que même lorsqu'il arrive à ces automobilistes d'en avoir un, ils n'en ont pas d'autre avant au moins cinq ans encore. Ces gens forment la grande majorité des bons conducteurs ayant droit à ce titre non seulement à cause de leur habileté mais aussi à cause de leur attitude au volant. S'il faut recourir au pardon pour donner bonne réputation à notre industrie, que ce soit en leur faveur. Et si une seule erreur de jugement de leur part cause un accident, que les conséquences n'en soient pas fonction d'un plafond arbitraire.

Ce sont ces bons conducteurs que nous accueillons dans la catégorie "5 étoiles", pourvu qu'ils souscrivent certaines couvertures et qu'ils s'en tiennent à la conduite de voitures de tourisme.

Nous avons informé tous les courtiers qui traitent avec nous que le groupe Royal/Western avait élargi ses conditions d'admission à la catégorie "5 étoiles". Nous espérons que la plupart seront d'accord avec notre façon de voir. Si vous n'êtes pas au courant de cette catégorie, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de nous.



DIVISION "ROYAL"

DIVISION WESTERN/
BRITISH-AMERICA

(La catégorie "5 étoiles" ne s'applique pas au Saskatchewan ni au Manitoba)

ENSEIGNER LA PRUDENCE UN GAGE DE SÉCURITÉ

Les suites qu'entraîne parfois un accident plutôt banal à prime abord, sont souvent très graves. Enseignez chez les vôtres la prudence, c'est augmenter leur sécurité. Confiez-nous vos risques de toutes sortes, votre quiétude en dépend.



La Sécurité

COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALES DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: 1259 rue Berri, 10e étage, Montréal 132, Qué.

SUCCURSALES: Toronto, Québec





Il survient tous les jours assez de cas d'urgence pour occuper des milliers de lits d'hôpitaux. Et dans la plupart de ces cas...



un simple coup de téléphone peut suffire à empêcher un lit d'hôpital de se transformer en cercueil.



C'est pourquoi La Métropolitaine distribue un peu partout des pochettes d'urgence...



où se trouvent des numéros de téléphone qui peuvent mettre la différence entre la vie et la mort.



Depuis 44 ans, nous consacrons nos efforts à enseigner aux gens comment éviter les accidents, et surtout comment agir en cas d'urgence.



Voyez-vous, si par hasard un accident survient, l'ignorance ne peut qu'en aggraver les conséquences.

Cette annonce TV invite à la réflexion et fait partie d'un groupe de messages que La Métropolitaine fera diffuser par tout le Canada au cours de l'année 1971. Une telle publicité est destinée non seulement à décrire les bienfaits réels de l'assurance-vie, mais aussi à rehausser encore davantage le prestige de nos représentants.



La Métropolitaine

Nous assurons la vie parce que nous la respectons.

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$3.50
Le numéro : - \$1.00

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Michel Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya,
Pierre Beaudry, secrétaire
de la rédaction

Administration :
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement N° 1638

89

39^e année

Montréal, Juillet 1971

No 2

Ce qu'a été l'exercice 1970¹

par

GÉRARD PARIZEAU

Le gouvernement provincial a nommé une commission pour l'étude et la refonte des lois qui régissent les assurances dans la province de Québec. Il a également constitué un comité pour l'étude de l'assurance automobile. Cette double initiative est dans le cadre d'un très fort mouvement d'opinion qui demande des réformes et se manifeste dans tout le Canada. Au Manitoba, le gouvernement a nationalisé l'assurance automobile par une voix de majorité. Ailleurs, on a imposé l'assurance obligatoire, ce qui est valable, mais n'est pas une panacée. Ailleurs, sans considérer que le gouvernement a ses propres responsabilités, on a dit: « Messieurs les Assureurs, mettez votre maison en ordre ou nous interviendrons. » Dans la province d'Ontario, un comité a mis à l'étude avec beaucoup d'à-propos, les méthodes de règlement des sinistres. Il est grand temps qu'on s'en préoccupe car les règlements partout

¹Discours prononcé par le président de la Nationale, compagnie d'assurances incendie et risques divers, à l'assemblée du 11 juin 1971.

90 sont extrêmement lents. De leur côté, dans la province de Québec, les assureurs songent à adapter à nos besoins, tout en la simplifiant, la méthode française de règlements des petits sinistres en assurance automobile. Enfin, dans Québec en 1970, comme dans les autres provinces, on a adopté l'assurance-accident individuelle, greffée à la police-automobile. C'est une première étape (avec l'assurance des frais médicaux) vers l'indemnisation sans égard à la responsabilité que l'on demande à cor et à cri un peu partout, en ce moment, sans qu'on sache très bien où l'on va. On a aussi mis en vigueur l'assurance-maladie d'État le 1er novembre. Il est trop tôt pour voir dans quelle mesure la production en souffrira. Il est probable qu'après une dure période d'adaptation, les assureurs se ressaisiront. Mais qu'il est difficile de conduire des entreprises quand l'État met la main sur des affaires péniblement accumulées, sans songer à payer la moindre indemnité !

Tout cela indique un bouillonnement des esprits qui serait excellent s'il ne prenait parfois une forme assez détestable. Quoi qu'il en soit, il devrait en sortir des idées, des initiatives et des méthodes nouvelles. Avec les résultats de l'exercice 1970, ce me semble être les faits marquants qu'il convient de signaler ici.

La première initiative n'est pas nouvelle dans notre province, comme l'on sait. À plusieurs reprises depuis vingt ans, d'autres comités officiels se sont penchés sur le labyrinthe de nos lois d'assurance. Ils ont indiqué ce qu'il fallait faire pour qu'on s'y retrouve et pour qu'on ne soit pas forcé, comme à l'heure actuelle, de surcharger les contrats d'assurance-incendie, par exemple, d'avenants qui corrigent ce que prévoit une loi désuète ou qui cherchent à adapter à des besoins nouveaux des formules anciennes. Qu'on ne permette pas la coassurance parce que dans des temps lointains des assureurs

d'outre-mer craignaient d'être joués, qu'on soit forcé d'autoriser l'usage de mazout pour fins de chauffage parce que l'emploi des extraits du pétrole est défendu par l'article 10f des conditions dites statutaires; que les travaux de réparations ou de transformations importants soient défendus à moins d'une permission spéciale; qu'on ne sache pas très bien la manière de procéder pour liquider une entreprise (surtout s'il s'agit d'une société mutuelle); que le surintendant des assurances ne connaisse pas exactement l'étendue de ses pouvoirs, tout cela serait aberrant, si la pratique ne s'accommodait tant bien que mal de multiples replâtrages. C'est à cela que les membres de la Commission ont été chargés de remédier. Leur tâche est lourde, parce que trop longtemps on a laissé aller les choses. Il faut souhaiter que, cette fois, leur rapport n'aille pas rejoindre sur les tablettes ceux de tant d'autres hommes de bonne volonté qu'on avait chargés d'apporter une solution au problème. Pour cela, il faut qu'on se hâte d'apporter des textes nouveaux aux législateurs, qui les feront passer dans les faits pendant qu'ils sont en place.

91

De son côté, le comité de l'assurance automobile vient de commencer son travail. Ses membres se trouvent devant un problème non pas insoluble, mais difficile. Il revient à ceci, je crois: est-il possible de faire que les primes diminuent d'année en année, au lieu de croître plus ou moins lentement suivant le cas, avec l'augmentation des coûts de règlement et la fréquence des sinistres? Personnellement, je ne pense pas qu'il s'agit d'une simple question de mathématique, de statistique ou de tarification. Si les primes augmentent, c'est pour un certain nombre de raisons d'ordre psychologique, juridique ou administratif, qu'il ne faut pas oublier si l'on veut cerner le problème et tenter d'y apporter des solutions valables et durables.

L'une des causes les plus graves de conséquences, c'est que l'automobiliste ne prend pas les règlements de la route

A S S U R A N C E S

au sérieux. S'il raisonne ainsi, c'est d'abord parce que le gouvernement lui-même ne les applique pas avec la rigueur nécessaire. Il est bon enfant; cela se sent, se sait et se constate dans les faits de tous les jours. Or, cela se traduit par une augmentation régulière des accidents, à quoi s'ajoutent :

- a) la hausse du prix de la réparation et des indemnités versées aux victimes;
- 92 b) et une augmentation régulière des autres coûts de règlement.

Qu'on en juge par ces quelques chiffres, relatifs à la fréquence des accidents d'automobiles et au chiffre moyen du coût des dommages corporels et matériels moyens depuis juin 1964 jusqu'à juin 1970¹ dans la province de Québec:

	Fréquence (par cent voitures assurées)		Coût moyen	
	Ontario	Québec	Ontario	Québec
— 1965	9	13	\$546	\$582
— 1966	8.3	12	614	677
— 1967	8.2	11.5	643	767
— 1968	8.7	12	700	772
— 1969	8.7	12	752	830

Si les choses se passent de cette manière, c'est avant tout la faute de l'automobiliste. Mais si l'on veut qu'elles changent d'aspect et qu'on obtienne des statistiques comparables à celles de l'Ontario, par exemple, il faut

- a) que le gouvernement applique avec sévérité les règles de la circulation, qu'il prévoie un certain nombre de mesures très simples, appliquées avec la plus grande sévérité, comme des amendes croissantes, des points décroissant avec les violations, l'examen périodique des véhicules, une plus grande sévérité dans l'octroi des permis, etc. Toutes choses que les assureurs ont dites et redites.

¹ Les chiffres de 1969 s'étalent jusqu'au mois de juin 1970, suivant la méthode suivie.

- b) que tout en étant équitables, les tribunaux soient de plus en plus sévères.
- c) qu'un contrôle plus strict s'applique à certains aspects de la technique.

Autrement, je crains qu'on n'arrive à rien dans un domaine où tout s'enchaîne.

Il faudrait aussi savoir si l'on veut conserver des dispositions juridiques excellentes en soi, mais coûteuses, comme la responsabilité envers les personnes transportées, l'intérêt courant depuis la date de l'inscription de la cause, etc., dispositions qui alourdissent les primes en regard de ce qui se fait ailleurs.

93

Il faut souhaiter également que le comité parvienne à convaincre les services gouvernementaux intéressés d'agir en commun. Déjà un autre organisme étudie les conditions d'une collaboration entre services. Il est urgent que les recommandations de ce comité soient suivies afin qu'on obtienne un résultat que les assureurs recherchent depuis longtemps. Ils connaissent les raisons du coût actuel de l'assurance automobile et ils ne souhaitent qu'une chose, c'est qu'on les aide à appliquer des solutions valables.

D'autres choses pèsent dans la balance, comme on sait. La première, c'est le fonds d'indemnisation aux victimes d'accidents d'automobiles. Alors que dans l'Ontario, on demande une taxe spéciale au moment où l'on remet le permis de conduire, dans le Québec on force les assureurs à payer les frais à même les primes d'assurance automobile. C'est illogique, dira-t-on ? Assurément, mais c'est un autre élément qui empêche la comparaison avec les primes exigées chez nos voisins. Il semble qu'on doive procéder comme eux dans la province de Québec avant longtemps.

La *Facility* ou la réassurance automatique des mauvais risques continue de coûter cher. Elle est un élément avec lequel il faudra compter tant qu'on n'aura pas demandé à ceux qui en profitent de payer les frais. Un rapport sinistres-primés de 94 pourcent n'a jamais été sain. Et cependant, c'est bien dans ce domaine que l'opinion accepterait qu'on augmente le tarif au niveau voulu ! Jusqu'ici, cependant, les assureurs n'ont pas osé; ce en quoi, à notre avis, ils ont eu tort car ils auraient apporté une solution à cet aspect du problème.

Si la réassurance automatique ou *Facility* est une mesure excellente au point de vue des relations avec le public assuré, puisque ainsi personne ne reste sans assurance (même les mauvais risques), elle continue de soulever des difficultés de fonctionnement. Trop d'affaires sont passées au Fonds subrepticement par certaines compagnies, avec des tarifs insuffisants. Comme l'écrivait récemment un des réassureurs les plus en vue au Canada: « It appears some automobile insurers in Canada have been unloading anything and everything into the « Facility » without any attention to proper underwriting and rating considerations. »

À tel point que l'on procédera à l'avenir à une « inspection régulière » des livres des compagnies adhérentes. Il y a là une réaction nouvelle de certains qui trouvent la charge trop lourde, si elle doit faire avant tout l'affaire des autres. Il est évident qu'en toute équité, on ne doit pas essayer de trouver dans cet organisme d'entraide un moyen de faire payer aux autres l'expansion anormale de l'entreprise. On sent que la formule n'est pas encore tout à fait au point et qu'on cherche à l'adapter d'année en année aux besoins de l'industrie. Adoptée en hâte pour des raisons d'opportunisme électoral, elle n'a jamais pu être tout à fait précisée dans ses utilisations. Et c'est cela qui, périodiquement, soulève l'ire de ceux qui paient les frais en grande partie.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, des résultats de 1970. Au premier abord, ils sont bien meilleurs que ceux de 1969. Si l'on enlève les chiffres de l'assurance-maladie, souscrite surtout par les assureurs-vie, on a eu, en effet, l'année dernière un léger excédent technique favorable (\$892,000), à comparer à une perte de 40 millions de dollars en 1969, pour l'ensemble du Canada. Cependant, il faut se demander dans quelle mesure on a mis des réserves à contribution pour obtenir ce résultat. Ne peut-on l'attribuer en partie à des bonis de sinistres survenus antérieurement à 1970 ? Ce qui rendrait le redressement moins spectaculaire.

Un lourd déficit est normalement comblé par le produit du portefeuille-titres. Il n'en reste pas moins vrai que l'assureur réagit en force quand il se trouve devant une pareille situation. Il a tendance à considérer que les primes doivent lui permettre de faire face au coût des sinistres et de l'administration, le rendement du portefeuille-titres étant là :

- a) pour faire face au déficit technique s'il y en a un: chose dont la répétition lui semble inacceptable, le tarif, dans son esprit, devant lui permettre de joindre les deux bouts chaque année.
- b) et pour donner à son entreprise la solidité financière indispensable.

Il n'a pas tort, quand on songe à l'importance des risques qu'il accepte, même si la réassurance le met partiellement à l'abri. Il est possible qu'éventuellement les pouvoirs publics demandent qu'on fasse la différence entre le rendement total du portefeuille et celui des placements de l'entreprise qui correspondent à son capital-surplus: l'un devant revenir en totalité ou en partie à l'assuré et l'autre restant à l'entreprise comme rémunération des capitaux engagés et comme facteur de stabilité. Si l'on s'oriente jamais de ce côté, il faudra faire bien attention. D'une part, il ne faudra pas risquer d'affaiblir

les entreprises canadiennes qui font face à la concurrence de puissants assureurs étrangers. De l'autre, il faudra se rappeler que l'assureur est extrêmement exposé aux fluctuations techniques et financières quand ses ressources sont limitées. Or, les réserves sont justement là pour mettre à l'abri aussi bien la société que le public même.

96 Il est curieux de constater comme agissent rapidement les forces correctives après les années difficiles. Quand on perd 40 millions en un seul exercice, il est évident qu'on met tout en marche pour apporter dès l'année suivante, la correction nécessaire: hausse de tarif, diminution des risques douteux ou mauvais, épuration du portefeuille. Pour faire face à des réactions parfois violentes de sa clientèle, le courtier, de son côté, fait le gros dos, grogne, répartit le plus qu'il peut, trouve des marchés nouveaux, en attendant que les assureurs reviennent à des sentiments différents. Les affaires d'assurance ne sont jamais faciles. Elles se gâtent en des moments comme ceux que l'on a traversés en 1969. Puis, elles rentrent à peu près dans l'ordre quand les résultats s'améliorent. C'est ce qui se passera sans doute d'ici un an ou deux.

En somme, 1970 aura été une année de réadaptation, de reprise, de tassement, avec une hausse d'environ 11 pour cent du chiffre d'affaires dans l'ensemble, si l'on exclut l'assurance accident-maladie. En effet, les primes acquises sont passées de \$1,500,000,000 à \$1,670,000,000.

En réassurance, les chiffres sont bien curieux à observer: un groupe perd \$450,000, un autre gagne \$410,000; un troisième a un déficit technique de \$501,000 et un quatrième fait un bénéfice de \$502,000. Un autre groupe perd \$468,000 alors que l'an dernier (exercice difficile) il avait fait des bénéfices techniques de \$27,000. L'analyse est difficile à faire car il s'agit de sociétés étrangères ou canadiennes faisant partie de groupes étrangers, dont les résultats subissent

l'influence des contrats de rétrocession. Pour en venir à une conclusion valable, il faudrait avoir des détails plus précis.

En terminant ces notes sur la réassurance au Canada, il faut, je crois, noter ce qu'un réassureur écrivait récemment à propos des affaires dans le Québec. Voici ce qu'il disait: « In 1970, property insurance results in Quebec are expected once again to be better than average and, although automobile may be marginal, the over-all result is expected to be profitable. Quebec insurance and reinsurance people are knowledgeable in the extreme and it is good to be able — especially in those troubled times — to so indicate ». Il est bon de se l'entendre dire par un réassureur professionnel, alors qu'il est fréquent que la province de Québec soit la tête de Turc sur laquelle on tape avec un plaisir évident à propos de tout et de rien.

La navigabilité des eaux de l'Arctique et la question des assurances maritimes

(Exemples des eaux littorales du Nouveau-Québec)

par

MICHEL BROCHU et ROBERT SIMPSON

98

Voici des faits que les armateurs, les assureurs et le gouvernement doivent connaître, si l'on veut y remédier. On voudra bien ne pas prendre cet article de nos collaborateurs comme une attaque stérile, mais bien comme une contribution à l'étude des problèmes de l'Arctique et du Subarctique. Si les faits ne sont pas exacts, nous sommes bien prêts à les corriger; mais, en toute bonne foi, nous serions surpris qu'ils ne correspondent pas à la réalité. A.



Le développement des régions arctiques du globe est directement fonction de la navigabilité de leurs eaux: c'est la raison pour laquelle les études et les recherches statistiques sur ce sujet se multiplient depuis 1960, environ.

Le Centre de Recherches Arctiques des H.E.C. de Montréal, s'est attaché, depuis 1967, à un examen approfondi de la navigabilité (exprimée en jours) des côtes du Nouveau-Québec, soit celles des baies James, d'Ungava et d'Hudson et du détroit d'Hudson.

Les résultats préliminaires, qui restent à compléter et à affiner, ont été présentés au Premier Congrès Polaire International de Civitanova Marche, en Italie qui s'est tenu du 18 au 21 nov. 1970. Les voici: 1° l'indice de navigabilité favorable (sans glace flottante ou d'une concentration inférieure à 2/10) du détroit d'Hudson (littoral sud) et de la côte-est de la baie d'Hudson est de 153 jours, soit cinq mois.

Souignons, à titre de comparaison, que Churchill et Chesterfield Inlet, deux endroits de la côte ouest de la baie d'Hudson ont respectivement un indice de 130 et 128 jours favorables à la navigation; cette différence est imputable à la situation nettement plus continentale (donc plus froide en automne et en hiver) de ces deux derniers ports. Les côtes du Nouveau-Québec, à des latitudes comparables, sont donc nettement avantagées.

La poursuite des recherches et l'analyse de nouvelles données statistiques laissent entrevoir un indice de navigabilité accru de 15 à 20 jours sans glace importante en forte concentration, ou en glaces très épaisses au large.

Pour ce qui est de l'est de la baie James, pour laquelle il a fallu utiliser des méthodes de calcul différentes, il semble que l'indice de navigabilité se situe entre 153 et 158 jours: c'est-à-dire des valeurs égales ou légèrement supérieures à celles du littoral oriental de la baie et du détroit d'Hudson.

Notons que les trois plus beaux mois pour la navigation, ceux pour lesquels il y a absence complète de glace, sont ceux de septembre, d'octobre et de novembre; ceux-ci, avec le mois d'août, la dernière quinzaine de juillet et la première quinzaine de décembre constituent la période durant laquelle les eaux du Nouveau-Québec sont accessibles aux navires, sans obstacle important de glace.

Il semble que le brouillard et les embruns gelés sur les superstructures des navires aient été des facteurs limitatifs pour la fixation de la date de la clôture d'automne.

Un examen de la carte de l'Atlas du Canada de 1958 montre clairement que la fréquence des brouillards est deux fois moindre en automne qu'en été: soit de 5 à 20 jours, pour les 4 mois d'automne, contre 10 à 40 jours, pour les 4 mois d'été. Ce facteur ne peut donc être sérieusement invoqué

comme une grave source d'ennui à la navigation durant l'automne.

Cette navigabilité de 5 mois est encore malheureusement trop peu connue des navigateurs, des armateurs et des compagnies d'assurances maritimes.

100 Cette question absolument cruciale, pour les armateurs qui ont des navires circulant dans les régions arctiques et subarctiques, a été soulevée et discutée au cours du congrès consacré aux « Transports dans l'Arctique », tenu à Yellowknife, les 8 et 9 décembre 1970. L'un des participants à ce congrès, le commandant Bart N. Malott, de la Compagnie Chimo Shipping, a déclaré: « Il est intéressant de signaler que les deux seuls gisements miniers qui ont été en exploitation, ou qui le seront durant les deux prochaines années, sont situés dans le Bas-Arctique. » (Ces gisements sont localisés au Nouveau-Québec, sur les hauts-plateaux qui s'étendent au Sud du détroit d'Hudson)¹ « en comparaison du Haut-Arctique, où les coûts d'assurance sont plus élevés », mais où il n'y a aucun gisement actuellement en exploitation¹.

Le principal poste de dépense est représenté par les assurances maritimes et par les surprimes exigées pour naviguer dans les eaux du Nord. Celles-ci sont basées sur le tonnage brut enregistré du navire et sur sa valeur assurée. La surprime totale sur un navire non blindé contre la glace, de 50 000 tonnes de port lourd, entrant à la baie Milne, atteindrait, par exemple, approximativement 500 000 dollars par voyage.

Si le navire est renforcé contre la glace selon les normes de Lloyds (1ère classe), la prime additionnelle est de 50% moindre, soit de 250 000 dollars.

¹ Note de nos collaborateurs dans les deux cas.

Si le même type de navire doit entrer dans le fjord Déception, la surprime pour un navire non blindé contre la glace serait d'environ 150 000 dollars.

L'Arctique est donc subdivisé en différentes régions, auxquelles correspondent des taux gradués selon les difficultés de chacune de ces zones.

Il existe aussi des dates spécifiques stipulées pour chaque zone, à l'intérieur desquelles la navigation est autorisée. 101
 « Si un navire pénètre avant ou part après les dates fixées, des primes additionnelles plus lourdes sont imposées, qui sont déterminées au jugement de l'assureur. »

D'après les exemples qui précèdent, il apparaît immédiatement, que le coût additionnel de l'assurance dans la zone de l'île de Baffin pourrait atteindre, à elle seule, de 5 à 10 dollars la tonne (selon la classe de navire) alors que dans le détroit d'Hudson le coût atteindrait de 1,50 à 3,00 dollars la tonne.

Le commandant Malott conclut de cette façon : « Durant les 15 dernières années, nos navires ont voyagé dans toutes les régions de l'Arctique de l'Est, sauf à l'Ouest de Resolute et dans la zone du passage de Lancaster.

Conséquemment, j'ai eu une excellente occasion d'étudier les conditions de navigation et les risques encourus et j'é mets l'opinion réfléchie que les taux sont trop élevés, et que, dans toutes les régions, les opérations maritimes pourraient être prolongées de deux semaines ».

Ces données, apportées par le commandant Mallot, représentaient la situation jusqu'au 15 février 1971, puisqu'elles ont été en vigueur jusqu'à cette date.

De nouveaux barèmes ont été établis depuis cette date. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

a) Périodes de navigation

Dans les eaux du détroit et de la baie d'Hudson (nous nous en tiendrons à cette région, parce que des exploitations minières y sont mises en œuvre, l'extraction du minerai devant commencer en 1972 ou 73), les navires de classe 1 (définition donnée ci-haut) peuvent pénétrer, à l'ouest du cap Chidley, 5 jours plus tôt qu'auparavant, soit le 18 juillet, au lieu du 23, sous réserve qu'ils suivent l'itinéraire et les indications qui leur seront fixés; pour le retour, les navires doivent passer le 64° de longitude ouest avant le 20 octobre, alors qu'auparavant le passage, à cette date, devait s'effectuer au 70° de longitude ouest.

En pratique, cela signifie la perte d'une journée de navigation pour les navires assez nombreux, chaque été, qui vont décharger à Fort-Chimo; si l'on songe, en outre, que la Koksoak, en aval et en face de Fort-Chimo, ne gèle jamais avant la première semaine de janvier et, qu'avant cette époque, il n'y a jamais beaucoup de glace dans la baie d'Ungava, on est en droit d'estimer que cette mesure restrictive est injustifiée et mal venue.

Si les dates précitées sont dépassées, les surprimes punitives sont absolument hors de proportion avec les risques encourus.

b) Escales

Mentionnons un autre point limitatif : les navires qui s'engagent dans les eaux du détroit et de la baie d'Hudson n'ont droit qu'à 2 points d'escale; au-delà, ils encourrent une nouvelle surprime pouvant atteindre 50% de plus que la surprime déjà payée. Le port de Churchill fait cependant exception et ne compte pas comme point d'escale.

c) **Surprime de base**

On a modifié le fondement de la surprime en éliminant le pourcentage forfaitaire, ainsi que le tarif à la tonne, en le remplaçant par un pourcentage du taux annuel des assurances payées par le navire. Cette règle s'applique aux navires de classe 1; pour tout navire de classe inférieure, cette surprime peut être augmentée selon une échelle déterminée jusqu'à concurrence du double des tarifs exigés pour les navires de classe 1.

103

Il est significatif pour l'économie canadienne et québécoise de souligner que la clause de base, qui régit le calcul des surprimes, stipule que les navires doivent être régis par les conditions dites « *Institute Warranties* ». Tout navire assuré à des conditions plus restrictives, comme c'est le cas de la plupart des navires enregistrés à Québec ou à Montréal, doivent, en premier lieu, payer une surprime haussant ces navires au niveau des conditions des « *Institute Warranties* », c'est donc à partir de ce niveau que sont calculées les surprimes pour les régions arctiques et subarctiques.¹

Cette clause donne un avantage indiscutable aux navires de haute mer qui sont généralement assujettis à la formule d'assurance « *Institute Warranties* »: la conséquence pratique de cette situation est que si rien n'est changé, les navires danois, norvégiens ou russes risquent

¹ Subséquemment à la rédaction de ce texte se tenaient les cinquante-quatrième assises annuelles du Canadian Board of Marine Underwriters, les 11 et 12 mars, 1971. Un des conférenciers, Monsieur J. L. Doherty, courtier d'assurance maritime, s'adressa ainsi aux assureurs :

« Je crains pour nos armateurs canadiens, véritables pionniers de l'Arctique, qu'ils ont rendu accessible au monde entier. Ils sont maintenant en danger de perdre le commerce de ces régions aux armateurs étrangers. Leurs flottes opérant dans des voies navigables restreintes et aux eaux relativement peu profondes, à la longue doivent payer des primes plus élevées que les armateurs qui sont dans l'heureuse situation de posséder des navires en haute mer. »

Donc, la surprime pour amener ces navires, au seuil des conditions dites « *Institute Warranties* », est d'autant plus élevée.

de prendre les meilleurs transports maritimes provenant des mines du Nouveau-Québec et de l'île de Baffin.

La nouvelle réglementation de 1971 accepte de reconnaître et de tenir compte de l'expérience des commandants de navires dans les régions arctiques. Cela constitue une indiscutable amélioration sur les conditions antérieures.

104

Signalons, enfin, une dernière modification apportée par la réglementation de 1971: les deux régions 7 et 8 constituées par le détroit d'Hudson et par la baie d'Ungava, d'une part, et par les baies d'Hudson et James, d'autre part, ont été réunies en une seule. Ce changement est extrêmement étonnant, en ce sens qu'il révèle une profonde méconnaissance des conditions des glaces flottantes dans ces étendues maritimes.

Pour qu'il fût conforme à la réalité, le changement aurait dû être de conserver les deux régions précitées, mais en modifiant leurs limites; soit, d'une part, une région ouest-nord, comprenant l'Ouest des baies James et d'Hudson et le Nord du détroit d'Hudson, et d'autre part, une région est-sud, comprenant l'Est des baies James et d'Hudson et le Sud du détroit d'Hudson et toute la baie d'Ungava.¹

On a vu, au début de cet article, que la région ouest-nord, pour ce qui est des dates médianes de prise des glaces, est désavantagée de 23 à 25 jours, au moins, par rapport à la région est-sud; cela justifie pleinement une

¹ Dans son travail, M. J. L. Doherty ajoute :

« Je suis inquiet de la nouvelle conception que les assureurs londoniens ont appliquée à la tarification des diverses régions de l'Arctique et Subarctique. En effet, chaque région a ses particularités et chaque destination a des problèmes qui lui sont propres; certains endroits constituent de bien meilleurs risques que d'autres. Essentiellement, la nouvelle méthode élimine « l'analyse du risque » et peut sérieusement pénaliser, non seulement les armateurs, mais aussi les chargeurs et, en certaines circonstances, les assureurs eux-mêmes. »

Il est à remarquer ici que les assureurs londoniens contrôlent, de façon effective, ce type d'assurance, de façon directe ou par la voie de la réassurance.

subdivision, selon le plan proposé ici, et permet l'établissement de tarifs plus logiques et plus conformes à la réalité.

La navigation commerciale dans les eaux arctiques et subarctiques se trouve donc dans une impasse. Elle se voit entravée dans son développement futur: d'une part, une analyse des conditions de navigation sur le pourtour littoral du Nouveau-Québec démontre que les plus beaux mois de navigation, dans ces eaux, sont octobre et novembre qui sont caractérisés par une absence de glace presque totale et qu'une bonne partie du mois de décembre paraît être navigable avec un excellent coefficient de sécurité; d'autre part, les compagnies d'assurances maritimes, par les surprimes exorbitantes qu'elles imposent, après le 20 octobre, à toutes les catégories de navires stéréilisent toute utilisation maritime pour fins commerciales des eaux du Nouveau-Québec, durant une période d'un mois et demi, qui est parfaite pour la navigation (en ce qui touche aux glaces flottantes), c'est-à-dire le dernier tiers d'octobre et tout le mois de novembre, plus le début de décembre.

Les véritables conditions de navigabilité en automne sont si peu connues en dehors des spécialistes, et les sources de renseignements sont si peu accessibles pour les eaux baignant le Nouveau-Québec, que l'on admettra volontiers que les grandes compagnies d'assurances maritimes sont de bonne foi dans leurs exigences. En outre, le fait que plusieurs d'entre elles aient leur siège à Londres est loin de faciliter une connaissance approfondie des eaux arctiques.

Il faut, par ailleurs, spécifier que, jusqu'à l'été de 1970, la saison de navigation, même comprise dans les limites imposées par les compagnies d'assurances, a suffi pour l'acheminement normal des approvisionnements commandés pour l'ensemble des postes du Nouveau-Québec; la pression a donc

été relativement peu forte de la part des armateurs, mais plus vigoureuse, toutefois, de la part de leurs clients pour repousser, en automne, la date des surprimes.

106 La mise en exploitation effective (en 1972 ou 1973), dans l'extrême Nord du Nouveau-Québec, d'un gisement d'amiante, d'une part, et d'un gisement de nickel, d'autre part, rend cette échéance très prochaine; il faut donc, de toute urgence et de toute nécessité, faire en sorte que les assurances maritimes dans les eaux du Nouveau-Québec soient graduées d'après une échelle mensuelle basée sur le taux de concentration des glaces flottantes.

Nous examinerons, maintenant, quelques moyens d'atteindre à ce but.

Stipulons d'abord, comme principe général, que, ce qui presse le plus, c'est de fournir aux grandes compagnies d'assurances maritimes un faisceau de preuves scientifiquement étayées, grâce auxquelles les taux d'assurances maritimes pourront être fondés sur des faits et sur des données irréfutables.

Ce rôle d'information revient d'abord aux gouvernements du Canada et du Québec. Il implique des observations par satellite, des données recueillies en mer par des brise-glaces et des observations quotidiennes provenant d'un réseau d'observateurs terrestres.

a) Les observations par satellite

Ce type d'observations, mis en applications par le Ministère des Transports du Canada, en 1967, donne des résultats vraiment extraordinaires. L'état des glaces dans toutes les eaux arctiques et subarctiques de l'Amérique du Nord est littéralement photographié et transmis électroniquement à la Centrale d'observation des glaces à Halifax, les résultats sont cartographiés et communiqués par télétype à bord des brise-

glace, de même que par courrier, à tous les organismes intéressés. Il s'agit d'un des moyens les plus modernes, les plus rapides, les plus sûrs d'obtenir des renseignements statistiques et cartographiques sur l'état des glaces.

Le ministère des Transports du Canada, assez curieusement, ne tire pas tout le parti qu'il pourrait et qu'il devrait de cette technique. En effet, au lieu d'avoir un cycle d'observations complet, quotidien et sans interruption, comme en météorologie, l'on procède selon deux cycles : l'un couvrant les eaux arctiques et subarctiques de la fin de juin au début du mois de novembre, l'autre couvrant les eaux du golfe Saint-Laurent et celles du Labrador, du mois de janvier au mois de mai. Le plus navrant et le plus stupéfiant, c'est que les observations d'automne sont suspendues (le 9 novembre, pour l'année 1970), au moment où leur intérêt pratique devient fondamental et indispensable pour planifier la navigation dans les eaux du Nouveau-Québec. De ce fait, les armateurs sont privés des données indispensables à faire valoir auprès des compagnies d'assurances maritimes pour prolonger la saison de navigation, sans surprime abusive et injustifiée.

107

Pour pallier cette carence, il faudrait tout simplement, et cela sans coût excessif, poursuivre, durant toute l'année, les observations par satellite dans les zones situées au-dessous du cercle arctique (zones qui ne sont atteintes par la nuit polaire de 24 heures) : ce qui est précisément le cas des eaux baignant le Nouveau-Québec.

b) Les observations par brise-glace

La flotte de brise-glace, basée à Québec et à Halifax, patrouille les régions arctiques et subarctiques du mois de juillet au mois d'octobre. Tous ces navires rentrent donc au cours de l'automne, à leur port d'attache; ils travaillent ensuite, tout l'hiver, dans le fleuve et dans le golfe Saint-Laurent.

Pour compléter les données obtenues par satellite, qui ne peuvent fournir toutes les précisions, il faudrait absolument qu'un brise-glace fût détaché, pour fins d'études, dans les eaux littorales du Nouveau-Québec (détroit d'Hudson, baies d'Ungava, d'Hudson et James). Le rôle de ce navire serait de suivre l'apparition de la glace de banquise, le long des côtes et des glaces flottantes, plus au large; il faudrait également procéder à des relevés sur les divers paramètres d'évolution générale de ces types de glace (épaisseur, concentration, fragmentation).

Nous tenons à spécifier ici que, pour obtenir des résultats statistiquement et scientifiquement très sûrs, il faudrait organiser un véritable programme de recherches d'une durée minimale de dix ans.

c) Le réseau d'observateurs terrestres

Certains points choisis du littoral du Nouveau-Québec devraient comporter des observateurs qui effectueraient des relevés quotidiens; cette méthode, qui a été éprouvée et qui a rendu des services signalés sur les rives du fleuve, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, pour l'établissement de la navigation d'hiver, permettrait de suivre de façon détaillée, approfondie et continue (ce que ne peuvent faire, ni un satellite artificiel, ni un brise-glace en mouvement constant) l'évolution de la dynamique des glaces depuis leur formation jusqu'à leur disparition.

Tous les points habités du littoral du Nouveau-Québec devraient posséder un observateur de glaces. Le réseau institué pourrait, avec avantage, relever de la direction générale du Nouveau-Québec qui a des fonctionnaires sur tout le pourtour du Nouveau-Québec.

Dès lors, grâce aux trois moyens précités, il serait possible et facile d'établir un dossier statistique clair et précis

sur la navigabilité réelle de toutes les régions côtières du Nouveau-Québec; ce dossier, qu'il est très important d'établir, constituerait, par le biais d'un abattement futur des taux d'assurances maritimes que l'on est en droit d'escompter, la clef de voûte de courants commerciaux stables, prospères et rentables dans les eaux du Nouveau-Québec.¹

¹ M. Michel Brochu est attaché au Centre de Recherches Arctiques de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal. Quant à M. Robert Simpson, il dirige le service d'assurance maritime de la maison Gérard Parizeau Limitée. — A.

Notre collaborateur Michel Parizeau



110 Monsieur Michel Parizeau est mort récemment à l'âge de trente-neuf ans. Il était un de nos collaborateurs depuis de nombreuses années. Aussi est-ce avec peine que nous signalons sa mort à nos lecteurs. Président d'un des cabinets de courtage les plus importants du Canada français et les plus dynamiques du Canada, Monsieur Parizeau avait une œuvre, malgré son âge peu avancé. Ancien professeur d'assurances à l'École des Hautes-Études Commerciales, où il avait donné à son enseignement le caractère clair et précis qu'avait son esprit, il était fréquemment consulté sur les questions de droit des assurances. Il y a quelques années, il avait fait partie d'un comité nommé par le gouvernement Lesage pour la revision des lois d'assurances avec Me Yves Pratte et Me Jacques Casgrain. Avec ses collègues, il avait obtenu que certaines corrections et mises au point soient acceptées par le gouvernement, tant pour préciser les fonctions du surintendant des assurances que pour rendre plus étendu le contrôle des sociétés d'assurances relevant de l'autorité provinciale et pour mieux garantir les affaires des assureurs.

Spécialiste de l'assurance de responsabilité civile, Monsieur Michel Parizeau est l'auteur d'un bon nombre d'articles, parus dans notre revue en particulier. Ajoutons qu'auprès de l'Association des Courtiers d'Assurances, il a eu de nombreuses interventions, qui ont donné au syndicat professionnel des orientations nouvelles. En terminant, nous tenons à noter combien son esprit tendait à l'innovation dans un domaine où règne une tradition presque immuable. Il a voulu que l'entreprise évolue, qu'elle passe du niveau familial à un palier plus élevé, serrant de plus près les besoins du marché et

des hommes. Il a plaidé la cause de la recherche en assurance. À maintes reprises, il a demandé que les assureurs cherchent des méthodes nouvelles dans un domaine où l'immobilisme est quasi la règle. Dynamique, il a donné à l'entreprise qu'il dirigeait un essor considérable et, à travers des préoccupations d'ordre technique, il a gardé un sens de l'humain qui le rapprochait singulièrement de ses collaborateurs. Dans son esprit, l'entreprise n'était pas seulement pour ceux qui l'avaient créée et financée, mais aussi pour ceux qui contribuaient à la faire vivre.

111

Notons, enfin, qu'il était au conseil de plusieurs sociétés d'assurance et de finance, où il était très écouté pour ses avis et pour son respect de la personnalité de chacun.

Avec beaucoup d'autres, nous nous désolons de son décès prématuré.

Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

112

Clause déductive.¹ Si incroyable que cela puisse paraître, ce barbarisme semble vouloir s'imposer au détriment de « clause de franchise ». On me dit qu'il est « parrainé » par certains *decision makers* de Toronto. Ah ! que nos pauvres vaches sont mal gardées !

Canada inter-province. J'ai sous les yeux cette fameuse carte, dont j'ai parlé dans notre livraison de janvier 1967. Il s'agit d'une nouvelle version que l'on a légèrement modifiée le 1^{er} avril dernier, tout juste assez pour rendre conforme à la nouvelle traduction de la police automobile certaines des rubriques reproduisant les Conditions particulières de celle-ci. La voici :

CANADA INTER-PROVINCE

Certificat d'assurance — Automobile Responsabilité Motor Vehicle Liability Insurance Card

Le présent certificat est assujéti aux dispositions et conditions de la police d'assurance-automobile de l'Assureur.

CE CERTIFICAT ATTESTE que la personne susnommée est assurée contre la responsabilité pour blessures et dommages aux biens découlant de l'usage du véhicule ci-décrié conformément aux exigences minima des lois d'assurance en vigueur dans chacune des provinces canadiennes.

AVERTISSEMENT - Quiconque émet ou présente un tel certificat comme preuve d'une police d'assurance-responsabilité qui effectivement n'est pas en vigueur est coupable d'une infraction passible d'une forte amende et/ou d'emprisonnement et suspension de son permis.

¹ Il suffit pourtant d'un raisonnement déductif, c'est-à-dire, selon le petit ROBERT, d'un raisonnement qui présente un caractère rigoureux et aboutit à une conclusion nécessaire, pour se rendre compte que l'adjectif *déductif*, toujours d'après ce même ouvrage, ne peut qualifier que ce qui procède par déduction (mentale, naturellement).

A S S U R A N C E S

Ce certificat doit être laissé dans le véhicule assuré afin d'être présenté comme preuve d'assurance lorsque la police l'exige.

This certificate is subject to the terms and conditions of the insurer's standard automobile policy.

THIS CERTIFIES THAT THE PARTY NAMED HEREIN is insured against liability for bodily injury and property damage by reason of the operation of the motor vehicle described herein, in an amount not less than the statutory minimum requirements of every province of Canada.

113

WARNING - Any person who issues or produces a card to show that there is in force a policy of insurance as indicated herein that is in fact not in force is liable to a heavy fine and/or imprisonment and his license may be suspended.

This card should be carried in the insured vehicle for production as proof of insurance when demanded by police.

— • —

Commençons par nous demander ce que peut bien vouloir dire l'énoncé « Canada inter-province » qui est présenté comme s'il était un titre. Inintelligibles en français, ces trois mots n'ont, même en anglais, aucun sens à moins d'être reliés à leur seul complément possible, soit *motor vehicle liability insurance card*. La logique la plus élémentaire aurait donc exigé que ces deux parties du texte fussent réunies, préféra-blement en une seule ligne. N'aurait-il pas fallu, tout au moins, éviter de les séparer par l'énoncé français « Certificat d'assurance automobile responsabilité » qui ne peut, de toute façon, avoir aucun rapport avec « Canada inter-province ». Toute cette typographie pour le moins curieuse autorise par contre à penser que l'on a voulu, certes dans la meilleure des intentions, « bilinguiser » la carte en question en la cha-peautant de mots ayant la même orthographe dans les deux langues. Hélas ! on a oublié que la communication linguistique s'établit non seulement à l'aide de mots mais tout autant grâce à la grammaire, et que les premiers ne peuvent rien dire à moins d'être construits et agencés selon les règles de cette dernière. Ainsi, pour donner au titre français un minimum d'intelligibilité, on aurait dû au moins écrire : « Carte inter-provinciale canadienne d'assurance automobile responsabilité ». Évidemment, la démarche serait encore loin d'être française, et la seule

version qui puisse rendre justice à cette langue, en lui permettant de s'exprimer à sa propre façon, c'est-à-dire sans le besoin de « copier » l'anglais, serait tout simplement (comme toujours en français) de dire : « Carte pancanadienne d'assurance automobile ». « Sacrilège, me dirait-on : vous avez négligé de signaler qu'il s'agit d'une carte signée « interprovincialement », et que l'assurance automobile dont il est question est l'assurance automobile responsabilité ». C'est exact. Et c'est justement ce qu'il fallait ne pas faire; la carte n'a rien d'interprovincial, ni d'ailleurs l'assurance : ce qui est « interprovincial », c'est l'entente conclue entre les diverses provinces du Canada ; la carte, elle, ne sert qu'à attester l'existence d'une assurance reconnue partout au Canada, d'où le qualificatif « pancanadien ». Quant à « assurance automobile responsabilité », sachons d'abord que puisqu'il ne peut pas être question en matière d'assurance automobile intéressant les autorités ou le public, d'autre assurance que l'assurance responsabilité, cette « précision » est superflue. Je n'en profite pas moins de l'occasion pour ajouter qu'il aurait fallu, pour parler de ce genre de responsabilité, dire « Responsabilité Civile automobile » et non pas « assurance-automobile ¹ responsabilité ». Tout comme on doit dire « véhicule terrestre automobile » et non pas, comme on voit trop souvent au Canada, *véhicule automobile terrestre*. Voilà donc que pour un titre vraiment bilingue, c'est-à-dire véhiculant une même pensée selon le bon usage de chaque langue, on aurait pu, et dû, écrire : « Carte pancanadienne d'assurance automobile » avec, en dessous ¹, « Canada inter-province motor vehicle liability insurance card ». Le lecteur aura peut-être noté que contrairement au texte ci-dessus, je ne parle pas d'un certificat mais d'une carte. En français, le mot certificat est moins générique que le *certificate* anglais et se limite à des écrits à caractère officiel portant effectivement la signature d'une personne investie d'une certaine autorité ou compétence. On dit par exemple : certificat de naissance, de vaccination, certificat médical, pré-nuptial. On voit donc que la première phrase du texte proprement dit commence, pour le moins, moins que bien, avec « Le présent certificat ». Vient ensuite « est assujetti » qui, à son tour, fait fausse route puisque le participe passé *assujeti* ne s'utilise pas au figuré quand il s'applique à des choses et qu'il n'a dès lors d'autre sens que « physiquement lié, attaché ». « Aux dispositions et conditions » pêche

¹ Surtout pas avec un trait d'union, car ici « automobile » est adjectif.

¹ Qu'on me pardonne si je rêve : bien sûr que chez nous, l'anglais est toujours en tête, et pas seulement en matière de typographie.

par redondance : « aux conditions » aurait suffi. « De la police d'assurance d'automobile de l'Assureur » pêche lui aussi, et deux fois par surcroît : d'une part le mot automobile est superflu en pareil contexte et d'autre part, l'article défini ne pouvant pas introduire une chose ou personne non encore définie, le mot *assureur* devrait être qualifié (ci-dessus, ci-après etc., selon la manière dont le nom de l'Assureur est inscrit). Voici donc comment on aurait dû dire ce que l'on a voulu dire ici : « La présente carte est valide sous réserve des conditions du contrat dont le numéro figure ci-dessus ». Je pose quand même la question à savoir si toute cette phrase a la moindre raison d'être, compte tenu des truismes qu'elle étale.

Nous arrivons donc à l'énoncé principal de la carte soit : « Ce certificat atteste que la personne susnommée est assurée contre la responsabilité (Jusqu'ici, ça va; l'adjectif démonstratif ce se justifie du fait que l'on a déjà dit : « le présent certificat » mais, attention, il manque ici l'adjectif *civile*) pour blessures et dommages aux biens (Bon, ça y est ! j'ai déjà dit¹ que *bodily injury* se rend par **dommages corporels** et non pas par *blessures corporelles* et encore moins par *bles-sures* tout court. Ensuite, « blessures et dommages aux biens » introduit une certaine ambiguïté que la répétition de la préposition « pour » aurait au moins prévenue, et la lourdeur de *dommages aux biens* ne s'excuserait que si l'on avait tenu à y ajouter « d'autrui ». Finalement, il aurait été infiniment plus simple et partant, plus français, de dire « dommages corporels ou matériels ».) découlant de l'usage du véhicule *ci-décrit*... (Le véhicule en question n'est pas décrit, mais désigné.) conformément aux *limites* minimales exigées par les lois d'assurance en vigueur partout au Canada. (En voilà du pain sur ma planche ! Primo : *conformément aux limites* n'a pas de sens : on ne peut jamais rien conformer à des limites et d'ailleurs l'anglais ne dit pas *in accordance with an amount* mais *in an amount*. Secundo : Le mot *limite* dans ce sens n'a jamais été français et la version française officielle de la police automobile n'utilise que le mot **montant**. Tertio : la redondance de *toutes les lois d'assurance en vigueur au Canada* n'entraîne que la contradiction puisqu'il n'y a pas une seule loi d'assurance qui soit en vigueur partout au Canada pour la simple raison que chacune est particulière à une province. Quarto : il aurait été si simple de dire, soit : « **conformément** aux exigences de tous les gouvernements du Canada », soit :

¹ ASSURANCES, avril et octobre 1970.

116

« à concurrence du montant d'assurance minimal exigible au Canada ». Et enfin, quinto : les lois d'assurance en vigueur dans un pays sont, en français « libéré », les lois d'assurance du pays en question. Continuons, en prenant bien connaissance de ce fameux avertissement, auquel j'aimerais substituer le suivant : « Quiconque écrit de la sorte ne dit rien qui vaille et devrait être passible d'une forte amende et/ou suspension de tout droit de se prétendre francophone ! ») Mais puisqu'il faut bien justifier mes prétentions, voici le pourquoi. Premièrement n'est-il pas pour le moins curieux de parler de la preuve d'une police d'assurance automobile qui n'est pas en vigueur ? On n'a d'ailleurs qu'à lire l'anglais pour constater qu'il aurait mieux valu dire : « Quiconque (...) pour laisser croire qu'une police d'assurance est en vigueur alors qu'elle ne l'est pas ». Deuxièmement, *est coupable d'une infraction passible* signifie que c'est l'infraction et non pas le coupable qui est passible. Troisièmement, *d'emprisonnement et suspension de son permis* laisse toujours entendre, comme je l'avais dit en janvier 1967, que l'on veut tout autant emprisonner le permis que le suspendre.

Enfin, le *doit* de la dernière phrase rend mal le *should* anglais et devrait pour le moins être un « devrait », quoique, ici encore, il y ait lieu de refaire toute la phrase.

En résumé, voici comment, selon moi, il y aurait moyen de dire tout cela dans un français courant et correct, c'est-à-dire en traduisant l'original sans en copier la démarche :

CARTE PANCANADIENNE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
ou encore :

CARTE D'ASSURANCE AUTOMOBILE
(Valide partout au Canada)

La présente carte atteste l'existence d'une police d'assurance automobile offrant les garanties requises par tous les gouvernements canadiens. Elle ne tient cependant pas lieu de contrat.

L'émission ou l'emploi de cette carte à des fins injustifiées rend passible d'une forte amende, d'emprisonnement et de suspension de permis.

Cette carte doit être produite à tout agent de police qui en fait la demande.

À GARDER DANS LE VÉHICULE ASSURÉ

À quand l'assurance contre les carences des traducteurs ? Voilà la question qui me vient à l'esprit devant la version française de la formule 524 de l'A.C.A., intitulée **Assurance contre l'interruption des affaires — Risques éventuels — Fournisseurs**. Destiné à traduire *Contingent Business Interruption Form — Contributing*, ce titre est, à lui seul, déjà quelque peu insolite avec son « accouplement » de *risques éventuels* : puisque l'intention est de particulariser la réalité dont on parle, le lecteur ne peut qu'en venir à se demander si l'on veut prétendre qu'il puisse y avoir des risques non éventuels. S'il est vrai que, dans certains cas, *contingent* peut se rendre par « éventuel », il n'y a là qu'une équivalence effectivement... éventuelle, les adjectifs **imprévu**, **fortuit** et **conditionnel** étant plus généralement appropriés. En l'occurrence, l'anglais utilise *contingent* dans le sens de « ce qui arrive en dehors des circonstances normalement prévisibles dans un cadre donné »¹, et de plus, il s'en sert pour qualifier non pas les risques pouvant entraîner l'interruption, mais l'interruption elle-même, et indiquer de la sorte qu'il s'agit d'une interruption occasionnée par des circonstances indépendantes des activités de l'Assuré. Encore une fois, il aurait fallu renoncer à traduire les mots pour s'arrêter plutôt au concept. Et dès que l'on a dégagé ce dernier, la solution la plus simple est d'aller voir s'il est connu en France et, dans cette... éventualité, quel est le nom que les Français lui ont donné. Il y a là un principe qui, si fondamental qu'il soit, est trop souvent écarté chez nous, soit parce qu'on s'imagine que les Américains ont tout inventé, soit parce que l'on confond esprit de clocher avec fierté nationale. Pour ma part, depuis longtemps conscient du fait que pour parler français il faut parler comme les Français, je n'ai eu qu'à consulter l'excellent ouvrage de M. J. PRÉVOTÈS, intitulé « L'Assurance des pertes d'exploitation » des Éditions de l'ARGUS, pour y trouver en page 117 : « Assurance de la carence des fournisseurs ». Simple et transparente comme tout ce qui est français, cette désignation se justifie par le texte qui la suit dans l'ouvrage en question, et dont je cite l'extrait suivant :

117

Le progrès technique et la spécialisation des fabrications qui en résulte placent les entreprises dans une dépendance toujours croissante les unes par rapport aux autres. C'est ainsi que l'assuré pourra voir sa production gravement compromise et enregistrer, par voie de conséquence, une forte baisse de chiffre d'affaires après

¹ Voilà du reste pourquoi *Contingent Public Liability* se rend par « Responsabilité Civile indirecte » (et non pas *contingente* ou *éventuelle*).

un sinistre qui aura endommagé les installations de l'un de ses fournisseurs, à fortiori si ce dernier est seul à produire les matières premières ou les articles semi-fabriqués qui lui sont nécessaires.

On voit donc l'intérêt pour l'assuré, tributaire d'une autre entreprise dans le domaine des fournitures, de bénéficier d'une extension de garantie « carence des fournisseurs ».

118

Détenteur. S'il est un record dont les Canadiens français sont sans conteste détenteurs, c'est bien celui de l'usage inconsidéré de ce mot. Encore que je doute si j'ai bien fait de l'utiliser dans ce contexte, étant donné que l'on ne peut être détenteur que de choses que d'autres personnes peuvent réclamer, comme des objets volés ou encore des records ; d'où j'en viens à me demander si, puisqu'il s'agit d'un record moins qu'enviable, j'ai bien fait de parler, à son propos, de détenteurs. La faiblesse de notre enseignement du français est elle aussi un record et nulle part ne se fait-elle sentir avec plus d'évidence que dans l'ignorance où nous sommes des nuances les plus fondamentales de notre langue, ces éléments indispensables sans lesquels aucune communication ne peut s'élever au-dessus du plus primitif échange. Si ces carences ne se trouvaient que chez nos moins favorisés, passe encore. Mais le mal est collectif, de sorte qu'encore en 1971, les paroles d'Olivar Asselin, « Pour connaître son français au Québec, il faut être auto-didacte » n'ont rien perdu de leur effarante actualité. À tel point que l'on peut compter sur les cinq doigts d'une seule et même main les communications émanant de notre gouvernement qui ne soient honteusement bourrées de fautes. Je n'en veux pour preuve qu'un tout petit bout de papier détachable qui accompagnait mon permis de conduire la dernière fois qu'il a été renouvelé, et qui disait sans aucune gêne : « Ce permis doit être signé par le *détenteur* ». Sous le même pli, j'ai reçu une carte imprimée, m'expliquant dans les meilleures intentions : « Croyez que les exigences du Bureau des véhicules automobiles sont motivées par le désir de mieux servir chacun des *détenteurs* (on pouvait s'y attendre) de permis, c'est-à-dire environ 2,300,000 de citoyens. Notons, outre ce fameux *détenteurs*, la curieuse présence de la préposition *de* entre 2,300,000 et citoyens et, pis encore par l'insouciance générale avec laquelle on entérine en haut lieu notre assimilation à l'anglais jusque dans la ponctuation, ces virgules, inacceptables en français, qui séparent les groupes de trois chiffres dans le nombre qui, en français, s'écrirait 2 300 000 ou, à la rigueur dans certains cas,

2.300.000. Que l'on ne vienne pas me dire que l'emploi de la ponctuation anglaise en matière de chiffres est conforme à « l'usage canadien » car ce n'est tout simplement pas vrai pour l'excellente raison que le Canada n'a pas qu'une langue, mais deux, dont l'une, la langue française, a déjà sa ponctuation bien à elle, dont seul notre « enseignement » du français nous a trop longtemps gardés dans l'ignorance. Assez curieusement d'ailleurs, certaines gens qui voudraient défendre ledit « usage » mettent beaucoup de mal, et à bon escient j'en conviens, à expliquer que s'il est bon de mettre dans les lettres anglaises, un deux-points après « *Dear Sir* », l'on doit bien se garder d'en faire autant en français et que, dans cette langue, l'appel — qui du reste est plus souvent correctement « Monsieur » que « Cher Monsieur »¹ — ne peut être suivi que d'une virgule. Et que dire de ces fameuses « Lettres moulées » que l'on retrouve encore, en 1971, à l'endos d'un certificat d'immatriculation automobile ? S'il est vrai que l'expression s'applique à des lettres formées avec beaucoup de soin, elle ne rend plus, depuis l'invention de l'imprimerie, la notion de lettres majuscules formées selon l'alphabet imprimé ; pour cela, on doit dire soit **majuscules**, soit **capitales**, en faisant suivre l'une ou l'autre mention de l'abréviation **s.v.p.** Mon Dieu ! J'allais presque oublier de dire comment on appelle, en français, tous ces détenteurs de choses que personne ne veut leur enlever, et qui leur appartiennent donc à juste titre : **titulaires** ; c'est simple, n'est-ce pas ; s'agissait d'y penser ; c'est ce que les Français ont fait.

119

D'un certain observatoire où l'on observe tout sauf les règles du français. Je crois pouvoir avancer sans trop grand risque d'erreur que Montréal est, du moins sur le plan démographique, la deuxième ville française du monde. On pourrait donc s'attendre à y trouver sans trop de mal au moins un citoyen sachant comment appeler en français les êtres humains qui n'ont pas encore atteint l'adolescence et que l'anglais, lui, appelle *children*. On pourrait aussi croire qu'une banque faisant des affaires dans ladite ville française depuis des générations et ayant trouvé les moyens d'y faire construire un des plus imposants édifices du pays n'ait pas trop de difficulté, dût-elle à cette fin faire appel à tous les talents de ses dirigeants sans aucun doute bilingues, à faire rédiger un écriteau de moins de quinze mots sans une seule faute de français. Aucun doute là-dessus. Ladite banque en a certainement les moyens. Si donc elle a permis que ledit écriteau soit du petit nègre, est-il raisonnable d'en conclure qu'elle se fiche éperdument de ladite

¹ Et qui ne doit jamais être « Cher Monsieur Untel ».

langue et desdits citoyens ? Qu'on en juge en allant voir, de ses propres yeux voir, l'invitation suivante impudiquement étalée au rez-de-chaussée et bien en vue du public par la Canadian Imperial Bank of Commerce¹ :

View from the top of Montreal
45th floor
OBSERVATORY GALERY
Open from 10.00 A.M. to 11.00 P.M.
Adults 75¢ — Children 25¢

120

Vue panoramique de Montréal
45e étage
GALERIE OBSERVATOIRE
Ouvert de 10.00 A.M. à 11.00 P.M.
Adultes 75¢ — Children (sic) 25¢

Pour du *Toronto French*, en voilà du sucré ! On aura deviné que par l'emploi, en français, du mot *children*, ainsi que du genre « neutral » pour l'adjectif « ouvert », ladite banque a cru se mettre à l'avant-garde de la réforme de notre langue, tout comme l'indique d'ailleurs l'usage des abréviations anglaises de A.M. et P.M., sans doute trouvées plus logiques que la manie qu'ont les Français de diviser en vingt-quatre les vingt-quatre heures du jour terrestre. Mais il y a bien pis encore. Que viennent faire ici les mots *galerie observatoire* ? Où est la galerie là-haut ? Et depuis quand sauf en français « de traduction » les observatoires servent-ils à autre chose que des observations scientifiques ou militaires ? Oh ! je sais bien, Montréal a déjà eu, sur son Mont-Royal, un « observatoire » ainsi nommé à l'époque où, chez nous, tout se faisait en anglais. Mais il y a belle lurette que cette faute a été corrigée, puisqu'il s'agit effectivement d'un belvédère. Ce dernier mot serait tout aussi juste pour désigner cette fameuse *galerie observatoire*. Voyons à ce propos, ce qu'en dit la maison LAROUSSE. Dans son magnifique "L3" (LAROUSSE/3 VOLUMES) elle donne de belvédère les deux définitions suivantes : « Pavillon ou terrasse qui couronne et domine un édifice et d'où la vue s'étend très loin. // Plateforme élevée et soutenue par des talus de gazon et d'où la vue porte très loin ». Dans son Dictionnaire du français contemporain, elle combine ces deux défi-

¹ Traduisez-moi ça si vous pouvez ; d'autres ont essayé et les résultats sont connus.

nitions en une seule plus élémentaire. que voici : « Pavillon, plate-forme ou terrasse établis sur un lieu élevé et d'où l'on domine tout un panorama ». On me trouvera sans doute méchant de m'en prendre aussi violemment à une entreprise dont la bonne volonté ne fait pourtant aucun doute, n'est-ce pas, puisqu'elle a poussé la considération jusqu'à penser à nous donner quelques mots de français alors qu'il n'en aurait jamais même été question à l'époque de la construction de cet édifice. Mais entre l'arrogance d'un unilinguisme anglais et le mépris d'un français bâtard, je m'avoue incapable de trouver la moindre différence.

121

Note à notre ministère de la Voirie. La grammaire française comporte une règle que notre ministère de l'Éducation est chargé de faire enseigner à nos enfants, et qui veut que les noms servant à désigner plus d'un objet doivent porter la marque du pluriel : un homme, deux hommes. Curieux, mais c'est comme ça. De là à prétendre que lorsque l'on annonce un rang¹ de campagne on doit écrire ce mot au singulier et que lorsqu'on en annonce deux, on doit le mettre au pluriel, il me semble n'y avoir qu'un pas, très logique d'ailleurs. Si donc le douzième rang de Sainte-Eulalie n'est qu'un seul rang et que le treizième rang de Sainte-Eulalie n'est, lui aussi, qu'un seul rang, peut-on raisonnablement croire que lorsqu'on annonce l'un et l'autre on parle inmanquablement de deux rangs et que par voie de conséquence la règle dont je viens de parler devrait s'imposer ? Or, si étrange que cela puisse paraître, on rencontre, sur l'autoroute qui relie la deuxième ville française du monde au berceau de la Nouvelle-France, non seulement huit énormes panneaux étalant « **12^e et 13^e rang (sic) de Sainte-Eulalie** » mais aussi le même nombre portant la même épouvantable faute à au moins deux autres endroits sur le même trajet. Ces fautes sont pourtant flagrantes. Quelle sorte d'aveuglement collectif permet qu'elles aient subsisté jusqu'ici ? Le même, sans doute, qui pendant plus de quatre ans a toléré l'annonce TAXI (sic encore au singulier)² aux sorties de l'autoroute BONAVENTURE conduisant à l'Expo comme si ces sorties n'avaient jamais été empruntées par plus d'un taxi. Et pendant ce temps les Québécois confient à leurs gouvernants la rondelette somme d'au moins un milliard de dollars par année, pour faire instruire leurs enfants ! Un peuple qui se respecte respecte sa langue.

¹ Ce mot figure dans son sens canadien au Grand LAROUSSE encyclopédique.

² Et qui tolère aussi l'omission des accents aigus sur celle qui l'a remplacée et qui dit *Port de Montreal* (sic) et *Cite* (sic) *du Havre*.

122 **Fournaise.** Une certaine raffinerie qui a mis cinquante ans à nous débarrasser du barbarisme *gazoline* dans le sens d'essence s'obstine encore à nous annoncer¹ les mérites de ses *fournaises* (de l'anglais *furnace*, bien entendu). Autant il nous a fallu, du fait de pareilles impositions, apprendre que les *bouilloires* étaient des chaudières et que les *calorifères* étaient des radiateurs, autant il nous faudra bien nous rendre compte un jour que ces fameuses *fournaises* ne sont, en français, autre chose que des appareils de chauffage, parmi lesquels, assez curieusement, on trouve les chaudières qui utilisent de l'eau chaude ou de la vapeur et les calorifères qui utilisent l'air chaud. Comme ce dernier mot est encore suspect chez nous, voici la définition qu'on en trouve dans le Grand LAROUSSE encyclopédique :

CALORIFÈRE adj. Qui porte, répand la chaleur.

— N. m. Appareil producteur d'air chaud.

— ENCYL. Un *calorifère* comprend essentiellement: une chambre de combustion; un conduit d'évacuation des gaz brûlés; un échangeur, éventuellement complété d'un récupérateur, comportant une surface de chauffage de forme appropriée, parcourue par les gaz de combustion, et le long de laquelle l'air est chauffé; une chambre de distribution de chaleur, d'où partent les conduits d'air chaud; une chambre d'admission d'air froid admis dans l'échangeur de température. (V. CHAUFFAGE.)

Enfin, voilà que le barbarisme *place* commence à faire place à des désignations françaises! Félicitons monsieur le ministre de la Justice et la Direction de la Société Radio-Canada d'avoir, chacun de son côté, donné un vigoureux coup de barre contre la prolifération de *places* qui n'ont jamais été que des immeubles. Grâce à eux, la *Place de la Justice* est devenue le Palais de Justice et la *Place de Radio-Canada* a été « rebaptisée » Maison de Radio-Canada. Bravo! Puisse ce bon exemple porter fruit, et aider à faire comprendre qu'on ne peut correctement appeler *place* aucun immeuble, ni groupe d'immeubles, ni même, serait-il couvert des plus magnifiques édifices, aucun terrain bâti.

Terre des Hommes. Vite, vite avant qu'elle disparaisse, apprenons à dire que l'on va à LA Terre des Hommes tout comme nous avons bien, en 1967, fini par comprendre qu'on allait à L'Expo 67 et non pas à Expo 67.

¹ Au moyen d'un film publicitaire mettant en vedette Sherlock HOLMES et le docteur WATSON dans le plus anglo-saxon des décors, au mépris d'une règle fondamentale de la réclame, qui veut que pour atteindre un public donné, tout message doit d'abord être véhiculé par un support culturellement assimilable par ce public.

Introduction à la terminologie nucléaire¹

I — Notions et terminologie nucléaire

AR : *Accident de référence* (en anglais : MCA maximum credible accident) : Comme plus grand accident imaginable on considère généralement la rupture de la conduite principale de refroidissement du circuit primaire qui aurait pour conséquence la perforation partielle de la gaine des éléments de combustible par suite d'un échauffement local excessif, car il se peut dans ce cas que des produits de fission radioactifs gazeux s'échappent dans les alentours.

123

Arrêt d'urgence (scram) : interruption rapide de la réaction en chaîne au moyen de barres de sécurité. Les barres de sécurité contiennent, tout comme les barres de réglage, des éléments à forte absorption de neutrons tels que le bore ou le cadmium. Autres possibilités d'arrêt d'urgence : baisse du modérateur fluide et injection dans le modérateur de poisons de neutrons tels que l'acide borique, par exemple.

Bouclier biologique : bouclier en béton lourd qui a pour fonction de protéger les alentours des rayons émanant du réacteur. La zone située à l'intérieur du bouclier biologique constitue principalement la zone dite chaude du réacteur.

Cœur : noyau du réacteur. Il est formé par les éléments de combustible.

Combustible nucléaire : mélange de matière fissile et fertile sous une forme chimique appropriée, par exemple sous forme de métal, d'oxyde, de carbure ou de siliciure. Cf. également matière fissile et matière fertile.

Combustion massique (burn-up) : consommation de combustible nucléaire pendant la marche du réacteur, mesurée en MW-jours par tonne d'uranium (MWd/tU).

¹Dans deux livres sur l'assurance des installations nucléaires, la Munich Reinsurance Company de Munich donne non seulement des textes, mais un vocabulaire en français et en anglais. Avec son autorisation, nous le reproduisons ici en ayant conscience d'être utile dans un domaine où existe une terminologie nouvelle et difficile.

Contamination : contamination par des substances radioactives (rayonnantes).

Critique : état stationnaire au sein du réacteur où les neutrons libérés par chaque fission nucléaire déclenchent justement une nouvelle fission (Cf. aussi cycle des neutrons).

124 *Cycle des neutrons* : une partie des neutrons émanant du processus de fission nucléaire s'échappe du réacteur. Une autre partie des neutrons est absorbée par la matière fertile (et forme ainsi d'autres matières fissiles). D'autres neutrons se dispersent et sont absorbés par les matériaux de structure, le modérateur, le porteur de chaleur et les produits de fission. Les neutrons restants servent à maintenir la réaction en chaîne.

Décontamination: suppression des substances radioactives (rayonnantes).

Dose cumulée : quantité de rayons que reçoit un objet sans tenir compte du temps d'exposition. La radioactivité cumulée naturelle que subit l'être humain est d'environ 5 rem en 30 ans. La dose cumulée qui provoque la mort (quantité létale) est d'environ 600 rem (la dose tolérée par l'homme — dose maximale — est de 0.1 rem/semaine).

Énergie produite : la fission de 1 g d'uranium 235 produit une quantité de chaleur égale à 22 800 kWh. 1 kg d'uranium naturel contient 7 g d'uranium 235 ce qui correspondait à 160.000 kWh. Cette puissance calorifique spécifique par kg d'uranium naturel est dépassée cependant par les réacteurs à eau lourde par suite de la formation de plutonium.

Enveloppe de sécurité: enveloppe de pression ou de sécurité étanche qui enferme le générateur de vapeur nucléaire.

Erg : petite unité d'énergie. $1 \text{ erg} = 10^{-7} \text{ watt/secondes (Joule)} = 0.6242 \times 10^6 \text{ MeV (mega-électron-volt)}$.

Fission nucléaire : désintégration d'un noyau nucléaire. Lors de la fission nucléaire dans un réacteur la matière fissile contenue dans le combustible est désintégrée à l'aide de neutrons. Il en résulte des produits de fission qui apportent l'énergie calorifique et deux ou trois autres neutrons (en moyenne 2.5) qui maintiennent la réaction en chaîne.

Gainage : gaine des éléments de combustible, d'ordinaire en zircon, en acier inoxydable ou en magnésium.

Kwe : kilowatt électrique.

Matières fertiles : isotopes non fissibles transformés en matières fissiles par des neutrons. Les matières fertiles les plus importantes sont l'isotope de thorium Th-232 et l'isotope d'uranium U-238. À partir de l'isotope Th-232 on obtient la matière fissile d'uranium U-233 et à partir de l'isotope U-238 la matière fissile de plutonium Pu-239.

Matière fissile : les matières fissiles les plus importantes sont les isotopes d'uranium U-235 et U-233 ainsi que l'isotope de plutonium Pu-239.

125

MeV : unité d'énergie habituellement utilisée en physique nucléaire, voir erg.

Modérateur : matières ayant un petit nombre de masse et un pouvoir de freinage élevé. Elles ont pour tâche de freiner les neutrons riches en énergie (2.000.000 eV) émanant de la fission nucléaire et de les ramener à la vitesse de l'énergie thermique (0,025 eV = 2.200 m/s). Les matières se prêtant à cette tâche sont l'eau légère (H₂O), l'eau lourde (D₂O) et le graphite (C).

Mw (Megawatt) : unité de puissance habituelle en technique nucléaire : 1 MW = 10⁶W (watt) = 10³kw (kilowatt). MWe est le symbole utilisé pour la puissance électrique et MW_{th} pour la puissance thermique (puissance calorifique). Pour comparer les réacteurs entre eux on rapporte leur puissance thermique au volume du cœur du réacteur exprimé en mètre cube d'où MW_{th}/m³ et à la quantité d'uranium exprimée en tonnes d'où MW_{th}/t U.

Produits de fission : il s'agit des produits résultant de la fission nucléaire. Les produits de fission tels que par exemple le Xenon (Xe - 135) et le samarium (Sm - 149) absorbent un grand nombre de neutrons. L'accumulation des produits de fission met fin à la réaction en chaîne.

Rad : (Radiation absorbed dosis) unité spéciale réservée à la dose absorbée. 1 rad = 100 erg/g.

Radioélément : nucléide radioactif ou le genre de noyau dont il est formé. On appelle nucléide une sorte d'atome ayant un genre de

noyau bien déterminé d'après le nombre de protons et de neutrons.

Réacteur à eau bouillante : (BWR, Boiling Water Reactor). Réacteur dans le cœur duquel l'eau (normalement H_2O) s'évapore.

Réacteur à eau légère : réacteur à eau sous pression ou à eau bouillante utilisant de l'eau ordinaire (H_2O) comme modérateur.

Réacteur à eau lourde : (HWR, Heavy Water Reactor).

Réacteur utilisant l'eau lourde (D_2O) comme modérateur.

126

Réacteur à eau sous pression : (PWR, Pressurized Water Reactor). Réacteur utilisant de l'eau légère ou de l'eau lourde comme caloporteur et dans lequel la formation de vapeur est évitée par une pression élevée.

Réacteur à graphite refroidi au gaz : (AGR, Advanced Gascooled Reactor).

Réacteur utilisant le graphite comme modérateur et le gaz carbonique (CO_2) comme caloporteur.

Réacteur rapide : réacteur dans lequel la réaction en chaîne est maintenue par des neutrons rapides, c.à.d. non freinés par un modérateur, ayant une énergie moyenne de 10^5 eV. Comme les réacteurs rapides n'ont pas de modérateur, ils sont équipés d'un cœur plus petit que les réacteurs thermiques.

Réacteur à refroidissement métallique : type de réacteur utilisant des métaux fluides comme conducteur de chaleur tels le sodium (Na), le potassium (K) ou l'eutectique sodium-potassium (Na-K).

Réacteur surrégénérateur : réacteur servant à la production d'énergie et de nouveau combustible nucléaire. A partir d'isotopes de thorium et d'uranium non fissionables on produit par conversion plus d'isotopes fissionables que l'on en consomme.

Si l'on veut se rapprocher de l'utilisation complète, possible théoriquement, de tous les atomes existant dans 1 kg d'uranium (1 kg d'uranium est égal à env. 1000 MW-jours) il faut utiliser les réacteurs à surrégénération. Si l'on décompose 1000 kg d'uranium naturel entre leurs deux isotopes, on obtient 7 kg d'uranium 235 et 993 kg d'uranium 238.

En désintégrant les 7 kg d'uranium 235 on produit 2,5 nouveaux neutrons en moyenne par atome d'uranium 235 désintégré. On a besoin de l'un de ces neutrons pour maintenir la réaction en chaîne de sorte qu'il reste un excédent de 1,5 neutrons.

Si l'on dispose les 993 kg d'uranium 238 autour de l'uranium 235, les 1,5 neutrons provenant de la fission sont absorbés par les atomes d'uranium 238 et produisent 1,5 atomes de plutonium par atome d'uranium 235 désintégré. Après avoir utilisé entièrement les 7 kg d'uranium 235 il reste 10,5 kg de plutonium et 982,5 kg d'uranium 238.

127

Le plutonium étant séparé de l'uranium 238, on peut commencer un nouveau processus de fission avec 10,5 kg de plutonium en le disposant autour de 982,5 kg d'uranium 238 restant et produire ainsi 16 autres kg de plutonium. Il est possible de poursuivre ce procédé jusqu'à ce que toute la quantité initiale d'uranium naturel, c.à.d. : 1000 kg, soit désintégré.

Réacteur thermique : réacteur dans lequel la réaction en chaîne est maintenue par des neutrons thermiques, c.à.d. freinés par un modérateur, ayant une énergie moyenne de 0,025 eV. Un réacteur thermique a un modérateur.

Réaction en chaîne : processus de fission nucléaire s'effectuant dans le cœur du réacteur sans apport extérieur de neutrons.

Rem (Roentgen Equivalent Men) : unité spéciale d'équivalent de dose compte tenu de l'efficacité biologique relative de différentes sortes de rayons.

Röntgen (R) : unité spéciale réservée à l'exposition. 1 R est la quantité de radiations d'ondes électromagnétiques qui dans un centimètre cube d'air, à la pression normale et à une température de 0° Celsius, a un effet ionisant tel que la charge électrique est de 3.336×10^{-10} ampères x secondes.

Traitement du combustible irradié (reprocessing) : traitement du combustible nucléaire après son utilisation dans un réacteur en vue de récupérer les matières fissiles (Pu 239 ou U 233) ou fertiles et de les séparer des produits de fission.

Unité de masse : 1 ME = 1.66×10^{-24} g; si l'on s'exprime en unité d'énergie MeV, comme il est coutume en physique nucléaire, on aura alors 1 ME = 931,4 MeV.

Uranium enrichi : l'uranium naturel contient en poids environ 0,71% de l'isotope fissible U-235. Il peut être enrichi d'un plus grand nombre de parts d'uranium 235 par séparation d'isotopes. Le prix du kilogramme d'uranium augmente avec l'enrichissement.

Uranium naturel : exprimé en poids, il se compose principalement de 1 part d'uranium 235 et de 140 parts d'uranium 238.

II — An explanation of Terms used in Nuclear Technology¹

128

AGR (Advanced Gas-cooled Reactor) : A reactor in which graphite is used as the moderator and carbon dioxide (CO₂) as the coolant.

amu (atomic mass unit) : 1 amu = 1.66×10^{-24} grams. If, as is usually the case in nuclear physics, the energy unit MeV is used, 1 amu equals 931.4 MeV.

Biological Shield : A shield made of heavy concrete, which has the function of protecting the surrounding area from the radiation emitted by the reactor. The region inside of the biological shield constitutes the main part of the so-called "hot zone" of the reactor.

Breeder : A reactor for generating energy and new fissionable fuel. Non-fissionable thorium or uranium isotopes are converted so as to generate more fissionable isotopes than are consumed. Breeders must be used if one attempts to come close to the theoretically possible exploitation of all the atoms in 1 kilogram (1 kilogram of uranium is the equivalent of 1,000 MW days). If in 1,000 kilograms of natural uranium the different isotopes are separated the results is 7 kilograms of U-235 and 993 kilograms of U-238.

The nuclear fission of 7 kilograms of U-235 generates an average of 2.5 new neutrons for each U-235 atom fissioned. As one of these new neutrons is needed for maintaining the chain reaction, the excess amount is 1.5 neutrons.

If the 993 kilograms of U-238 are then placed around the U-235, the 1.5 neutrons generated by the fission are absorbed by the U-238 atoms, in this way producing 1.5 plutonium atoms for each fissioned U-235 atom. After the 7 kilos of U-235 have been consumed com-

¹ Après le texte français, voici la version anglaise.

pletely, 10.5 kilograms of plutonium and 982.5 kilograms of U-238 are left over.

Once the plutonium has been separated from the U-238, a new fission process with 10.5 kilograms of plutonium can be started. This plutonium is surrounded by the remaining 982.5 kilograms of U-238, so that 16 kilograms of plutonium are generated in this way. This process can be continued until the entire original amount of 1,000 kilograms of natural uranium has been fissioned.

Burn-up : The consumption of nuclear fuel while the reactor is in operation. Burn-up is expressed either in MW days per ton of uranium (MWd/t U), or in fractions of fissionable material consumed.

129

BWR (Boiling Water Reactor) : A reactor in which water (normally H₂O) is evaporated in the core.

Canning : The shell surrounding the fuel elements, normally made of zirconium, stainless steel, or magnesium.

Chain reaction : The self-sustaining fission process in the reactor core, which does not require a supply of neutrons from the outside.

Containment : A leak-tight pressure or safety shell surrounding the nuclear steam supply system.

Core : The centre of a reactor. The core is made up by the fuel elements.

Critical : A stationary condition in a reactor, in which the neutrons liberated by each nuclear fission just start one new fission (cf. also Neutron Cycle).

Decontamination : Purification from radioactive substances.

Dose : The amount of radiation absorbed by an object not regarding the period of time having lapsed. The tolerable dose for a human being (i.e. the permissible amount of radiation) is 0.1 rem per week, whereas the lethal dose for a human being is 600 rem. The natural amount of radiation to which a person is exposed is approximately 5 rem in 30 years.

Energy Yield : When 1 gram of U-235 is fissioned, the heat generated hereby amounts to 22.800 kWh. 1 kilogram of natural uranium

contains 7 grams of U-235, which would be the equivalent of 160,000 kWh. However, this specific generation of heat per kilogram of natural uranium is exceeded in heavy water reactors due to the formation of plutonium.

Enriched Uranium : Natural uranium contains approximately 0.71 percentage by weight of the fissionable isotope U-235. By means of isotopic separation, this percentage of U-235 can be increased (enrichment). The price of one kilogram of uranium increases with the degree of enrichment.

130

Erg : A small unit used for measuring energy. $1 \text{ erg} = 10^{-7} \text{ watt seconds (joules)} = 0.6242 \times 10^6 \text{ MeV (mega electron volts)}$.

Fast Reactor : A reactor in which the chain reaction is maintained by fast neutrons — i. e. neutrons not slowed down by a moderator — with an average energy of 10^6 eV .

Fertile Material : Non-fissionable isotopes turned into fissionable material by means of neutrons. The most important fertile materials are the thorium isotope Th-232 and the uranium isotope U-238. Th-232 is turned into the fissionable uranium U-233 and U-238 into the fissionable plutonium Pu-239.

Fissionable Material : The uranium isotopes U-235 and U-233 and the plutonium isotope Pu-239 are the most important fissionable materials.

Fission Products : Fission products are formed by nuclear fission. Fission products such as Xenon (Xe-135) and Samarium (Sm-149), absorb neutrons heavily. The accumulation of fission products brings a chain reaction to a standstill.

HWR (Heavy Water Reactor) : A reactor using heavy water (D_2O) as its moderator.

kWe : Kilowatts, electric.

Liquid Metal - cooled Reactor : A reactor in which liquid metals such as sodium (Na), potassium (K), or the eutectic mixture sodium/potassium (Na - K) are used as the coolant.

MeV : An energy unit used in nuclear physics. cf. erg.

MUNICH REINSURANCE COMPANY
THE VICTORY INSURANCE COMPANY LIMITED

Réassurance sur la vie



MUNICH-LONDON MANAGEMENT CORPORATION LTD.
55 RUE YONGE, TORONTO, CANADA - TÉLÉPHONE 366-9587

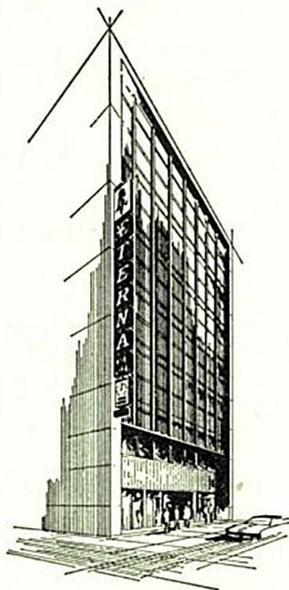


ÆTERNA-VIE COMPAGNIE D'ASSURANCE*

Siège social : 1184 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal 110.

Succursales: Montréal (2), Québec,
Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe,
Granby, St-Jean, Chicoutimi, St-Georges.

* Membre du "Groupe Prêt et Revenu", dont les
biens sous administration et les avoirs propres
s'élèvent à plus de \$165,000,000.



Hommages de

PEPIN, RIOPEL & BARRETTE

Avocats

**SUITE 1620
360, RUE ST-JACQUES
MONTRÉAL 126**

Tél. 845-6235

**AGENTS DE
RÉCLAMATIONS
CURTIS INC.**

Jules Guillemette, A.R.A.

— Gilles Lalonde, A.R.A.

**EXPERTISES APRÈS SINISTRES
DE TOUTE NATURE**

276, rue St-Jacques

Tél.: 844-3021

MONTRÉAL

bep

LE BLANC ELDRIDGE PARIZEAU, INC.

Courtiers de Réassurance

Bureaux associés :

DE FALBE ELDRIDGE REINSURANCE LTD., LONDON, ENGLAND

LE BLANC ET DE NICOLAY, S.A., PARIS, FRANCE

275, RUE SAINT-JACQUES - MONTRÉAL 126 - TÉL. 288-1132



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

**À VOTRE SERVICE
DANS
LE GROUPE
DE POINTE**

- INCENDIE
- VOL COMMERCIAL
- RESPONSABILITÉ PUBLIQUE
- AUTOMOBILES
- RESPONSABILITÉ PATRONALE
- ASSURANCES COMBINÉES
- VOL RÉSIDENTIEL
- CAUTIONNEMENT
- ASSURANCES "TOUS RISQUES"



Société NATIONALE d'Assurances

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 - Tél. : 844-2050

**les
assureurs**

dynamiques



SUN LIFE DU CANADA

une mutuelle ... qui vous appartient



**la laurentienne,
compagnie mutuelle d'assurance**

**la paix, compagnie d'assurances
générales du canada**

**la protection universelle,
compagnie d'assurances**

le groupe La Laurentienne

l'assurance sous tous ses angles

STONE & COX

TABLES D'ASSURANCES SUR LA VIE



Comprenant les tarifs, les valeurs de rachat, les dividendes, les historiques de dividendes, les relevés financiers et un résumé des conditions des polices de toutes les compagnies d'assurances sur la vie travaillant au Canada.



COMPILÉ DE SOURCES OFFICIELLES

PRIX : \$6.00

Commandez par l'intermédiaire de votre compagnie ou de
STONE & COX LTD., 55 rue York, Toronto 1, Canada

L'ATTITUDE
GÉNÉREUSE
et PROGRESSIVE
du Groupe

"Guardian Royal Exchange"

EST APPRÉCIÉE PAR SES AGENTS ET SES ASSURÉS

Consultez-nous pour
Assurance Incendie — Risques Divers et Automobile



Succursale de Montréal

ÉDIFICE GUARDIAN

240, rue St-Jacques, Montréal 126

R. BLANCHETTE
Gérant

H. BRAMUCCI
Gérant délégué

D. N. LAREAU
Assistant Gérant

**UNITED STATES FIDELITY AND GUARANTY
COMPANY**

**LA COMPAGNIE D'ASSURANCE FIDÉLITÉ
DU CANADA**

**ACCIDENT
CAUTIONNEMENT
INCENDIE
TRANSPORT
MULTI-RISQUES**

MAURICE A. BEAUDRY

Directeur

507 PLACE D'ARMES

- -

MONTRÉAL, P.Q.

*"Consultez votre agent ou courtier comme vous consultez
votre médecin ou avocat"*

Moderator : A material with a low mass number and a high slowing down capacity. Such materials have the function of slowing down the high-energy neutrons (2,000,000 eV) generated in nuclear fission to thermal energy (0.025 eV corresponding to a speed of 2,200 metres per sec.). Light water (H_2O), heavy water (D_2O), and graphite (C) are suited as moderators.

Mw (Megawatts) : A unit used in nuclear engineering for measuring output : $1 \text{ MW} = 10^6 \text{ W}$ (Watts) $= 10^3 \text{ kW}$ (kilowatts). MW_e refers to electrical output, whereas MW_{th} is used for denoting the thermal output. For the purpose of comparison, the thermal output is related to the volume of the core expressed in cubic metres (i. e. $MW_{th}/\text{cub. metres of the core}$) and to the amount of uranium expressed in tons (i.e. $MW_{th}/\text{t of U}$).

131

Natural Uranium : Natural uranium is made up principally of one weight unit of U-235 and 140 weight units of U-238.

Neutron Cycle : Some of the neutrons produced by the nuclear fission process are able to escape from the reactor. Other neutrons are absorbed by the fertile material (and in so doing form additional fissionable material). Further neutrons are absorbed by structural materials, moderator, coolant, and fission products. The remaining neutrons are then available for maintaining the chain reaction.

Nuclear Fission : The splitting of the nucleus of an atom into parts. In the case of nuclear fission in a reactor, the fissionable material in the nuclear fuel is fissioned by means of neutrons. In doing so, both fission products which carry the thermal energy, and two to three (the average is 2.5) additional neutrons, which maintain the chain reaction, are formed.

Nuclear Fuel : A mixture of fissionable and fertile material in a suitable chemical compound, e. g. in the form of a metal, oxide, carbide, or silicide. See also Fissionable Material and Fertile Material.

Pwr (Pressurized Water Reactor) : A reactor in which light water or heavy water is used as the coolant, and in which the formation of steam is suppressed by means of high pressure.

Rad (radiation absorbed dosis) : A unit used for measuring the radiation energy absorbed. $1 \text{ rad} = 100 \text{ erg/gram}$.

Radio-nuclide : Nuclide which is radioactive. Nuclide is the term used to denote a type of atom with the nucleus defined according to the number of protons and neutrons in it.

Rem (roentgen equivalent men) : A unit for measuring a dose of radiation, with consideration given to the relative biological effectiveness of the various types of radiation.

Reprocessing : Separation of the unused nuclear fuel from the radioactive fission products formed in the reactor during operation, and from the Pu-239 or U-233 gained from the fertile material.

132

Roentgen (r) : Unit for the dose or the total amount of radiation. 1 r is the amount of electromagnetic wave radiation which has such a strong ionizing effect in 1 cubic centimetre of air at normal pressure and a temperature of 0°C that the electric charge is 3.336×10^{10} ampere-seconds.

Scram : The rapid interruption of a chain reaction by means of safety rods. Like control rods, safety rods contain elements that absorb neutrons heavily, such as boron and cadmium. Other possibilities of scram are to decrease the level of the liquid moderator and to inject neutron poisons, such as boric acid, into the moderator.

Thermal reactor : A reactor in which a chain reaction is maintained by thermal neutrons — i. e. neutrons slowed down by a moderator — with an average energy of 0.025 eV. A thermal reactor has a moderator.

Literature

H. Braun, München : "Der derzeitige Stand der Sachversicherung von Kernkraftwerken". Allianz-Berichte 6/1968.

A. Rhein, Hamburg : "Die Maschinenversicherung nuklearer Anlagen". Versicherungswirtschaft 24. Jahrgang, Sonderbeilage 1. Juli 1969.

H.-J. Vandrey, München : "Grundlagen der Maschinenversicherung von Kernkraftwerken", Allianz-Berichte 6/1968.

O Vossen, Köln : "Die Sachversicherung von Atomanlagen", lecture, held on April 28, 1969 at Haus der Technik, Essen.

"Ergänzendes Material zum Bericht — Kernbrennstoffe und Kosten verschiedener Reaktortypen in Deutschland —", KFK 466/1966.

International Comparison of Nuclear Power Costs, IAEA, 1968.

Atomwirtschaft Heft 9/10, 1969.

Private communications of Munich Reinsurance Company.

Chronique de documentation

par

J. H.

The age of discontinuity, guide lines to our changing society, by Peter F. Drucker. Harper and Row, New York.

Notre société change rapidement. On ne peut l'aborder et y vivre comme on le faisait auparavant, note l'auteur. Professeur à la New York University's Graduate School of Business, il est intéressant de voir comment il voit la direction de l'entreprise et celle même de la société, où elle peut exister et prospérer. Une de ses phrases sur l'orientation des Écoles supérieures de Commerce nous paraît à la fois vraie et bien troublante : « *The business schools in the United States set up less than a century ago, have been preparing well-trained clerks rather than entrepreneurs* ». Les premiers ont leur fonction dans une société économique aussi gigantesque que celle de nos voisins, mais les seconds ne sont-ils pas non moins essentiels ? Est-ce à dire qu'il viennent non pas de la classe la mieux formée intellectuellement, mais de l'autre qui n'a pas subi la déformation de l'enseignement supérieur ?

133



L'homme rapaillé, par Gaston Miron, aux Presses de l'Université de Montréal.

Assez grand'gueule dans le particulier, mais poète délicat et ami très sûr, disent de lui ceux qu'il a aidés dans des moments difficiles, Gaston Miron vient d'avoir le prix des Études françaises. Je veux l'en féliciter et ne retenir ici qu'un poème choisi au hasard, mais qui me paraît être bien dans sa manière. Il s'intitule « Une fin comme une autre ou une mort en poésie ».

Je tiens à rappeler ici que le prix a été créé par un vieil ami à moi, Alexandre Thérien, qui est aussi l'imprimeur d'*Assurances*. La revue l'enchanté parce qu'il a assisté à sa naissance; elle l'exaspère aussi parce que son directeur est vétilleux et chercheur de petites bêtes. Il pratique la rature comme un système ou une nécessité psychologique. C'est un défaut dont on ne se corrige plus, hélas, quand il remonte loin dans la nuit des temps, ou, tout au moins, à cinquante ans derrière !

134

1^{er} octobre 1970 ¹.



L'autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte 1867-1921, par Ramsay Cook.

La Commission d'enquête base ses conclusions sur les travaux qui lui sont présentés, sur les opinions de ses membres, sur les études consacrées par un certain nombre de collaborateurs à des aspects particuliers du sujet. L'autonomie provinciale est l'un de ceux que la Commission sur le biculturalisme et le bilinguisme a suggérés à M. Ramsay Cook. Professeur à l'Université York, à Toronto, M. Cook a présenté un travail fort bien fait sur la manière dont on a considéré le pacte confédéral de 1867 à 1921. Il y étudie dans un ordre assez curieux l'origine du conflit fédéral-provincial, l'offensive et le triomphe des droits provinciaux, puis il se pose la question : est-ce vraiment un pacte entre groupes culturels ? Tout cela peut paraître sans grand intérêt immédiat à des observateurs de l'extérieur. C'est cependant le problème qui divise le Canada le plus profondément actuellement et qui entraînera tôt ou tard la fin du régime fédératif au Canada si on ne trouve une solution au problème des deux groupes ethniques. C'est à trouver des solutions que s'est employée la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le bi-

¹ Depuis que ce texte a été composé, le poète a eu le grand prix de littérature de la Ville de Montréal, qu'il a repoussé dédaigneusement pour des raisons que la raison politique seule reconnaît.

culturalisme, pendant un temps. M. Cook, je crois, a été l'un des plus lucides de ses collaborateurs.

Hélas ! la Commission n'est pas allée jusqu'à conclure. Ses travaux avaient commencé dans la joie. Ils se sont terminés dans la négation de son rôle même. Une fois de plus, il faut dire : « *They agreed to disagree* ». On devine les oppositions et les heurts. Mais pourquoi la Commission n'a-t-elle pas dit ou écrit ce qui la sépareit ? Même des rapports contradictoires auraient précisé les différends et confirmé officiellement ce qui divise les groupes ethniques au Canada. On savait au départ qu'on ne parviendrait jamais à s'entendre, m'a-t-on dit un jour. Pour cela, il aurait fallu un courage peu ordinaire, mais qui aurait suffi à illustrer le caractère de ceux qui ont pris part aux travaux de la Commission. M. André Laurendeau, lui, n'aurait pas agi ainsi. Malheureusement, il est mort trop tôt.

135



Le français dans le monde. Revue de l'enseignement du français dans le monde. Décembre 1968. No 61.

La qualité du français parlé, celle du français technique intéressent au plus haut point linguistes, philologues et usagers. Comme nous, ils aiment sans doute cette revue qui suit la langue dans ses difficultés, son évolution, son adaptation à des besoins nouveaux, son opposition à la lente pénétration des termes techniques étrangers. Il y a là, me semble-t-il, un excellent instrument de travail pour ceux qui se préoccupent de la nécessité, constante et non périodique, de l'enrichissement de la langue face à l'évolution rapide des techniques et des besoins.



Ce combat qui n'en finit plus, aux Éditions de l'Homme.

Ce combat, c'est celui que mène l'Institut de Microbiologie et d'Hygiène de l'Université de Montréal contre le

136

microbe, élément à la fois précieux et terrible, qui menace la vie humaine. Ce combat, le Docteur Armand Frappier l'a conduit depuis trente ans à la direction de l'Institut. Il est extrêmement intéressant de voir ce qu'il a donné dans les divers domaines où la lutte s'est manifestée, de la tuberculose à la polyomyélite et à toutes les maladies à virus que l'Institut s'est employé à guérir ou à enrayer. Dû à deux journalistes excellents, Alain Stanké et Jean-Louis Morgan, le livre est très vivant. Il nous présente le Dr Armand Frappier dans son extraordinaire activité physique et intellectuelle, au centre de l'équipe qu'il a formée à travers les années, et les besoins d'une des œuvres de science les plus dynamiques et les plus efficaces du Canada français. Scientifique, le docteur Frappier a aussi aimé la musique et les arts. Il y a trouvé un exutoire à cette fatigue mentale qui guette ceux dont le travail dépasse les forces de résistance.



Insurance coverage for mental illness, par J. F. Follmann, jr.
American Management Association, Inc.

Qu'est-ce que vient faire A.M.A. dans un domaine aussi spécialisé ? C'est que cette grande association se préoccupe de tous les problèmes de l'entreprise en Amérique du Nord. La santé individuelle en est un. Parmi eux, la stabilité émotive est un des plus graves. Les maladies nerveuses, en effet, menacent un personnel qui vit sous pression, qui sort peu et à qui on demande une dépense nerveuse constante. On a trouvé une solution partielle en améliorant le cadre, en créant une atmosphère, en diminuant les heures de travail et en simplifiant celui-ci. On ne peut empêcher que le personnel soit tendu, nerveux et que, périodiquement, il souffre de la maladie du siècle la plus répandue parce que l'atmosphère environnante n'est pas faite pour apaiser les gens. S'il y a un problème, il est intéressant de voir comment l'assurance

tend non pas à le résoudre, mais à y obvier en attendant que la médecine parvienne à remettre le patient en état. L'assurance a des vertus et des inconvénients. C'est à les montrer que s'efforce l'auteur de cette brochure de 135 pages, éditée par A.M.A. M. Follman est le « director of Information and Research of the Health Insurance Association of America ». Il est bien placé pour voir la difficulté et l'exposer avec les solutions qu'on y a apportées.

137



Life insurers, variable annuities and mutual funds, by William R. Sloane, dans *The Journal of Risk and Insurance*.

Beaucoup d'assureurs veulent se défendre contre les fonds mutuels qui leur enlèvent une part de leur clientèle qu'autrement ils auraient pu attirer vers l'assurance participante. Au Canada, ils demandent que leurs agents puissent vendre aussi bien de l'assurance-vie que des unités de fonds mutuels; ils imaginent l'assurance indexée, la rente variable : toutes choses qui tiennent compte de l'inflation et qui cherchent à y faire face. Ils se préparent en songeant aussi à avoir leurs propres fonds mutuels ou à s'associer à des organismes existants. Le mouvement n'est pas nouveau. Il vient de chez nos voisins où il a pris une importance correspondant aux intérêts en jeu. Pour en juger, l'article du professeur Sloane est intéressant parce qu'il apporte des précisions intéressantes sur le sujet. Voici comment il se propose de l'étudier : « *It is the purpose of this paper to examine the present extent of this new involvement and the expectation of further development, examine the reasons frequently given for the necessity or desirability of this development, discuss the macro-economic implications of this development in terms of the effect on personal savings and the finance market in general, and discuss the implications of this development for the insurance industry itself.* »

« **Visages de la civilisation au Canada français** », « **Les structures sociales du Canada français** » et « **Le Canada français d'aujourd'hui** », à la Société Royale du Canada, Ottawa.

138 Révéler un peuple à lui-même, écrit M. Léopold Lamontagne dans son avant-propos au *Canada français d'aujourd'hui*, voilà notre intention ! Si le programme est un peu vaste, on trouve des études bien faites dans ce recueil d'articles sur le sujet. Elles jettent sur le Canada francophone un jour assez précis pour qu'il vaille la peine de réfléchir sur les problèmes et les réalisations que le livre évoque. Pendant longtemps, le Canada français a été une société simple, repliée sur elle-même, dont le mérite principal était de durer. Puis, soudainement, il a pris conscience de ses possibilités, de ses réalisations, mais aussi de ses faiblesses. Ce sont certains aspects du milieu que l'on traite dans le premier de ces livres, qui fait partie d'un triptyque consacré au Canada français d'aujourd'hui : ses cadres, ses aspirations, ses problèmes. On ne peut mettre de côté négligemment ou dédaigneusement un groupe de six millions d'hommes et de femmes qui travaillent, qui pensent, qui veulent avoir une vie propre et qui graduellement se sont outillés pour cela. C'est ce que tentent de présenter au lecteur, curieux de sciences humaines, ces trois livres qui viennent de cette Société Royale du Canada dont on a dit du mal, mais qui reste vivante puisqu'elle se préoccupe du présent et de l'avenir d'un des éléments les plus curieux et les plus tenaces du Canada. Si le groupe francophone intrigue les esprits les plus ouverts, il exaspère parfois ceux qui, manquant de sérénité ou d'objectivité, le voient prendre corps, se développer et occuper une place de plus en plus grande dans la vie canadienne.

L'homme et l'espace. Life — Collection Le Monde des Sciences. Time Inc. Toronto.

Voilà le dernier des ouvrages de Life-Time sur les sciences et leurs applications. Il est inutile pour un spécialiste d'y chercher des choses nouvelles ou des détails précis. C'est une œuvre de vulgarisation, destinée à vous ou à moi, qui ne demandons à une étude de ce genre que d'être claire, précise et de nous informer d'un aspect général du sujet. Si on l'aborde dans cet esprit, *L'homme et l'espace* paraîtra une étude valable, bien présentée, bien illustrée, d'un sujet d'actualité. La plupart d'entre nous se sont contentés de constater par la télévision les choses prodigieuses que l'homme accomplissait dans l'espace, sans chercher à y comprendre quoi que ce soit. L'album nous apporte des précisions dans un cadre agréable, un vocabulaire spatial et « quelques bornes sur la route de l'Espace ».

139



Le risque d'Énergie Nucléaire et l'Assurance, à la Munich Re.,
Munich, Allemagne fédérale.

La Munich Reinsurance Company vient de faire paraître une étude extrêmement intéressante sur l'assurance des réacteurs nucléaires. Les sujets étudiés vont de l'énergie nucléaire elle-même et de ses divers aspects, aux types d'installation que l'on trouve dans les divers pays du monde.

Quant à l'aspect assurances, il tient compte aussi bien de l'assurance contre l'incendie que bris, responsabilité civile, maritime et transport, ainsi que de l'assurance profit. Enfin, le travail contient un vocabulaire¹, ainsi que des spécimens de polices. Comme il y a là un sujet extrêmement complexe, on doit remercier la Munich d'avoir réuni, en un texte très simple, destiné essentiellement à préciser des notions de physique

¹ Que nous reproduisons en pages 123 à 132. .

nucléaire, ainsi que la méthode suivie jusqu'ici pour garantir le risque partout où l'on fait usage de corps radioactifs.

Nous l'indiquons au lecteur, avec la certitude qu'il y trouvera réponse à bien des questions qu'il se pose.

140 Notons en terminant que le texte est en anglais ou en français, ce qui pour nous bilingues du Canada est précieux puisqu'il nous apporte un double vocabulaire, dans un domaine nouveau. Un chapitre, intitulé « Notions et Terminologie nucléaire » apporte au lecteur vocabulaire et définitions. Il faut en remercier la Munich, cette grande société de réassurance professionnelle qui, une fois de plus, fait œuvre utile.



Un nouveau livre sur les assurances : « L'Assurance générale et l'entreprise ». Publications Les Affaires Inc., Montréal.

M. René Callès vient de publier une excellente introduction à l'étude de l'assurance. Tout en se défendant de présenter un travail exhaustif, l'auteur a écrit un ouvrage qui permet à l'assuré de mieux comprendre les aspects principaux des assurances qu'on met à sa disposition. Il ne suffit pas d'être assuré, comme le dit M. Callès, il faut l'être bien et suffisamment. Celui-ci indique à la fois la portée générale des différentes garanties qui constituent un portefeuille, que certains aspects particuliers. Le lecteur y trouvera non des recettes, mais une explication intelligente de la pratique et des principaux contrats. En somme, il y a là un instrument de travail destiné à rendre service à celui qu'effraient ou rebutent un jargon et des textes, qui paraissent très obscurs au non-initié, comme à celui qui prétend être au courant. Dans ce dédale, il est bon que quelqu'un guide le lecteur de bonne volonté.

Aisam, lexique France, à Zurich, Suisse.

Voilà le dictionnaire lexicographique que vient de faire paraître l'Association Internationale des Sociétés d'Assurance-mutuelle, dénommée Aisam. Il a pour objet de décrire « la situation juridique et la terminologie spécifique de l'assurance-mutuelle dans différents pays » : Hollande, Espagne, France, Allemagne, Grande-Bretagne et Suisse. Pour qu'on juge de l'intérêt que ce travail présente, voici la définition de l'assureur donnée en français, puis dans les cinq autres langues, dont l'anglais :

141

Assureur : La personne morale : société anonyme ou à forme mutuelle ou mutuelle ou mutualiste, qui accepte de prendre en charge le risque prévisible d'indemniser l'assuré en cas de perte éventuelle ou de dommage causé à ce dernier en sa personne ou en sa chose par l'événement envisagé dans le contrat qu'ils ont conclu.

Puis celle du *Capital social : La somme exprimée en unités monétaires, versée et réunie par les membres d'une société commerciale pour lui permettre de se constituer, d'engager et de réaliser les opérations définies par son objet.*

Le travail prend d'autant plus d'intérêt que chaque définition se retrouve dans les autres langues du vocabulaire. Il nous paraît être un instrument de travail valable, même s'il ne tient pas compte de la mutualité en Amérique et de son jargon propre.

Chaque section est précédée d'une entrée en matière pour le pays particulier dont on définit le vocabulaire et la pratique. Dans le cas de la France, l'introduction s'intitule « Aperçu de l'assurance Mutuelle en France ». Parmi les collaborateurs, on trouve de très vieux amis de la mutualité comme M. Jacques de Beaucaron et M. Jean Pluyette.

Pages de journal

par

GÉRARD PARIZEAU

VIII

10 mars

142

Mercredi dernier, il y a eu un concert bien intéressant à la Place des Arts. Dirigé par un chef espagnol, l'O.C.M. nous a donné la *Vita Breve* de de Falla, avec des chœurs dirigés par Laurencelle, des solistes, un chanteur de flamenco et une danseuse ravissante, vêtue d'une de ces robes rouge vif dont les Espagnoles ont le secret.

C'est elle qui a eu le succès de la soirée. Il faut dire qu'elle le méritait par la grâce de ses mouvements et la joliesse de ses formes. À un moment, le chef d'orchestre en a paru agacé. Il avait sans doute raison, car le jeu des musiciens et la qualité des solistes méritaient mieux que des applaudissements polis. Une d'elles, a chanté admirablement. Petite, taillée en pôt à tabac, elle a un étonnant registre, une admirable voix et un métier remarquable.

La saison à Montréal a connu quelques avatars dus à la grippe. Pierre Fournier, d'abord dont le concert a été remis deux fois, Krisp aux Concerts Symphoniques qu'a remplacé à la dernière minute Metha venu en hâte à la rescousse. Parmi les solistes espagnols, deux ont dû être doublés par des Canadiens sachant chanter, mais probablement sans la fougue qu'il aurait fallu.



J'ai retrouvé à la télévision hier la chère *** souriante, s'exprimant très bien, jugeant le monde et son père avec la certitude d'être dans le vrai. C'est une jolie femme de qui on attendrait des vers tendres ou fougueux, plus qu'un jugement sans arrêt sur les choses de la politique. Elle a été des États généraux. Elle en est sortie insatisfaite. Elle a fait le voyage de l'Ouest pour se rendre compte qu'il n'y avait rien à faire avec ces « gens là ». Elle reste fédéraliste, faute de mieux parce qu'elle craint la pente glissante de l'indépendance du Québec. *** aime les jeux de la politique; elle les joue brillamment jusqu'au jour où l'envers de la médaille la déçoit, parce qu'elle ne les avait pas imaginés aussi sordides. Elle a un grand besoin de franchise et de logique. C'est cela qui, de l'extérieur, rend son comportement aussi

inattendu. Faut-il demander à la politique de s'écouler méthodiquement, calmement, sainement comme un fleuve étal et serein ? Non, sans doute, car elle est un peu comme la formation des enfants. Elle a des règles sinieuses, inattendues et changeantes; elle a aussi ses compromis et ses compromissions, ses à-peu-près, ses volte-face. Faut-il lui tourner le dos ou s'en accommoder ? C'est affaire de tempérament, de souplesse d'échine, d'opportunisme, d'opportune distraction. Vous n'aimez pas les jeux de la politique, me dira-t-on ? Pas tellement, il est vrai. Je les crains un peu comme les gens pieux ont peur du péché. Ils savent qu'il existe. Ils le voient, ils cherchent à l'éviter, mais hélas ! ils y reviennent, parfois avec crainte, parfois aussi avec volupté, tant sont insondables les cœurs et les reins.

19 mars 1970

À Fort Lauderdale, en Floride. Nous sommes dans un motel « de luxe et fréquenté surtout par des Juifs riches », nous a-t-on dit à Montréal. Les réputations se font bien curieusement. Nous avons vu quelques têtes d'israélites, mais pas pires ou meilleures que celles de chrétiens de même niveau.

L'endroit est plaisant; notre chambre donne de plain-pied sur la piscine. Je suis allé tout à l'heure plonger dans une eau limpide, bleue et chaude. Par manque d'entraînement, je me suis senti fatigué tout de suite. Je n'ai pas insisté, car je sais que les derniers jours à Montréal ont été durs. Quelle folie à mon âge d'examiner des dossiers et de dicter certains jours dès six heures et demie du matin. Je fais ainsi des journées de 12 à 13 heures. Quand parviendrai-je à ralentir et à agir un peu plus raisonnablement, G.B.P. *dixit* ? On dirait qu'à partir d'un certain âge, rien ne compte que le travail, beaucoup d'autres choses qui donnent de l'agrément à la vie nous étant défendues ou nous intéressant moins.

Tout à l'heure, je suis allé faire une longue promenade qui m'a conduit dans un quartier beaucoup plus agréable que celui où nous habitons. Il y a, entre autres grands immeubles, un groupe de trois isolés et réunis par des pelouses, des arbres, des plantes, des fleurs délicates aux pistils brandis comme une lance. Ce sont, je pense, des ibiscus. Il y a aussi des feuilles aux teintes d'ocre et d'or. Est-ce au moment où elles sont complètes ou sur le point de tomber que, de vertes, elles se transforment en des couleurs vives et charmantes: image de l'automne chez nous ?

Avant de déjeuner, marche sur la plage pieds nus, avec nos amis les B. qui, comme nous, passent quelques jours au soleil. Sur le sable fin, nous avons vu deux « men o'war »¹, poissons au corps globuleux que la vague avait jetés sur le sable et qui achevaient de mourir. À côté, il y avait leur bien curieuse queue aux anneaux reliés les uns aux autres comme une chaîne. C'est elle qui s'enroule autour du cou ou du membre du nageur. Vénéneuse, son seul contact cause un malaise passager mais bien désagréable, paraît-il. Quand il y en a dans la mer, un avis est donné aux baigneurs pour les mettre en garde. Le poisson est bien joli pourtant, avec son corps arrondi bleu et rose et ses anneaux bleu foncé. Il vaut mieux l'éviter, comme certaines femmes qui portent en elles des germes d'une maladie que chaque peuple prête à l'autre, en se défendant bien d'être à son origine.



Tout à l'heure, en ouvrant *Recherches Sociographiques*, j'ai vu le mot *chefferie* qui me déplait beaucoup. C'est une jeune femme qui l'emploie. Est-elle blonde ou brune, a-t-elle le nez pointu ou retroussé; est-elle maigrichonne, maigrelette, dodue ou simplement grassouillette tels ces angelots joufflus du XVIIIe siècle? Je ne sais, mais le mot m'agace. Je sais qu'on l'a entendu souvent au cours des campagnes qu'on nous a fait subir à plusieurs reprises depuis quelques mois pour l'élection d'un chef de parti. D'où vient *chefferie*? C'est sans doute un néologisme qu'un jour quelqu'un a prononcé sans y penser et que tout le monde a employé après lui comme une trouvaille, comme un mot nouveau pour qualifier un poste ancien. « Se présenter à la chefferie du parti » comme on dit, c'est simplement poser sa candidature à la direction du parti. On en devient le chef ou on en est le chef.

Il est lamentable de voir comme ainsi, on crée des mots pour désigner une chose, une fonction pour lesquelles il existe déjà des termes français. C'est un processus normal de la langue, dira-t-on. Assurément, mais pour que le mot nouveau soit valable, il faut qu'il soit ni lourd, ni laid, ni inutile.

Il y a aussi les mots à qui on donne un sens qu'ils n'ont pas. Ainsi, à Montréal, sous l'influence des anglophones, on appelle *place* des immeubles comme *Place Ville-Marie*, *Place des Arts*, *Place Bonaventure*. Une place ou un square (dont on a fait carré), c'est un petit parc situé dans une ville, autour duquel s'élèvent des immeubles. La langue évolue

¹ Ce sont des méduses d'un type particulier, me dit Claude Mélançon.

bien ou mal. Bientôt si nous n'y veillons pas, *place* ne voudra plus rien dire. On accolera le mot au nom de l'immeuble pour le désigner et non pour indiquer l'endroit où il se trouve.



Ce matin, j'ai dû emprunter le stylo de G.B.P., le mien étant momentanément ou définitivement égaré. Comme cela m'arrive fréquemment, je n'emploie que des stylos à bille, aussi peu coûteux que possible. C'est ainsi qu'un jour à Munich, je me suis senti assez embarrassé. J'étais invité à déjeuner dans la grande salle à manger de la *Munich Re*. Le décor y est magnifique : plafond voûté, lambris de bois précieux, table longue, couverte de vaisselle et d'argenterie somptueuses. Et derrière chaque deux fauteuils, un larbin qui remplit les verres au fur et à mesure qu'ils se vident. Au dessert, le président suggéra de signer le menu. Tous sortirent des stylos d'or et, moi, mon stylo à bille qui se vend vingt-cinq cents au détail, je crois. Je n'étais pas très heureux, je l'admets. Je pris le parti de rire et j'expliquai, que, comme j'ai égaré un bon nombre de stylos de prix, j'ai décidé de n'utiliser que les moins chers maintenant.

145

C'est au cours de ce déjeuner que H.L. a parlé de son séjour dans un camp de prisonniers près de Munich. Avec la même simplicité, les autres lui ont posé des questions. Henri expliqua qu'évadé, il put se rendre jusqu'à la frontière suisse. Il y fut accueilli par un vieil ami de sa famille qui lui apporta de quoi se restaurer et une bouteille de bon vin qu'il dégusta avec joie, lui qui en avait été privé depuis tant d'années. Puis, il le fit passer en France.

J'avoue que j'étais un peu surpris de cet échange de propos entre gens qui ont souffert les uns des autres, mais qui veulent l'oublier. H. m'avait dit déjà: « Nous avons trop lutté, trop détruit de choses, trop massacré de gens depuis un siècle et demi. Il est temps de nous entendre et de cesser de nous battre. »



Lu dans le *Miami Herald* qu'un jury vient d'accorder \$2 500 000. en dommages-intérêts à un jeune homme rendu impotent au cours d'un accident d'automobile. On reste ébahi devant une pareille irresponsabilité des jurés: ces douze êtres humains qui sont censés représenter l'homme moyen. Ils n'hésitent pas à accorder une pareille somme à un adolescent, avant même qu'il ait pu démontrer ce que sera sa vie. Pour eux, rien ne compte moins que l'argent des autres. Il est vrai que l'avocat

va probablement toucher la moitié du montant: ce qui est odieux et ce qui pousse le jury à augmenter l'indemnité hors de toute proportion avec le dommage subi. Heureusement, au Canada, on n'accepte pas cette division du quantum entre accidentés et avocats. Les nôtres ont leur tarif, qui n'est pas faible, mais il n'y a pas cet intolérable abus qui est considéré comme anti-professionnel. Je fais tout, dit l'avocat américain, à son client, j'avance les frais, et je ne vous demande rien. Si je n'obtiens rien, je fais face à la dépense. Si vous gagnez, je garde la moitié de ce que je perçois pour vous. C'est à la fois une source d'abus et un acte que nous, Canadiens, jugeons inacceptable au niveau d'une opération qui doit garder une dignité inséparable de la fonction remplie.



Avant de quitter Montréal, nous avons entendu à « Format 30 » l'interview d'un juge, d'un avocat et d'un sociologue au sujet du rapport de la Commission Prévost sur l'administration de la justice dans la province de Québec. Le sociologue était l'auteur du questionnaire distribué parmi des gens de toutes les classes pour savoir quelle était l'opinion du public sur la justice et ses stipendiés: juges, avocats et police. L'opinion était nettement défavorable: les premiers étant des *vendus* et les seconds abusant d'un régime privilégié. Assez maladroitement, le sociologue essayait d'expliquer que les conclusions du sondage ne correspondaient pas nécessairement aux faits, mais qu'elles représentaient l'idée que, dans le public, on s'en faisait, qu'il fallait la connaître pour pouvoir la rectifier, etc. Le juge et l'avocat lui tombèrent dessus sans ménagement, en disant qu'on faussait les faits avec des questionnaires orientés vers la réponse, qu'ils dictaient en quelque sorte.

Il est aussi mauvais de dire que la justice est un fruit gâté, pourri même, que de nier qu'elle a bien mauvaise presse. Devant les procédures complexes, les habiletés, les finasseries de certains avocats et les arrêts de certains juges, devant les lenteurs et la quasi-impuissance des tribunaux dans certains cas, il n'est pas étonnant que le public réagisse aussi mal. La justice comme certaines autres institutions devrait pouvoir corriger certaines de ses faiblesses, se réformer, s'adapter aux besoins de notre société. Qu'il faille deux ans pour obtenir un jugement en première instance, trois ou quatre ans en appel et six ou sept ans en tout pour avoir l'arrêt final de la Cour Suprême, c'est tout simplement lamentable! Tant qu'on ne fera rien ou presque rien pour améliorer cet état de chose, tant qu'on n'essaiera pas d'expliquer au public ce qui est

explicable, on s'exposera à des critiques aussi stupides que celles que le sondage de la Commission Prévost a révélées. Si le sociologue a peut-être donné trop d'importance à ce qui en a peu en vérité, si son questionnaire était pipé au départ, il ne reste pas moins que l'opinion existe et qu'elle est trop nettement défavorable. Ce qui est mauvais dans une société prête à toutes les réactions catégoriques, violentes, farfelues et, même parfois, assez folles.

22 mars 1970

Je suis allé marcher à nouveau sur la plage, pieds nus, avant d'aller déjeuner avec G.B.P. Il fait un temps splendide, avec un vent assez vif qui projette sur la plage, la vague surmontée de moutons blancs. Quel plaisir que se promener ainsi sur un sable fin que l'eau durcit au point que le pied laisse une trace superficielle bientôt effacée par la vague suivante. Sur la plage donnent de grands immeubles qui viennent à peine d'être construits. Il y a à Fort Lauderdale un étonnant essor. On se demande qui remplira tout cela ? Déjà cette année, il y a eu une diminution des affaires assez importante, vingt pour cent dit-on. Elle correspond à la valse hésitation de la Bourse, tant la fermeté ou la faiblesse des cours convainquent les gens de dépenser plus ou moins pour ce qui est du luxe. Ici tout est cher, tout est superflu. Nous sommes allés dîner hier soir à Bahia-Mar chez *Patricia Murphy*, qui est un restaurant excellent. Tout à côté se trouve la *Marina*: petit port intérieur où sont à quai les plus beaux bateaux de plaisance que l'on puisse imaginer.

147

Le repas d'hier soir était fort agréable, en la compagnie de nos amis les B., avec lesquels nous nous entendons bien. Le dîner était bon, les bonniches bien moulées dans des uniformes seyants, le décor soigné. La salle à manger donne sur un jardin tropical qui longe le grand canal: voie de circulation qu'empruntent les yachts pour aller vers l'océan ou vers l'intérieur. De grandes gaules indiquent le but de l'expédition. On va au large pêcher le gros poisson qu'au retour, on montrera avec une feinte modestie.

Fort Lauderdale est traversé par des canaux multiples, dont l'axe principale est parallèle à la mer. On a ainsi deux habitats bien différents: l'un est charmant, peuplé de maisons coloniales, basses aux toits longs, et l'autre, d'immeubles très hauts, comme ces Coral Ridge Apartments: clubs auxquels on appartient par l'achat ou la location d'un appartement. Chaque matin, je vais m'y réfugier, tant est plaisante l'atmosphère

qu'on y a créée. L'autre habitat est moins sympathique, mais il a la mer en lot, ce qui ne serait pas un mince avantage si la plage n'était souvent peuplée, à cette époque, de vieilles gens ventrus, ventripotents ou décharnés. Ce n'est que de temps à autre qu'une croupe et une poitrine ferme (ou qui le semble), un ventre lisse et un nombril provocant réconcilient avec l'espèce humaine.

148

Ailleurs, entre la mer et les canaux, il y a la plus invraisemblable collection de bâtiments laids, de cabanes de construction sans charme et hétéroclites que l'on puisse imaginer. Ici et là, cependant, il y a de bien jolies boutiques qui vont de la galerie d'art à l'épicerie, du *drug store* (bazar occidental) au marchand de perruques, du restaurant à la galerie de brocanteur, où l'on vend de tout à partir de la nuit tombée : des figurines de Dresde aux services de vaisselle que l'on fait vibrer d'une chiquenaude comme un cristal de roche. Le crieur et ses aides sont Syriens ou Libanais. Pratiquant la fantaisie vestimentaire, ils sont vêtus d'un veston vert pomme, bleu ciel, rouge vif ou crème. Le crieur principal est jeune. Il a toutes les audaces. Il demande \$700. pour des gobelets splendides. On lui en offre d'abord \$50. Pour un jeu d'échecs aux pions sculptés dans des défenses d'éléphant, nous annonce-t-il, il obtient \$300 alors qu'il l'avait estimé à \$2 000. Il ne tique pas, mais reprend de plus belle quand ses aides font circuler les objets sans beaucoup de succès devant les chalands peu disposés à monter, en cette soirée de printemps dont l'air est moite.

J'en ai bientôt assez et je cherche dans les environs un endroit où je puisse boire un verre de coca-cola. Il n'y en a plus, m'explique le gardien du motel où je me rends. À l'aide d'une pièce de nickel, j'obtiens d'un appareil automatique une boîte de *root beer*. Après un moment d'hésitation — réflexe du civilisé — je porte la boîte à ma bouche après l'avoir perforée, comme m'y invite ce brave homme venu de Pembroke, il y a 7 ans, prêt à tous les métiers. De barbier, il est devenu gérant de motel ; ce qui est, en somme, monter d'un degré dans l'échelle sociale. Il cesse ainsi d'être debout toute la journée puisqu'il peut attendre le chaland assis, comme il l'est ce soir, en me parlant du Canada, ce pays où il fait froid et où on ne vit guère que l'été.



Devant la piscine, je me suis rappelé un film que ma femme et moi avons vu l'année dernière à Monte-Carlo : *La Piscina*. La piscine d'une

grande et belle maison de la Côte d'Azur en était le centre et l'intérêt. Tout tournait autour d'elle, surtout la scène finale où un homme jeune et dur noie sous nos yeux un autre homme moins jeune, après l'avoir soûlé. D'un pied ferme, il lui maintient la tête sous l'eau jusqu'à son dernier souffle. La fin du film est terrible. La femme — sa maîtresse — sait qu'il a noyé l'autre. Elle ne le vend pas au commissaire indulgent et galant homme qui pose tout juste assez de questions pour ne rien apprendre qui les incrimine. Tous deux — l'homme qui a tué et la femme qui le sait — continuent de vivre ensemble sans que le remords les sépare. C'est d'une effroyable amoralité. On sort de là inquiet, troublé en se demandant qui a raison ou tort: eux ou nous.



C'est à la *Marina* de Bahia-Mar que se trouvait le bateau de G.L. recherché par la police et dont Tel-Star en orbite et l'écran de la télévision ont permis de trouver la trace. On se demande comment un homme dont la tête est mise à prix peut s'isoler ainsi dans un endroit où il semble qu'on aurait pu facilement le trouver si on s'en était donné la peine. Mais voulait-on vraiment lui mettre la main dessus? Ce bandit notoire doit être bien intelligent pour être parvenu à s'échapper de prison, à traverser la frontière et à se perdre dans la foule à Fort Lauderdale au milieu d'une flottille de bateaux où l'incognito était peut-être plus facile qu'ailleurs. Ce ne sont pas les hommes qui l'ont trouvé mais, encore une fois, la machine qui, en ne cherchant rien, a indiqué ce que la police n'avait pu révéler.



Aujourd'hui, il fait frais, presque froid, avec un temps couvert. On a l'impression d'une trahison. La Floride n'est-elle pas un pays chaud? J'en ai profité pour aller voir de plus près ces grands immeubles qui se succèdent les uns à côté des autres, le long de la plage. Ils ont quatorze ou quinze étages. Certains ne sont pas encore terminés. Dans l'ensemble, ils ont assez d'allure. Comment louera-t-on tout cela, me dit notre amie R.B. qui, ce matin, est installée sous la tente. Je suis allé causer avec elle, après cette longue marche qui m'a ramené par la plage vers notre hôtel, souliers à la main. J'avais un grand besoin d'exercice, après une nuit agitée, l'estomac un peu troublé par une *exciting italian cuisine* qui laisse rêveur celui qui a connu mieux.

De retour à la chambre, j'écris à nouveau avec, derrière moi, la chambrière qui fait les lits, dans un grand brassement d'air qui s'ajoute

à l'air forcé s'échappant de la bouche de climatisation. Que je déteste cette ventilation artificielle, à laquelle je suis allergique, comme d'autres le sont au pollen, au poil de certains animaux ou à certaines laines.

25 mars 1970

150

❧

Visité hier les *Everglades*, cette région traversée par des canaux, une infinité de canaux qui permettent de pénétrer vers l'intérieur. Sur une longue distance, ils ont été creusés. La forêt — la jungle, comme on dit ici — a été abattue, le sol surélevé, les bas-fonds rejetés. Tout le long de ce qu'on nous a fait voir, on a construit des maisons à un ou deux étages, on a planté des palmiers et quelques arbres du nord. On a élevé des murs pour éviter l'érosion et on y entretient un gazon magnifique. Devant presque chaque propriété, il y a un bateau à quai, maintenu hors du mur par de grandes baguettes d'acier et un câble qui empêche l'embarcation de s'abîmer. Beaucoup sont suspendus au-dessus de l'eau par des palans, afin d'éviter que la peinture ne soit trop atteinte par l'eau salée. Les bateaux vont de la petite embarcation mue par un hors-bord aux yachts somptueux. Je ne veux pas risquer de chiffre, tant les énumérations me déplaisent. Dans l'ensemble, on a l'impression d'une extraordinaire richesse, d'un luxe qui doit être bien agréable pour ceux qui en bénéficient ou qui en vivent. Au cours de notre périple, nous avons vu trois chantiers de yachts dont un de *Chris-Craft*, presque aussi grand qu'un chantier maritime. On sent que, pour la région, c'est une des industries importantes, étant donné la taille des bateaux et leur coût.

En revenant, on nous a montré le port et, à l'extrémité, le *Queen Elizabeth*. Après avoir été l'orgueil de la flotte britannique, il a démerité en devenant un lieu de tourisme. On le visite moyennant un prix d'entrée et on y déjeune, nous dit-on, avant qu'on en fasse une hôtellerie flottante. Quelle goût bizarre peuvent avoir ces touristes américains ! On me paierait assez cher pour vivre dans un bateau à quai, même s'il avait eu son heure de gloire. Évidemment, à mon retour, je ne pourrais dire négligemment : « J'ai vu le *Queen Elizabeth* et j'y ai même habité. »

En Floride, tout est pour le tourisme et tout vit par lui. Le long de la plage, les maisons succèdent aux maisons et les grands immeubles aux plus grands immeubles. Certains — mais peu — sont des hôtels, la plupart étant des maisons de rapport dont les appartements sont loués ou vendus. On les qualifie alors de *condominium*, nom qui fait bien. On

les considère comme des clubs auxquels ont seuls accès les occupants et leurs invités. Ceux qui sont construits sur la plage évitent que les petites gens y aient accès en empêchant que la rue aille jusque là. Ainsi, ils ont des plages privées dont on éloigne les non-résidents. Cela me rappelle ces petits squares charmants que l'on trouve à Londres et d'où les passants sont exclus. Eric P. a son appartement en face de l'un d'eux. Seuls ceux qui ont la clef peuvent y entrer. Comme je disais naïvement à Eric : « Il me semble que cela est bien peu démocratique. » Il me répondit : « Gérard, si vous croyez que l'Angleterre est un pays démocratique, vous vous trompez lourdement. » Et c'est vrai. Si le parti travailliste a obtenu que bien des choses soient modifiées, que bien des barrières soient abattues, que bien des privilèges soient supprimés, que de très lourdes taxes soient imposées aux possédants, la haute bourgeoisie et l'aristocratie gardent une situation privilégiée. Ce qui empêche la révolution en Angleterre, c'est que souvent on enlève aux plus violents l'envie d'aller trop loin en leur accordant un titre qui va de *sir*, attaché à la personne qui le reçoit, à celui de lord, qui est héréditaire. C'est ainsi que Ramsay McDonald, chef ouvrier des années 20, est entré à la Chambre des Lords. Ce qui a permis à La Fouchardière de lui faire dire dans *l'Oeuvre*, à la suite d'un dîner chez le roi George V, d'où il revenait en grande tenue : « Messieurs, (on le faisait parler à ses électeurs) la révolution est en marche. Mon habit vous l'indique bien. »

Il semble que, de moins en moins, les chefs ouvriers se laissent ainsi acheter. Et cependant George Brown — vantard et coléreux, vient lui aussi d'entrer à la Chambre des Lords.



Ici, à Fort Lauderdale, la plus grande familiarité règne entre le personnel et les gens qui habitent l'hôtel. L'autre midi, comme il n'y avait plus de cuiller à dessert, par exemple, un des garçons a tout simplement apporté une cuiller à soupe en disant : « Ça ira comme ça ». Si le service des chambres est bien fait par des Noires, celui de la table est d'un sans-gêne, d'une rudesse même qui est bien déplaisante. On a l'air de nous dire : « Si vous n'êtes pas contents, vous pouvez toujours aller ailleurs ». Quelle différence il y a entre le sourire et l'amabilité du patron de la *Crêpe de France*, où nous sommes allés hier soir, et ces garçons ou filles de table qui ont l'air exaspérés de servir et font leur travail rapidement, tout en traitant le chaland à la fourche. Ils ne retrouvent le sourire qu'au moment du pourboire si celui-ci est suffisant.

Ma première réaction a été : *quels sauvages !*, en pensant au personnel européen, qui recherche le pourboire lui aussi, mais qui a une gentillesse naturelle ou acquise, bien agréable.



152

Je suis allé ce matin à Pompano Beach. Les pensions, les grands et les petits immeubles se suivent sans arrêt, coupés seulement par les centres commerciaux envahis par les autos. On peut s'y procurer tout à des prix variables, y compris des vins qui laissent songeurs, les journaux du Canada et les cartes de souhait. À côté, il y a le *funeral home* et, pas très loin, l'église. L'une abrite le mort au milieu d'un luxe qu'il a souvent peu connu de son vivant ; dans l'autre, on fait pleuvoir les bénédictions des vivants sur sa dépouille.



Avant-hier, *nos femmes* sont allées faire la tournée des magasins. Pour la mienne, ne rien acheter en voyage est un malheur familial qu'il faut éviter à tout prix. En attendant leur retour, J.B. et moi sommes allés nous réfugier dans un petit bar très agréable, donnant sur un canal que surplombe Sunrise Boulevard. Autour du bar, il y avait un certain nombre de buveurs-éponges qui font la fortune du patron. Lui assiste à tout cela en trempant ses lèvres dans un *long drink*, pour l'exemple.

On m'a servi un John Collins assez inattendu, à base de bourbon, cet alcool qui ressemble beaucoup, paraît-il, à notre rye. Je parle de tout cela sans connaissance bien étendue, mais avec une certaine assurance. Ainsi, un jour que, d'une voix forte, je commandais un *crown diamond*, devant des amis, on avait bien ri de moi. Ce que je voulais, c'était du *crown royal*, bien différent du *crown diamond*. Si celle-ci est une peinture non moins connue, si elle revêt le bois d'une couche protectrice, elle ne ferait qu'engluier le palais de l'assoiffé qui l'ingurgiterait en se fiant au seul nom.



25 mars 1970

Aujourd'hui, Jeudi Saint. J'irai tout à l'heure faire une visite à l'église paroissiale de Lauderdale. Dire qu'il y a un an, Germaine et moi étions à Rome et que le soir j'assistais à la visite des églises près de la Piazza quatre fontane, où entraient et sortaient des gens pieux, qui circulaient à la lumière scintillante des cierges. Quelle différence avec le milieu où nous sommes, cette année. Pour tous, comme pour nous,

rien ne compte que le bain, les longues stations au soleil dans un costume dont la décence s'accommode de nos jours, mais qui laisse bien peu à deviner. Quelle évolution a subi cette décence dont nos mères parlaient avec respect. Comme le sentiment religieux, elle s'est dépouillée de presque tout en ne gardant que ce que les règlements de police imposent encore sur la plage, même si, dans les films, la censure a supprimé toute restriction. Le succès des films érotiques indique combien les gens ne sont pas encore débarrassés de leurs complexes. *Valérie*, par exemple, n'aurait pas eu la faveur du public pendant six mois et davantage si D.O. n'avait un si joli corps et si elle ne s'était livrée si gracieusement et si ouvertement aux jeux du lit. Elle est à la recherche d'un Homme, nous disait récemment le journaliste venu l'interviewer. Bravo ! Lorsqu'elle l'aura trouvé, peut-être cessera-t-elle ces exercices physiques qui troublent les adolescents boutonneux et les vieillards cacochymes et, entre les deux, ces hommes plus ou moins jeunes ou vieux à qui la vie a accordé mesquinement les satisfactions érotiques que D.O. semble distribuer généreusement à tous venants.

Ce matin, dans l'autobus qui me ramenait de Pompano Beach, j'ai vu une jeune Noire vêtue d'un chandail blanc. Entre les deux seins, elle avait le mot *sex* écrit à l'encre rouge, comme s'il s'était agi de quelque équipe sportive dont elle eut été un membre actif. J'en ai été un peu suffoqué.

Mais sont-ce là des propos de Jeudi Saint ?

Documents

LE NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

Normes professionnelles

154 *L'Institut des Comptables agréés du Québec vient d'adopter un nouveau code d'éthique professionnelle. Les articles vingt et un et vingt-trois, en particulier, définissent les normes de vérification. Nous les reproduisons ici, car ils nous semblent intéressants. Ils précisent, en effet, le rôle et l'étendue des responsabilités de l'expert comptable dans notre société. Celui-ci a une telle importance dans la présentation et dans la vérification des résultats de l'entreprise qu'il est utile qu'on connaisse la portée exacte de sa fonction par la définition qu'en donne l'organisme professionnel qui la régit. A.*

Règle 21

Nul membre ne doit exprimer d'opinion sur des états financiers s'il n'a pas obtenu les informations suffisantes pour justifier l'expression d'une opinion ou si les réserves qu'il a à formuler sont suffisamment graves pour invalider l'expression d'une opinion.

Directive 21.1

Normes de vérification

Selon le Conseil de l'Institut, il est bon de reproduire ici les principales normes de vérification généralement reconnues que l'expert comptable doit observer pour être en mesure d'exprimer une opinion. Les normes de vérification concernent la qualité du travail à effectuer et la mesure dans laquelle le rapport du vérificateur répond aux objectifs de la vérification. Ce sont là essentiellement des questions de jugement. Les procédés de vérification ont plutôt trait aux gestes concrets à poser.

Voici les principales normes de vérification généralement reconnues adoptées par l'Institut:

- (a) La personne qui examine les livres et les documents doit posséder la formation professionnelle et la compétence requises. Elle doit y mettre le soin et l'indépendance d'esprit nécessaires.

- (b) Le vérificateur doit planifier son travail et l'exécuter conformément à son plan. Le travail confié à des adjoints doit être l'objet d'une surveillance appropriée.
- (c) Le vérificateur doit faire l'examen méthodique et critique du contrôle interne en vue de juger de la confiance qu'il peut y accorder et de déterminer l'étendue des sondages qu'il doit effectuer.
- (d) Par voie d'examen, d'observation, d'enquête et de confirmation, le vérificateur doit recueillir suffisamment de renseignements pertinents avant de se permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers.
- (e) Le lecteur des états financiers est en droit de les tenir pour suffisamment explicites à moins d'indication contraire dans le rapport du vérificateur.
- (f) Le vérificateur doit déclarer dans son rapport:
 - (i) si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus.
 - (ii) si, durant l'exercice faisant l'objet de la vérification, ces principes ont été appliqués de la même manière que durant l'exercice précédent.

(Note: Pour se conformer à la réglementation propre qui les régit, les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de fiducie, les organismes à but non lucratif, etc. doivent parfois s'éloigner des principes comptables généralement reconnus dans la présentation de leurs états financiers. Dans ce cas, le vérificateur n'est pas tenu d'inclure dans son rapport les déclarations visées aux alinéas (i) et (ii) du paragraphe (f).)

- (g) Le vérificateur doit exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble ou se récuser en donnant ses raisons. Ces dernières peuvent être: l'insuffisance des renseignements obtenus, la limitation de l'examen ou le doute sérieux quant à l'évaluation de l'actif ou à la détermination du passif. Lorsque le vérificateur exprime une opinion nuancée par une réserve, il doit indiquer clairement la nature de la réserve et il doit la motiver. De plus, si elles peuvent être évaluées, il doit mentionner les conséquences que les faits appelant la réserve ont sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation.

- (h) Lorsqu'un membre associe son nom à des états financiers qui n'ont pas été vérifiés ou qui ne l'ont été que pour une part négligeable, il doit indiquer clairement le fait que ceux-ci n'ont pas été vérifiés, même s'il fait d'autres remarques. S'il croit que les états sont faux ou que l'on ne peut s'y fier à cause de l'insuffisance des données sur lesquelles ils sont fondés, il doit refuser le mandat purement et simplement. Il serait contraire à l'éthique professionnelle d'y associer son nom de quelque façon que ce soit, même en précisant qu'ils n'ont pas été vérifiés.
- 156 (i) Il existe des cas où le vérificateur ne peut exprimer d'opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble mais où son examen justifie l'expression d'une opinion sur certains états ou sur certains postes. Il peut alors exprimer une opinion partielle. L'opinion partielle doit toujours:
- (i) être accompagnée par une récusation ou par une opinion défavorable portant sur l'ensemble des états financiers,
 - (ii) être rédigée de manière à ne pas masquer ou contredire de quelque façon que ce soit l'opinion défavorable ou la récusation et
 - (iii) indiquer clairement les postes ou les états auxquels elle se rapporte.

Directive 21.2

Normes de vérification

Le Conseil estime que la directive 21.1 portant sur les normes de vérification doit s'interpréter comme suit dans le cas de la vérification des comptes à recevoir et des stocks. Lorsqu'un membre doit exprimer une opinion sur des états financiers dans lesquels les comptes à recevoir et les stocks constituent des postes importants, les normes de vérification généralement reconnues exigent qu'il observe les procédés recommandés par le Comité des recherches en comptabilité et vérification de l'Institut Canadien des Comptables Agréés dans les chapitres 3020 (Comptes et effets à recevoir) et 3030 (Stocks) du Manuel de l'I. C. C. A.

Si les stocks et les comptes à recevoir constituent des postes importants, le vérificateur ne saurait mentionner dans son rapport l'omission des procédés mentionnés ci-haut s'il exprime une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble, même si cette opinion

est nuancée par une réserve. Il doit signaler l'omission de ces procédés et déclarer qu'il n'exprime pas d'opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. (Voir le Manuel de l'I.C.C.A., chapitre 2500 (Le rapport du vérificateur).)

Règle 23

Nul expert-comptable ne doit exprimer d'opinion sur les états financiers d'une entreprise ou d'un organisme dans lesquels lui-même, ses associés, ses proches parents ou ceux de ses associés ont, directement ou indirectement, des intérêts financiers ou tous autres intérêts qui restreindraient son indépendance ou celle de son cabinet.

157

Directive 23.1

Non seulement le praticien doit-il toujours conserver son indépendance, mais aussi doit-il veiller à ne pas donner l'impression de l'existence d'un conflit d'intérêts qui pourrait affaiblir la confiance du public envers la profession.

Directive 23.2

L'expression « proches parents » utilisée dans la règle 23 désigne les membres de la famille vivant sous le même toit. Le mot « intérêt » comprend les intérêts nominaux aussi bien que les intérêts réels.

Directive 23.3

Un membre ne saurait accepter de faire partie du conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif (organisme religieux, social, de bienfaisance ou d'enseignement) si le cabinet dont il fait partie en est le vérificateur.

Directive 23.4

Rien ne s'oppose à ce qu'un membre fournisse à ses clients des services professionnels en matière de gestion, de fiscalité et de comptabilité tout en remplissant auprès d'eux ses fonctions de vérificateur. Dans ce cas, il doit se garder de prendre des décisions concernant la gestion et il doit éviter les situations qui mettraient en péril son objectivité.

Directive 23.5

Il peut y avoir conflit d'intérêts réel ou apparent dans le cas où un membre accepte d'être nommé liquidateur, séquestre, exécuteur

testamentaire, fiduciaire ou mandataire d'un créancier nanti. Les membres doivent examiner soigneusement la situation avant d'accepter le mandat et, tant qu'ils sont en fonction, ils doivent prendre toutes les précautions pour éviter les conflits d'intérêts éventuels.

Directive 23.6

158 À moins que la loi ne fixe un délai plus court, la règle 23 ne prendra effet qu'un an après sa promulgation dans le cas d'une entreprise ou d'un organisme dont les titres ont déjà été offerts au public ou doivent l'être, et deux ans après sa promulgation dans les autres cas, celui des compagnies privées et des organismes à but non lucratif par exemple. Dans l'intervalle, le vérificateur pourra exprimer une opinion à condition de révéler dans son rapport l'existence des intérêts en question ainsi que leur ampleur.

Directive 23.7

Le Conseil sait qu'il peut arriver que les sociétés de placements collectifs, les caisses de retraite ou les régimes enregistrés d'épargne-retraite dans lesquels un membre a placé son argent acquièrent des titres d'entreprises ou d'organismes ayant pour vérificateur le membre lui-même ou le cabinet dont il fait partie. Le Conseil estime que dans ce cas la règle 23 n'est pas violée, à moins que:

- (a) le membre ou le cabinet ne soit aussi vérificateur de la société, de la caisse ou du régime, ou que
- (b) le membre ou l'un de ses associés prenne part à la politique de placement de la société, de la caisse ou du régime, ou que
- (c) les placements dans l'entreprise ou organisme qui a pour vérificateur le membre ou le cabinet ne soient importants, compte tenu de toutes les circonstances.

SUPPLÉMENT

Étude en forme de triptyque

**I — JOSEPH MASSON
(1791-1847)**

**II — ÉTIENNE PARENT
(1801-1874)**

**III — LOUIS-ADÉLARD SÉNÉCAL
(1829-1887)**

Trois hommes, trois époques au Canada français

par

GÉRARD PARIZEAU

de la Société Royale du Canada

Trois hommes, trois époques ! Il y a d'abord, au début du siècle, Joseph Masson, solide, prudent, stable, assez astucieux, riche. Il est marchand, seigneur de Terrebonne et autres lieux. Il a accumulé beaucoup d'argent à une époque où la plupart des Canadiens n'en ont guère. Il s'oriente surtout vers la propriété foncière. Longtemps, ses héritiers garderont la même optique, qui leur permettra de bâtir sur l'expansion de la Ville. Il y a ensuite Étienne Parent. Lui ne peut vendre la moindre chose puisqu'il est fonctionnaire de Sa Majesté la Reine Victoria. Il se réjouit de voir que, dans sa munificence, le gouvernement lui accorde six cents livres pour ses services de greffier du Conseil exécutif en 1844.¹ Il est peu argenté, mais il est intelligent, cultivé, réfléchi. Comme il a quelques loisirs, il se demande ce que va être pour ses compatriotes ce Canada dont l'Acte d'Union vient d'établir la quatrième étape, à la suite du voyage du grand seigneur intelligent, orgueilleux, violent, mais aux vues à la fois libérales et impérialistes qu'est Lord Durham². L'avenir pour ses

1

¹ C'est ce qu'il écrit dans une lettre à Louis-Hippolyte La Fontaine, datée de Kingston, en janvier 1844 ; lettre bien curieuse dans laquelle il lui dit qu'il la lui fait porter et ne la confie pas à la poste, ce qui en dit long sur l'état des esprits six ans après le deuxième soulèvement et son incarcération à Québec.

² Il voyage avec ses amis, ses meubles, son argenterie, ses tableaux. Dans son livre sur Durham, Roger Viau raconte la scène du débarquement à Québec, avec beaucoup de brio : « Le 27 mai, le *Hastings*, entouré de la petite flotte de guerre du Canada, jeta l'ancre sous la citadelle de Québec. Comme la résidence du gouverneur n'était pas tout à fait prête, Durham remit au lendemain le débarquement, au grand désappointement de la foule qui avait envahi les rues. Le lendemain une pluie torrentielle balayait la ville, Durham reporta d'un jour sa descente qu'il voulait brillante. Ces deux jours d'attente se passèrent à descendre du bateau caisse après caisse de meubles, d'argenterie, de vaisselle et de bibelots. La population de Québec

gens, Parent l'aperçoit dans les affaires. On ne l'écoute pas, car on aime mieux suivre ceux qui voient dans l'agriculture la vocation du Canada français. Avec Louis-Adélarde Senécal, on a le troisième volet du triptyque à la fin du siècle. Quelle différence avec Joseph Masson ! Quelle imagination, quelle activité fébrile il a ! Que d'idées, que de projets, que d'intrigues se mêlent et s'entremêlent autour de lui ! Malheureusement, ses entreprises ne réussissent pas toujours ou ne durent pas, parce que, s'il sait créer et développer, il ne sait pas garder. Il a aussi une carrière de coulisier politique qui se termine au Sénat, comme il se doit.

Voici ces personnages dans l'ordre chronologique où ils vécurent et ce qu'ils ont été dans un milieu en voie de transition.

I — Joseph Masson, importateur, financier, homme politique

Joseph Masson naît à Saint-Eustache, le 5 janvier 1791. Son père est menuisier.¹ Il est analphabète, ce qui est courant à l'époque.² Joseph Masson quitte le village vers l'âge de

écarquillait les yeux devant une telle abondance. Durham passait pour aimer le faste et le noble comte ne manquait pas de soutenir sa réputation qui l'avait précédé jusqu'ici. C'était, croyait-il, témoigner beaucoup d'estime aux coloniaux que de les recevoir dans ses plus beaux meubles. » L'arrivée de lord Durham fut saluée avec satisfaction par nos compatriotes, note Thomas Chapais dans son *Cours d'histoire du Canada* (p. 244, vol. IV). Et, il ajoute : « Sa réputation de réformiste faisait espérer qu'il mettrait fin à bien des abus et l'on avait confiance dans son esprit de justice ».

¹ Dans *History of the Bank of Montreal*, Merrill Denison écrit : (*Joseph Masson was of a well to do family* ; ce qui fait bien pour un vice-président de banque. Cela est inexact, cependant, puisque Masson était d'une honorable famille d'artisan, mais sans plus. Avant de venir à Montréal, il signe Joseph Maçon. Plus tard, il transformera l'orthographe de son nom et deviendra Joseph Masson. Sans doute parce qu'il juge qu'il écrit ainsi le nom fait moins plébéien.

² Dans l'acte de baptême de l'enfant, le 5 janvier 1791, le curé de Saint-Eustache, l'abbé B. N. Maillou, note : « le parrain et le père ayant déclaré ne savoir signer ». Archives de la paroisse de Saint-Eustache. Père Maurice Brouard, dans la *Revue de Terrebonne* du 18 juin 1965. Je tiens à noter ici comme la documentation réunie par le Père Brouard m'a été utile.

Au début du XIX^e siècle, le père, le parrain et la marraine d'Ignace Bourget sont également analphabètes. De son côté, dans ses *Mémoires*, le chanoine Lionel Groulx signale la même chose dans son extrait de baptême. Or, on est en 1878 et la famille Groulx habite à 25 milles de Montréal, dans la paroisse de Vaudreuil.

19 ans pour aller à la ville. Il vient à pied, chaussé de souliers de *beau* qu'il ne quitte qu'une fois rendu à la Côte des Neiges pour mettre « ses belles bottes françaises qu'il portait dans son mouchoir », écrit E. Z. Massicotte. Le fait est-il exact ? Je n'en sais rien, mais il est joli et il situe assez bien ce fils de ses œuvres qui, parti de bien bas, deviendra un riche marchand, amateur de somptueuses argenteries et de belles porcelaines, seigneur de Terrebonne et vice-président de la Banque de Montréal, à un moment où il ne devait pas être facile d'être reçu chez la vieille dame de la rue Saint-Jacques et d'occuper un poste à son conseil. Doit-on ajouter qu'il fut échevin, à une époque où la ville était menée par les commerçants de Montréal, puis l'un des juges de paix nommés pour administrer la ville au moment des troubles de 1837 ? Cette année-là, il fut aussi commissaire chargé de faire prêter le serment de fidélité, ce qui indique ses opinions et sa loyauté envers la Reine. Plus tard, après le soulèvement de 1837, quand la ville retrouva son administration municipale, Masson redevint échevin. Il fut aussi membre du Conseil législatif jusqu'au moment où, la Constitution étant suspendue, Lord Durham fit table rase du Conseil, en écartant l'équipe antérieure pour gouverner plus facilement.¹ On est tenté de croire que, dans tous ces corps para-politiques, Masson représentait officieusement la Banque de Montréal, comme Peter McGill; ce qui se fait déjà sans qu'on en parle beaucoup, tant la Banque est liée à la fortune politique du milieu et tant elle n'aime guère qu'on le dise. À cette époque, elle est une des influences dominantes puisque c'est elle qui

¹ On comprend qu'il ait agi ainsi quand on lit cet extrait d'une lettre écrite par lady Aylmer (femme du gouverneur) en 1831 : « Vous n'imaginez pas dans quelle position difficile un gouverneur se trouve placé ici. Les deux Chambres, le Conseil législatif et la Chambre d'Assemblée, sont en opposition constante l'une envers l'autre, et combattent toute mesure provenant du gouvernement, de sorte que le gouverneur ne reçoit aucune assistance de ceux qui sont en théorie ses conseillers. Un roi d'Angleterre choisit ses ministres, mais ici c'est l'inverse : le gouverneur trouve le Conseil exécutif tout formé, et composé de membres avec qui il peut ne pas sympathiser, et dans le jugement desquels il peut ne pas avoir confiance. » Cité par lady Tweedsmuir dans *Carnets Canadiens*, p. 37. Aux Éditions du Zodiaque.

accorde les crédits aux gouvernements et aux individus.¹ Elle domine la Place d'Armes, même si ses colonnes doriques et son dôme² n'ont pas encore été élevés face à l'église Notre-Dame, cet autre pôle d'influence, puissant même s'il n'est que moral. Depuis longtemps, l'Angleterre se fait tirer l'oreille pour admettre les droits des Sulpiciens à leur seigneurie. Assez subtil pour comprendre l'importance des Messieurs, Lord Durham fera reconnaître leurs droits de seigneurs de Montréal par le Conseil spécial, lors de son séjour au Bas-Canada. On sait ce qu'avait été le Conseil législatif auparavant. Prévu par la Constitution de 1791, il avait pour objet non de tenir en échec la Chambre d'Assemblée, mais de lui servir de contrepoids et d'empêcher que le Gouverneur n'ait à exercer son veto trop souvent. Ses membres étaient choisis parmi ceux que le Gouverneur jugeait être des hommes de bonne volonté qu'il pouvait opposer à une Chambre turbulente, contestataire et incontrôlable. À cause des heurts entre les deux corps législatifs, on en était venu, cependant, à choisir un certain nombre de conseillers acceptables à l'Assemblée.³ C'est ainsi qu'en 1817 on avait fait entrer Mgr Plessis au Conseil malgré les protestations de l'évêque Mountain qui voulait être le seul évêque reconnu par le gouvernement anglais.⁴ Pas plus que Mgr Plessis, Joseph Masson, nommé beaucoup plus tard, n'aime les aventures politiques.

¹ C'est elle en effet qui officiellement traite avec les gouvernements pour toutes les questions de finance. Voici d'ailleurs ce qu'en dit l'historiographe de la Banque de Montréal dans l'ouvrage qu'il a publié il y a quelques années : « In its first year of operation, the Bank was given the right of supplying the Government in this country with such moneys as may be wanted by the different departments in Upper and Lower Canada. » Merrill Denison dans « A History of the Bank of Montreal ».

² C'est en 1847 que la Banque de Montréal construisit son bel hôtel de la Place d'Armes. Elle y emménagea l'année suivante. Une peinture de Krieghoff le présente dans toute sa splendeur nouvelle, en face de l'autre splendeur religieuse qu'est l'église Notre-Dame, fief de l'autre influence dominante : la Compagnie de Saint-Sulpice, dont l'évêque de Montréal n'a pas encore détruit partiellement l'autorité.

³ Henri Brun dans « La Formation des Institutions Parlementaires Québécoises de 1791 à 1838 ». Page 195.

⁴ Il faut lire à ce sujet la lettre qu'il adresse à Sir Robert S. Milnes, lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, le 6 juin 1803 et qu'à son tour celui-ci fait parvenir à lord Hobart le 15 août. Archives Canadiennes, Série Q, vol. 92, p. 253.

Souvent, en pays britanniques, l'autorité ne s'exerce pas en droit autant qu'en fait. Si, avant Lord Durham, les Sulpiciens demandent encore qu'on les reconnaisse comme les seigneurs de l'Île pour suivre l'exemple du Roi Soleil, ils le sont véritablement tant au point de vue spirituel que temporel. Ils administrent leurs biens, touchent la dîme, confessent, baptisent, marient, bénissent les restes de leurs ouailles et les enterrent. Ils sont vraiment les maîtres spirituels du lieu. Et c'est pourquoi les gouverneurs britanniques ne dédaignent pas d'être reçus à la table de Monsieur Quiblier, le supérieur des Messieurs qui est un parfait amphytrion, si l'on en croit les chroniqueurs de l'époque. Cela n'empêchera pas Mgr Ignace Bourget de le secouer d'importance et de le renvoyer en France quand le prélat voudra organiser son diocèse malgré l'opposition du Sulpicien et de son Ordre. Mais cela est une querelle de clercs que j'ai racontée ailleurs.

Au moment des fêtes, on voit très bien Joseph Masson traverser la Place d'Armes, en venant de la rue Saint-Paul¹ où il habite, pour présenter aux Messieurs les hommages et les vœux de leurs argentiers, dont la belle maison aux colonnes de pierre s'élèvera bientôt de l'autre côté de la Place.² Ainsi se nouent ou se resserrent des relations qui ont leur raison d'être, à un moment où ces diables d'hommes, que sont Papineau, Morin, Chénier et Nelson, menacent d'ébranler un temple bien lentement établi. Il y a aussi la charte de la Banque qui doit se renouveler bientôt. Comme les députés francophones se refusent de voter ce qu'on leur demande, on est assez inquiet à la Banque. Je dirai plus loin comment on a résolu le problème. Pour l'instant, on peut imaginer ces relations de bon voisinage qui n'engagent à rien, mais qui peuvent être utiles. Et cela, je pense, est une des fonctions

¹ Au moment de son mariage, il habita au 35, rue Saint-Dominique (1819). puis l'aisance venant, rue Notre-Dame (1842) et rue Saint-Paul, où demeuraient les *gens bien* de l'époque.

² En 1847.

qu'on a assignées à Joseph Masson, à partir du moment où il entre au Conseil de la Banque, et, plus particulièrement, à partir de 1834 quand il en devient le vice-président. Il est bien vu du Clergé, car tous deux ont le respect des choses établies, de l'autorité, de la stabilité; les affaires comme la religion prospérant dans un climat de paix. Et cependant, la Rébellion de 1837 a rapporté gros à la Banque, écrit Merrill Denison dans son « *History of the Bank of Montreal* ». ¹ Mais cela on le constate après coup. C'est plus d'un siècle plus tard, en effet, qu'on osera l'avouer ouvertement avec un cynisme que n'auraient pas apprécié sans doute ceux qui s'étaient fait casser la figure, qu'on avait balancés au bout d'une corde ou qu'on avait exilés aux Bermudes ou en Australie. Chose curieuse, c'est l'amnistie, accordée par Lord Durham aux insurgés, qui lui vaudra d'être blâmé par la Reine et d'être lâché par ses amis et par le gouvernement en Angleterre. De son côté, le haut clergé s'est opposé aux rebelles au moment du soulèvement. Il en pâtira plus tard, car Papineau et ses amis de l'Institut Canadien se rappelleront l'opposition à leur mouvement et à leurs idées exprimées surtout dans les « 92 Résolutions ». Ils n'en voudront pas à la Banque en particulier, leur ressentiment se reportant sur le groupe anglophone en général et sur un clergé qui a durement condamné le mouvement d'insurrection. Ils se rappelleront longtemps le mandement de Mgr Lartigue au moment de l'Insurrection et les lettres que Mgr Bourget a adressées à son clergé pour empêcher que les rebelles, tués les armes à la main, ne soient enterrés en terre sainte. Mais cela est aussi une autre histoire.



Si Joseph Masson quitte Saint-Eustache pour venir travailler à Montréal, sa famille sera originaire de Terrebonne, par la suite.² Il y viendra longtemps plus tard quand il aura

¹ Chez McClelland & Stewart Ltd., Montréal et Toronto.

² Raymond Masson dans « La Généalogie des Familles de Terrebonne et de Saint-François », chez Thérien Frères Ltée à Montréal.

acheté la Seigneurie. Pour l'instant, il a 19 ans¹ et l'espoir au cœur. Il sait peu de choses, mais il est prêt à tout apprendre. Il a été à l'école primaire de Saint-Eustache pendant quelque cinq ou six ans. Il y est allé d'abord vers l'âge de dix ans, puisque c'est en 1801 que l'on a ouvert la première école.² Il a appris à lire et à compter, ce qui était un bagage assez mince pour un futur homme d'affaires. Puis, il est entré chez Duncan McGillis, Écossais qui a un *magasin général* et quelques *brasseries de potasse* dans la paroisse de Saint-Eustache et dans celle de Saint-Benoit. Pour Joseph Masson, il y a un avantage à être là, mais bientôt il sent la nécessité d'en sortir. Il a acquis les rudiments du négoce et de la langue anglaise. Cela lui sera fort utile quand il entrera chez les frères Robertson, qui ont un magasin à Montréal, le siège de la maison étant à Glasgow. Le nom des associés nous dit peu de choses : W. et H. Robertson ne sont pas des bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, ni des barons de la fourrure comme on disait à l'époque. Ils sont de simples importateurs³ de drap, d'étoffes et de tous ces objets qu'on trouve à l'époque dans un *general store*, sorte de bazar qui

¹ Il y a dans le greffe du notaire Pierre-Rémy Gagnier, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, trois contrats d'emplois bien intéressants, dont l'un est fait avec Antoine Maçon et son fils Joseph (Minute N° 5504). Duncan McGillis y retient les services de ce dernier pour deux ans, à partir du 21 octobre 1807. Il a à ce moment-là dix-sept ans révolus, déclare-t-on dans l'acte. A moins que l'engagement n'ait pas été tenu, Maçon aurait été dans sa 19^e année quand il quitta Duncan McGillis pour venir à Montréal. A noter aussi qu'il signe Joseph Maçon à ce moment-là. Plus tard, quand il aura monté dans l'échelle sociale, lui aussi sentira le besoin de modifier l'orthographe de son nom, comme nous l'avons vu.

Deux autres contrats passés devant le notaire Gagnier indiquent que Duncan McGillis avait aussi des « brasseries de potasse », en outre de son magasin (Minutes N°s 5702 et 5692). Il y retient les services de deux potassiers, qui s'engagent à faire « tout ce qu'un bon potassier doit et est obligé de faire ; et, en outre, obéir aux dits Sieur McGillis ou ses représentants en tout ce qu'ils lui commanderont de licite et d'honet (sic) concernant les travaux des dites Brasseries ».

Dans ces contrats, on décrit de façon précise les engagements de chacun. Le patron retient les services de Joseph Maçon comme commis « chez lui ou à un magasin qu'il a dans la grande Frenière en la paroisse de Saint-Benoit ». Il convient de le loger, le chauffer, l'éclairer, le blanchir et le nourrir.

² Louis-Philippe Audet dans le *Système Scolaire de la province de Québec* — II — P. 331.

³ C'est ainsi qu'on les décrit en 1819 et en 1843 dans *The Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers* et dans le *Montreal Directory*.

approvisionne les gens du Bas-Canada et surtout du Haut-Canada, en dehors de la Compagnie du Nord-Ouest qui a ses propres fournisseurs. Les deux frères s'occupent personnellement de leur affaire ; l'un, William, est à Glasgow et l'autre, Hugh, à Montréal. Ni l'un ni l'autre ne sont prestigieux, mais ils font venir des marchandises de tous genres d'Angleterre surtout et ils accumulent des fonds patiemment à une époque où il n'y a pas encore d'impôt sur le revenu. Malheureusement, leur affaire n'est pas tellement bien gérée, 8 semble-t-il, au moment où, jeune homme, Joseph Masson y entre comme commis. À leur emploi, il travaille, apprend, se rend compte à peu près de ce qui ne va pas et, surtout, ne compte pas sa peine. Aussi les frères Robertson le font-ils entrer en société avec eux en 1814. Ils sentent que la maison est assez anémique et ils cherchent à mettre du sang neuf dans un organisme usé. Masson a 23 ans. Quelle joie ce dut être pour le nouvel associé, hier encore employé à tout faire !

1814, c'est l'époque où, après la guerre avec les Américains, les affaires reprennent. Dans l'entreprise, il faut un apport nouveau parce que Hugh Robertson songe à rentrer en Écosse et parce que le commerce n'est pas facile. Il faut faire venir les marchandises d'Angleterre ou d'Écosse, les entreposer longtemps à Montréal, puis les expédier un peu partout aux environs de Montréal, mais surtout dans le Haut-Canada, avec les transports dont on dispose. Il faut financer certains marchands pendant longtemps, aussi le crédit pèse-t-il lourdement sur l'entreprise. Il faut aussi voyager beaucoup. Or, à cette époque, ce n'est pas facile.

Pour assurer les approvisionnements, on doit commander longtemps à l'avance. Ce n'est que d'avril à novembre, en effet, que viennent les marchandises. À l'automne, il faut les garder sur place, car il est trop tard pour les expédier vers les pays d'en haut, c'est-à-dire le Haut-Canada. Vers 1815,

les communications intérieures sont encore bien lentes. Il y a le canot d'écorce — le canot de maître surtout — qui part encore de La Chine de bonne heure au printemps¹, remonte l'Ottawa, passe par la rivière des Français et la Baie Georgienne, pour ensuite atteindre les Grands Lacs. Ce fut le mode de transport de ceux qui, individuellement, ont fait la traite des pelleteries avant la Compagnie du Nord-Ouest. On les appelait les « *Pedlars from Quebec* »². Ils se rendaient jusqu'à la rivière Saskatchewan. Parmi eux, il y a eu James Finlay, Joseph and Thomas Frobisher, Simon McTavish, John Gregory, MacGillivray, Simon Fraser, les Mackenzie et que d'autres enrichis de la veille, mais dont la fortune subira le contrecoup de la fusion de leurs entreprises avec celle des *Gentlemen Adventurers of Hudson Bay*, plus exactement comme on les appelait: *The governor and Company of Adventurers of England Trading into Hudson's Bay*. Depuis 1821, c'est surtout la Compagnie de la Baie d'Hudson, en effet, qui dirige la traite, après avoir englobé la Compagnie du Nord-Ouest, qui avait elle-même attiré à elle la Compagnie XY pour éviter les bagarres et pour régler une situation devenue intenable. De La Chine, c'est George Simpson qui, depuis lors, a la haute main sur le commerce des fourrures : satrape d'Occident qui a le goût de la mise en scène et qui, chose assez inattendue, a un véritable culte pour Napoléon. Edgard Andrew Collard raconte une scène amusante qui a lieu près du poste de Winnipeg. Avant d'arriver, dans son canot de maître, Simpson se fait annoncer par un *Highland Piper*. Auparavant, il a fait endosser l'uniforme du dimanche à ses hommes et il leur fait entonner d'une voix forte des chants canadiens, en pagayant haut et ferme. On peut ima-

¹ « La Chine is a place of greater importance than any other on the island, being the centre of the commerce between the Upper and Lower provinces, and the Northwest country also ». P. 155. « *Topographical Description of Lower Canada* » (1815). Joseph Bouchette. A Londres, chez Henry Colburn and Richard Bentley.

² Il faut lire à ce sujet l'excellente étude de W. Stewart Wallace, parue dans *The Canadian Historical Review* de décembre 1932.

giner l'effet que devait produire cette mise en scène sur des gens isolés et frustes, qui prennent ainsi contact avec l'Est prestigieux que sont les petites villes de Montréal et de Québec.

10 S'il y a le canot, véhicule ordinaire de la traite, il y a aussi le radeau¹ qui amène le bois en grume vers Québec à travers rapides et rochers à fleur d'eau et sur lequel habitent parfois des familles entières. Il y a le « batteau », embarcation à fond plat qui mesure 40 pieds de longueur par 6 de largeur et qui est effilé aux deux extrémités comme un skiff de la Tamise. Il vient avec l'amélioration des conditions de la navigation. Il y a aussi la péniche ou *Durham Boat*, imaginée par les Américains, bateau des grands lacs, à faible tirant d'eau. Il a une quille, mesure jusqu'à 80 à 90 pieds de longueur par 9 ou 10 de largeur et il contient une cargaison beaucoup plus lourde². On l'utilise beaucoup pour transporter les produits du Haut-Canada. À l'aller vers Montréal, les *Durham Boats* sont lourdement chargés. Au retour, ils le sont moins parce qu'ils vont contre le courant.

¹ Les radeaux qui constituent la cage sont de deux espèces, note Joseph-Charles Taché dans *Forestiers et Voyageurs* (P. 175). Il y a les *cribes* et les *drames*. Voici comment Taché s'exprime dans son livre : « Qui n'a pas passé des heures à voir ces trains de bois la nuit, alors que le brasier de leur vaste cambuse les illumine d'une étrange lumière qui se reflète dans l'eau ; alors que les hommes de cage, qui marchent, rament ou dansent au son de la voix ou du violon, apparaissent dans le clair obscur comme autant d'êtres fantastiques faisant sorcellerie sur l'eau ? »

² Voir à ce sujet « Eighty years Progress » à qui j'emprunte ces intéressantes données sur la navigation dans le Bas et le Haut-Canada. De son côté, Joseph Bouchette écrit ceci « During the months between May and November bateaux to and from Kingston and various parts of Upper Canada are continually arriving and departing, which always occasions a great deal of activity and bustle of business. The nature of these craft may be very shortly described : they are flat-bottomed ; from 35 to 40 feet in length, terminating in a point at each extremity, with about six feet of beam in the centre ; the usual freight is four or four and a half tons ; they are worked by oars, a mast and sail, drag-ropes for towing, and long poles for setting them through the strong currents or rapids ; four men manage them in summer, but in the fall of the year another is always added, one of whom acts as a guide. In the bateaux of the merchants the cargoes upwards are a general assortment of merchandise, for which they bring down flour, wheat, salt provisions, pot and pearl-ashes, and peltries. The time employed in the voyage to Kingston is from 10 to 12 days ; but the return does not take more than three of four. They usually depart in brigades of from four to fifteen boats, in order that their crews may be able to afford mutual assistance in ascending the rapids : each brigade is under the direction of one man, who is called the conductor. »

C'est à tous ces modes de transport qu'on a recours pour alimenter la population d'en Haut en attendant que la navigation à vapeur, malgré sa lenteur, ait accéléré les communications. Pendant un temps, les gens du Haut-Canada produisent peu, puis, comme ils ont des terres excellentes, ils ont des céréales à offrir, de la farine, de la potasse, de la *perlasse*, en échange des produits anglais qu'on fabrique peu dans le Haut ou dans le Bas-Canada parce que l'Angleterre s'y oppose. Il y a un mot amusant d'Adam Shortt à propos de l'horreur des milieux officiels anglais apprenant par le gouverneur Carleton en 1768 qu'on tisse des étoffes au Bas-Canada pour habiller les gens du cru. Comme Adam Shortt l'écrit, « *the privilege of clothing the people of the empire was regarded as an essential perquisite of the textile industries of the mother country. Hillsborough trusted that the energies of the people of Quebec might be attracted to some more innocent and more imperially useful employment* ».¹ La politique de l'Angleterre est encore très tranchée à ce sujet. Elle le restera pendant la première partie du XIX^e siècle.² Elle s'oppose à ce qu'une industrie coloniale d'une importance quelconque vienne concurrencer les produits de la Métropole : ce qui est la conception coloniale de l'époque. Elle accepte quelques exceptions, il est vrai. Ainsi les Forges du Saint-Maurice, les chantiers maritimes³, qui construisent pour le cabotage ou même, à certaines époques, pour l'Angleterre, et les petits ateliers artisanaux. Dans la seigneurie de Terre-

¹ Page 528 « Canada and its provinces », volume 4. Adam Shortt.

² Même à la fin du siècle, le Marquis de Lorne croira bon d'envoyer de nombreuses notes pour expliquer aux milieux officiels la nécessité de créer une politique nationale. Il la justifiera aussi bien par les besoins financiers du pays nouveau que par ceux de l'industrie naissante. Pour la faire accepter, on créera bientôt des droits préférentiels pour les marchandises en provenance de la Métropole. Ce sera le point de départ d'une politique commerciale que fera seule disparaître l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun.

³ Dans « Maîtres artisans de chez nous », Marius Barbeau en donne une longue énumération aux pages 80 à 94. Editions du Zodiaque. Il faut aussi lire les pages que consacre Camille Bertrand à la construction navale à Montréal dans son « Histoire de Montréal », Vol. II. P. 117 et suivantes.

bonne, dont Joseph Masson se portera acquéreur en 1832, il y a, par exemple, deux moulins à farine et un moulin à carde. On y fait aussi de la potasse, de la *perlasse*, des chandelles, des étoffes rugueuses, mais de longue durée. On trouve un marché sur place à Terrebonne, où il y a une foire chaque année au début de septembre¹ et à Montréal. Il s'agit cependant d'une fabrication bien limitée, à laquelle la Métropole ne s'oppose pas parce qu'elle l'ignore ou parce qu'elle ne fait guère concurrence à ses produits plus soignés. Longtemps auparavant, vers 1811, Jacques Viger mentionne ainsi, dans une lettre à son ami Wilhelm von Berczy, les étoffes qu'on fait dans le village de Boucherville : « Il y a ici grand nombre de tisserands, écrit-il, dont cinq dans le village seulement. Ils manufacturent du cotet, de la flanelle, du droquet et de la toile de diverses sortes, de l'étoffe croisée, du berg-op-zoom et du bazin. »

Parmi les modes de transport à l'époque où la maison Robertson, Masson & Co. est créée, il a aussi le *horse boat*, péniche que tire un cheval dans les canaux, dès qu'ils commencent à être ouverts et dans les rivières à débit lent. Dans les Grands Lacs, il y a les bateaux à voile. Timidement est apparu le bateau à vapeur, en 1809, avec l'*Accomodation* de John Molson, qui se rend de Montréal à Québec en soixante-six heures : bateau à aubes qui peut transporter vingt personnes. Plus tard, on emploiera l'hélice.

Les communications sont encore bien lentes, à l'intérieur du pays, quand Joseph Masson doit beaucoup voyager pour développer l'entreprise. Par la voie de terre, le grand Voyer s'est efforcé d'améliorer les routes dans le Bas-Canada mais avec un succès relatif. Il y a des diligences. Ainsi, vers 1819, on a un service entre Montréal et Kingston, un autre entre Montréal et les États-Unis, pour établir le lien entre Montréal,

¹ Joseph Bouchette. Dans « Topographical Dictionary of the province of Lower Canada », Londres 1831.

New-York et Boston, et un dernier entre Montréal et Québec.¹ Mais les diligences ne sont ni rapides, ni confortables, surtout le printemps après la fonte des neiges. Dans le fleuve, les bateaux à vapeur circulent de mai à décembre², mais ils sont encore bien lents. S'il y a des moyens de communications assez nombreux à l'époque, il ne faut pas être pressé. Ainsi, en 1824, Joseph Bouchette se rend de Grenville à Hull en bateau à vapeur. Pour parcourir les soixante milles, il faut compter treize heures. Pour l'Europe, il y a des bateaux à voile, mais aussi à vapeur si on passe par New-York et, à partir de 1851, par Portland. New-York, c'est la voie qu'emprunte Masson quand il se rend en Angleterre. Il y va en 1823, par exemple, quand Madame Julie Papineau lui demande d'apporter une lettre à son mari qui est à Londres pour s'opposer au projet d'Union préconisé par les marchands de Montréal, en particulier, avec l'aide d'Edward Ellice, seigneur de Beauharnois qui vit à Londres. Détail à noter, en remettant la lettre à son destinataire, Joseph Masson note au verso : « Rec. and forwarded by your most obd'serv't J. Masson ». Il écrivait en anglais, parce que c'était la seule langue qu'il connaissait assez bien.

Cette amitié des Masson et des Papineau est assez curieuse. En effet, tout sépare Louis-Joseph Papineau et Joseph Masson. Autant l'un est violent, enthousiaste, porté à la critique virulente, autant l'autre est stable, peu verbeux, calme. Les femmes se fréquentent³. Ce sont elles sans doutes qui les rapprochent. Et peut-être aussi une certaine admiration de l'un pour l'autre, devant une pareille propension à attaquer

¹ Ce sont les « Mail Stages », qui partent de divers endroits à Montréal. P. 44. « The Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers living in Montreal » — 1819.

² Dans « The Alphabetical List of the Merchants, Traders and Housekeepers », on en mentionne sept. P. 44.

³ Dans plusieurs lettres que Madame Papineau envoie soit à son mari soit à son fils Amédée, on lit à plusieurs reprises qu'elle est allée rendre visite à Madame Masson, à Terrebonne.

et à condamner. Et cependant, ce que l'un critique violemment et réproouve ¹, l'autre l'admet et l'approuve. Il vit de l'ordre établi que l'autre veut tout bouleverser. Les femmes se voient même après la Rébellion. Et Masson qui a été contre elle, qui a convaincu les gens de Terrebonne de ne pas bouger, qui a fait prêter le serment d'allégeance en 1837, apporte à Louis-Joseph Papineau ou à son fils Amédée les lettres que Julie Papineau n'ose confier à la poste.²

14



Mais j'anticipe une autre fois. Ne vaudrait-il pas mieux suivre l'ordre chronologique, en montrant comme la carrière de Masson se poursuit suivant un rythme accéléré ? En 1814, donc, il devient associé de Hugh Robertson. Il se marie en 1818. Il épouse Marie-Geneviève-Sophie Raymond, la fille d'un marchand de l'autre côté de l'eau, qui a son commerce à La Prairie de la Magdeleine, en face de Montréal. La Prairie est un village au centre d'une région prospère. C'est là que s'établira bientôt le terminus d'un chemin de fer venant de Saint-Jean et qui fait la jonction entre le commerce fluvial, venu de New-York par le lac Champlain et le Richelieu, et Montréal. Même si la voie est au début modestement sur rails de bois, elle sera rapidement active.

Avant d'aller plus loin, je pense qu'il faut dire un mot de ce commerce dont Joseph Masson est un des artisans, avec d'autres, Canadiens, Écossais et Anglais, mais Américains aussi.³ C'est la caractéristique principale du milieu

¹ Les commerçants et les banques, par exemple, que Papineau a attaqués violemment dans son discours prononcé en décembre 1834 et dans les 92 résolutions que Papineau a inspirées et que Augustin-Norbert Morin a rédigées. Même si, en février 1838, à la proclamation de l'Indépendance, Papineau s'est séparé de Robert Nelson, c'est lui qui a préparé les voies à la violence que réproouve Joseph Masson.

² Correspondance de Julie Bruneau-Papineau. Dans le « Rapport de l'Archiviste de Québec » pour 1957-58 et 1958-59. Québec. Vol. 38 et 39.

³ Dans un manifeste de 1835, dont il sera question plus loin, il y a le nom de quarante-huit importateurs. Deux seulement sont des maisons francophones dont Robertson, Masson & Co.

économique de l'époque et la raison d'être de Montréal, port et entrepôt.

Après la conquête, le commerce du Bas-Canada n'a guère changé d'aspect sauf que la source d'approvisionnement n'est plus la même. Les hommes sont différents aussi. La plupart sont venus avec les armées et ils se sont installés dans la Colonie. D'autres les ont suivis, qui ont noué des relations avec l'Angleterre et, suivant le moment, avec les Colonies de la Nouvelle-Angleterre, avec New-York et avec les Antilles. Le négoce n'est pas facile à l'époque. Les communications sont lentes, comme on l'a vu, même si elles sont plus sûres que pendant les guerres avec les Français. Un bateau à voile prend encore de longues semaines pour venir à Québec.¹ De là à Montréal, le voyage par eau se fait au ralenti à cause du courant très rapide à certains endroits. Par terre, il serait plus agréable et prendrait moins de temps, si les voitures étaient moins inconfortables. Plus tard, les communications seront plus rapides quand les bateaux à aubes remplaceront les bateaux à voile ou les canots mus à la force des bras et quand le chemin de fer aura pris la place des cahoteuses diligences.

Au début du siècle, le Bas-Canada exporte des pelleteries venues de l'Ouest, comme on le faisait sous le Régime français. Là également les nouveaux maîtres ont remplacé les anciens. La Compagnie du Nord-Ouest s'est formée. Dans une convention de 1802, qui s'appelle *The North West Agreement*², il y a deux Canadiens, Charles Chaboilley et Jean-Baptiste Cadotte, mais aussi Simon McTavish, Roderick McKenzie, (que nous retrouverons à Terrebonne)³ Donald McTavish, W. McGillivray et quelques autres qui centralisent le com-

¹ Si les communications s'améliorent durant le premier quart de siècle, les voyages au long cours sont encore bien lents et aléatoires. Ainsi, en 1838, il faudra trente jours à Lord Durham pour se rendre d'Angleterre à Québec.

² Tirée des « Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest ». L. R. Masson. Imprimerie Générale, 1890, vol. 2.

³ Tous deux mariés à des Chaboilley.

merce à Montréal et, en particulier, celui des fourrures venues par la voie du Saint-Laurent et par un extrême effort de ces payeurs que les Bourgeois emploient, grands buveurs et jureurs mais qui ont une extraordinaire endurance physique. C'est avec les fourrures que les marchands établirent d'abord leurs entreprises. Plus tard, ils vendirent du bois, venu à Québec par le Richelieu, par l'Ottawa et surtout par le Saint-Laurent : planches coupées dans les innombrables petites scieries qui se trouvent dans les seigneuries ou billes, réunies en radeaux immenses et qui, à travers courants et rapides, arrivent à Québec pour être chargés dans une extraordinaire variété de navires, attirés là pour la construction de navires ou par la demande de bois d'œuvre ou que les pays scandinaves ne peuvent plus fournir à l'Angleterre, au moment du Blocus Continental et, à un moindre degré, par la suite.

Il y a aussi le blé, la farine, la potasse, venus du Bas-Canada d'abord, puis avec le début du XIX^e siècle, en quantité croissante, du Haut-Canada. Avec le peuplement de l'arrière-pays par les Loyalistes, les Anglais, les Irlandais et les Américains, qui trouvent de l'autre côté de l'eau de bonnes terres à peu de frais, le Haut-Canada n'est pas qu'une colonie d'exploitation. Il devient un centre agricole qui sème et récolte. Tout cela vient à Montréal par le truchement de marchands qui, comme Richard Cartwright, agissent comme intermédiaires. Ils reçoivent les produits du colon d'abord, puis du fermier, donnent en échange ce que celui-ci ne peut produire lui-même, font crédit et expédient tout cela vers Montréal, qui est devenu le centre d'exportation et le port de l'arrière-pays. On l'aménage petit à petit pour lui permettre de remplir sa fonction, au bas des rapides de Lachine quand on aura construit le canal. Celui-ci permet d'éviter des eaux fougueses et dangereuses tant qu'on n'aura pas les navires voulus pour en affronter la descente.

Si le marchand de Montréal exporte depuis toujours, il importe également beaucoup. L'Angleterre est très jalouse de ses prérogatives de fournisseur de la Colonie, comme on l'a vu. Si elle veut bien qu'on continue de produire localement des denrées ou des produits élémentaires comme la farine, la potasse, la perlasse, elle s'oppose longtemps à ce qu'on fasse des étoffes et des produits fabriqués sur une certaine échelle. Comme on l'a vu aussi, les autorités ferment les yeux sur la petite fabrication artisanale.

17

Pendant près d'un demi-siècle, on assistera à un chassé-croisé bien curieux entre les colonies et la métropole, qui veut garder le commerce à ses ressortissants et le transport des marchandises à ses armateurs. Entre les guerres avec les États-Unis, de 1774 à 1783 d'abord, puis de 1812 à 1815, l'Angleterre cherchera parfois à faire profiter ses colonies d'un commerce avantageux avec les Antilles, mais sans grand succès à cause de la concurrence de ses anciens sujets. Pendant un temps également, elle continuera de s'opposer, d'une part, à tout effort d'industrialisation de ses établissements d'Amérique du Nord et, de l'autre, à tout rapprochement durable avec les anciennes colonies du Sud. Pendant tout ce temps, elle ne cèdera que partiellement et graduellement devant l'insistance des marchands de Montréal et de ceux qui, dans le Haut-Canada, commencent à prendre de l'importance avec l'essor de la population et de la production agricole. Ce n'est guère qu'après 1822 que l'Angleterre commence de modifier son attitude intransigeante. Elle permet des échanges avec les anciennes colonies du Sud, même par mer, mais garde à ses bateaux le transport entre celles du Nord et la Métropole. Elle cède parce qu'on lui a dit la contrebande qui se fait ouvertement, puis parce que le commerce par terre a repris après la paix et qu'il suit la voie facile du Richelieu jusqu'à Saint-Jean.

La maison Robertson, Masson & Co. est une de celles qui bénéficient le plus du commerce d'importation. Elle traite abondamment avec l'Angleterre. Un rapide examen de quelques connaissements de l'époque montre quelle variété de produits elle fait venir. Il y a des toiles de Leeds et de Dublin, des livres, de la quincaillerie, des produits textiles de Londres et, fait curieux, de la papeterie de la maison James Papineau de Londres. D'autres envois proviennent de Glasgow, d'autres de Manchester, d'autres de Liverpool. Dans un manifeste d'août 1835, à bord du *Sophia*, en provenance de Liverpool, il y a cent trente-cinq balles et trente-neuf caisses à l'adresse de Robertson, Masson & Co. ; ce qui est plus que pour tous les autres marchands réunis. Or, ils sont quarante-huit sur la liste et tous de Montréal.

La maison Robertson, Masson & Co. est donc un très gros importateur sur la place. Elle est aussi un bon client de la Banque de Montréal. Comment ferait-elle pour régler ses comptes en Angleterre, toucher les sommes qui lui sont dues au Canada même, s'il n'y avait la Banque à Montréal, à Québec, à Kingston, à York dans le Haut-Canada et à Londres, les frères Barings¹, qui sont les correspondants de la Banque de Montréal ? Si la Banque a eu un succès aussi rapide dès 1817, c'est qu'elle répondait à un besoin qu'il fallait satisfaire.



Joseph Masson a un esprit froid, calculateur, beaucoup de bon sens, un grand équilibre, des connaissances pratiques apprises au cours de ses affaires. Il est, je pense, ce qu'il est

¹ Les Barings sont dans la banque depuis des siècles. Le cardinal Richelieu a écrit, à propos d'eux, à peu près ceci, note Joseph Wechsberg dans *The Merchant Bankers* : « There are six great powers in Europe : England, France, Russia, Austria, Prussia and the Barings Brothers ». Ce sont eux qui, au XIX^e siècle, sont les correspondants de la Banque de Montréal à Londres. Comme le note aussi M. Wechsberg : « Barings Brothers & Co. Limited (are) the oldest merchant Bank in the City of London ». (Page 98. Chez Little, Brown.) Notons également que, durant les années qui précédèrent la Confédération, c'est la maison Barings qui a fourni presque tous les fonds anglais placés au pays.

convenu d'appeler un *capricorne saturnien*, en jargon d'astrologie. Il a aussi le sens des valeurs. C'est son caractère, sans doute, et tout cela qui le font apprécier des anglophones de la Banque de Montréal. Il n'a pas été le seul Canadien français à son Conseil. Il y a eu avant lui, Augustin Cuvilier, mieux connu sous le prénom d'Austin. Marchand — ceux qui jouent un rôle le sont presque tous à cette époque — Cuvilier a aussi une carrière politique. Il est à la Chambre d'assemblée dont il deviendra plus tard le président. Ainsi, en l'ayant dans son giron, la Banque réalisera ce tour de force, en des temps troublés, d'avoir eu parmi ses amis francophones un député très bien vu et, plus tard, avec Masson, un conseiller législatif, moins brillant, mais influent. C'est Cuvilier que l'on a chargé de présenter la loi destinée à piloter la charte de la Banque dans la turbulente assemblée. Elle n'a pas dépassé le stade de projet, en 1815 et 1816, puisqu'elle ne s'est même pas rendue jusqu'à la troisième lecture. Voyant cela, on a pensé à autre chose, à une époque où il suffisait d'une convention entre associés, selon l'usage d'Angleterre, pour créer une Banque. C'est en 1822 qu'une loi sanctionnée par sa gracieuse Majesté vint confirmer officiellement l'existence d'une société bancaire qui, depuis 1817, recevait, rue Saint-Jacques, les dépôts des bonnes gens, argentés et confiants. Elle émettait des billets de banque, faisait le commerce des effets de change à l'intérieur du pays et des monnaies étrangères. Par ses agents de New-York, de York et de Londres, elle faisait l'encaissement des effets de commerce à l'extérieur. Faisant d'une pierre trois coups, le législateur avait, il est vrai, donné la vie à deux autres établissements bancaires : la Banque de Québec, qui devait s'installer à Québec et la Banque du Canada, qui allait concurrencer la Banque de Montréal dans son fief de Ville-Marie, jusqu'au moment où, en 1831, elle disparut, englobée par celle-ci, en vertu d'un processus de fusion qui devait par la suite jouer

périodiquement. Masson était actionnaire de la Banque du Canada. Il passa à la Banque de Montréal et, en 1834, il en devint le vice-président. Peut-être ici faut-il se poser quelques questions pour expliquer un fait sans précédent dans l'histoire du Bas-Canada. Masson est un marchand important. Il est le chef d'une maison puissante, solide ; il a tout pour plaire à des anglophones à l'esprit pratique. Il est stable, il a un certain sens de l'humour, sinon dans les mots, du moins dans les faits. Par exemple, un jour qu'il se rendait en Angleterre pour donner ses commandes annuelles, avec ses collègues de la place, n'a-t-il pas laissé ceux-ci cuver leur vin à Liverpool, pendant quelques jours, tandis que lui allait rafler tous les produits disponibles dans les marchés habituels. Cela lui permit de les revendre à la saison suivante un bon prix à ses concurrents et amis revenus bredouilles et jurant, mais un peu tard, qu'on ne les y prendrait plus. Ces choses se paient généralement, mais elles posent aussi un homme dans un milieu resté rude. Masson entre donc à la Banque. Ceux qui l'invitent au Conseil ont d'autres raisons en tête que sa réputation de bon commerçant. Ils savent que le moment va bientôt venir de renouveler la charte de la Banque si péniblement obtenue en 1822. Ils veulent mettre tous les atouts dans leur jeu. Ils ont déjà Austin Cuvilier à la Chambre, mais ce n'est pas suffisant. Ils appliquent la règle qu'ils observeront par la suite en ayant au moins un ou deux Canadiens-Français parmi eux. L'un sera à l'Assemblée législative et l'autre au Conseil législatif autant que possible. Au siècle suivant, ce seront soit des hommes politiques, très en vue, soit des avocats mêlés à la politique. Pour le moment, ce sont des marchands à une époque où Montréal est à eux. Faut-il blâmer la Banque de ce jeu d'influences qui ne se pratique pas que chez elle ? Non assurément, car un conseil dans un milieu capitaliste a toujours servi à des fins précises. On y trouve des gens sans intérêt particulier, mais en vue et qui

votent bien, d'autres qui représentent des groupes financiers, d'autres qui peuvent être utiles dans des circonstances particulières et, enfin, ceux qui dirigent l'entreprise. Masson est là pour agir sur le milieu francophone autant que faire se peut. Il est bien vu du clergé, avec qui il s'entend à merveille. Ainsi à Terrebonne, en 1837, avec l'aide de son curé, il calmera ses gens et leur fera passer en toute tranquillité une période troublée. Mais même si les Masson sont des amis des Papineau, l'influence de Joseph Masson est nulle sur le milieu bouillonnant, tonitruant, révolutionnaire, qu'inspirent Louis-Joseph Papineau et ses partisans. Ce serait une erreur de jugement de la Banque d'avoir compté sur Masson, si celui-ci ne s'était révélé un homme de bon conseil dans les affaires, même s'il ne pouvait être le contrepoids espéré dans le milieu politique. Il resta à son poste de vice-président jusqu'à sa mort survenue en 1847 ; ce qui indique l'estime que l'on avait pour lui, bien qu'il n'opinât pas toujours du bonnet, comme l'indiquent certains procès-verbaux.

21

La manière dont la Banque procéda pour renouveler ses pouvoirs en pleine effervescence politique vaut la peine d'être contée.

La Banque de Montréal avait eu la sanction royale à sa charte en 1822, comme la Banque de Québec. La charte venait au renouvellement le 1^{er} juin 1837. Or, malgré tous les efforts tentés par leurs amis auprès du gouvernement¹, depuis 1835 il était impossible de faire passer la moindre législation bancaire par une chambre déchaînée, où Louis-Joseph Papineau règnait en maître. Après son discours de décembre 1834, dans lequel il avait attaqué violemment les banques², Papineau avait fait afficher sur les murs des églises et des édifices

¹ Voir à ce sujet « The History of the Bank of Montreal » de Merrill Denison, chez McClelland & Stewart, Toronto. Nous lui avons emprunté beaucoup de ces détails, en leur donnant, toutefois, notre interprétation, il va sans dire.

² P. 66. « Papineau, textes choisis ». Les Presses Universitaires de Laval.

publics une invitation au peuple à se faire rembourser leurs billets « pendant qu'il est encore temps » ! Les quatre-vingt-douze résolutions n'étaient pas tendres pour les établissements bancaires : ce qui n'était pas pour arranger les choses dans une enceinte où la majorité était justement faite de ces gens à qui on demandait de voter la prolongation des privilèges. Sous l'influence de Joseph Masson — dont il était le député — Louis-Hippolyte La Fontaine s'était engagé à présenter un texte en français demandant le renouvellement de la charte. Il n'eut pas à le faire puisque le Gouverneur décida de ne pas réunir les Chambres. Voyant cela, la Banque s'adressa à Londres, où l'on accepta, le 31 mai 1837, de renouveler la charte pour un an, avec un capital de 250,000 livres au lieu des 500,000 livres qu'on avait déjà fait souscrire à Montréal. Quand le texte arriva, on décida de le mettre de côté — à tel point que l'historiographe de la Banque ne put le retracer dans les archives. Dans l'intervalle, la Banque était redevenue de son propre chef une société privée¹, agissant en vertu d'un acte d'association, comme elle l'avait été au moment de sa création, en 1817, en attendant une sanction royale qui ne venait pas. Le cas fut provisoirement tranché en 1838 quand le Conseil Spécial accepta d'accorder une charte valable jusqu'en 1842.² Par la même occasion, il valida le moratoire que les banques du Bas-Canada s'étaient accordé pour leurs billets en circulation, à un moment de troubles politiques et économiques. Car, à la mauvaise récolte de 1836 au Bas-Canada, était venue s'ajouter une crise assez sérieuse de l'autre côté de la frontière. Ainsi, se trouvait tranchée une situation tendue et difficile puisque, dans notre optique actuelle, les banques avaient agi — fort heureusement d'ailleurs — dans l'illégalité la plus complète. Se constituer soi-même en société

¹ Comme le permettait la loi anglaise dite « The Joint-Stock Bank Act of 1826 and the Act of 1833 », Merrill Denison. Ibid. Page 343.

² Merrill Denison. Ibid. Page 352. Ce Conseil comptait trois administrateurs de la Banque de Montréal, ce qui facilita les choses.

et suspendre le paiement de ses billets sans sanction officielle n'ont jamais été des actes bien recommandables. Ce fut, dans des moments troublés, la solution à laquelle jugèrent bon de s'arrêter des hommes intelligents et courageux qui n'avaient peut-être pas d'autres moyens de sauver la banque. Joseph Masson en était puisqu'il faisait partie du comité des finances, chargé de piloter l'établissement durant ces années difficiles.

La conclusion de l'historiographe de la Banque de Montréal, à propos des événements de 1837 et de l'économie est à la fois triomphante et cynique. La voici : « *Ironically enough, it was Papineau and his more belligerent followers who rendered an unwitting service to the Lower Canadian economy by engaging in open rebellion, resulting in the reinforcement of the British garrison in Montreal and Quebec and the calling into service of volunteer militia units which had remained inactive since 1815* ».

Cette phrase prend toute sa valeur quand on lui ajoute le commentaire de l'auteur, à propos de l'armée anglaise au Canada et de la Banque de Montréal : ¹ « *From the earliest days, the Bank of Montreal was intimately associated with the military life which was so important to the colonies. In its first year of operation, the Bank was « given the right of supplying the Government in this country with such moneys as may be wanted by the different departments in Upper and Lower Canada.* » On comprend, dans ces conditions, la valeur du service rendu, bien involontairement, au milieu commerçant et à la Banque par Papineau et ses turbulents amis, dont un certain nombre furent pendus haut et court et d'autres exilés aux Bermudes et en Australie. Ils ignoraient les avantages pécuniaires que la Vieille Dame de la rue Saint-Jacques avaient tirés de leur sanglante aventure.

¹ Page 347. Ibid. Merrill Denison. Vol. I.

Les affaires de Joseph Masson continuent de bien aller. En 1829, il a fondé une deuxième société¹ avec François-Antoine Laroque (*écuyer*, comme on dit à l'époque pour traduire *esquire*) et Struther Strang de Montréal, Hugh Robertson et John Strang de Glasgow. Le groupe a trois établissements : l'un en Écosse, à Glasgow (Robertson & Co.) qui voit aux achats, l'autre à Montréal (Robertson, Masson, Laroque & Co.) et le troisième à Québec (Masson, Laroque, Strang & Co.). Ainsi est rendu plus facile l'approvisionnement des diverses régions où se trouve la clientèle à une époque où les communications et le crédit posent encore un problème sérieux, comme nous l'avons vu. En 1831, Charles Langevin se joint au groupe. L'année suivante, Laroque se retire de la société. En 1835, c'est au tour de Struther Strang. En 1846, il y eut un nouveau changement de raisons sociales : la maison de Montréal devenant Joseph Masson Sons & Co., celle de Glasgow, Masson, Sons & Co. et celle de Québec, Masson, Langevin & Co.²

De Montréal, on vend dans la région, mais aussi dans le Haut-Canada. Un rapide sondage, dans certains de ses connaissements, montre qu'en effet, on expédie à Bytown et, tout à côté, à Aylmer, à Kingston, à York, puis à Toronto, dans une colonie qui progresse et, en général, dans une province dont la population va croissant avec l'immigration des Américains et, plus tard, des Irlandais, des Écossais et des Anglais qu'on fait venir ou qui viennent eux-mêmes d'Europe. Le mouvement d'immigration s'accélère à tel point, à partir de 1825-26, qu'en quinze ans la population du Haut-Canada double ; ce qui vaut un marché considérablement accru aux

¹ Fonds Honorable Joseph Masson, Registre no 18. Nouvelle série. Inventaire des biens de la communauté (P. 223), à la Bibliothèque Nationale, succursale Fauteux à Montréal.

² Assez curieusement, si l'addition du mot *Sons* à la raison sociale semblerait indiquer que les fils soient entrés en société avec le père, ils ne le sont pas encore : Isidore-Candide-Edouard Masson n'y étant plus tard qu'à titre de subrogé tuteur de ses frères et sœurs. Ibid. P. 225.

marchands de Montréal, qui continue à être la plaque tournante du commerce intérieur de l'époque.



Pour Joseph Masson, 1830 et les années qui suivent sont les plus féconds de sa carrière. Il a semé et il récolte. Ses affaires donnent bien, même si elles subissent des hauts et des bas avec la situation économique générale. La crise agricole d'avant la rébellion n'a pas diminué les besoins, mais elle a empêché qu'on les satisfasse pleinement. Durant les années qui suivent, la situation économique est mauvaise. Une remarque de Julie Papineau en 1839 est à ce propos bien intéressante. D'Albany, elle écrit à son mari le 4 mars : « M. Masson veut être payé de Benjamin¹, me dit sa sœur. Elle dit que l'état des affaires est affreux, que les gens veulent être payés et que personne ne paye, que les propriétés n'ont aucune valeur, que personne ne veut s'embarasser de biens-fonds plus qu'ils n'en ont, que si cet état de choses dure encore un ou deux ans, les familles les plus aisées seront réduites à la misère. »²

25

Cependant, la population continue d'augmenter, et la demande est croissante, particulièrement dans le Haut-Canada que domine partiellement Richard Cartwright,³ commerçant

¹ Il semble bien qu'il s'agisse de Denis-Benjamin Papineau, le plus jeune frère de Louis-Joseph Papineau. Il ne l'a pas suivi dans son aventure politique. Il s'est contenté d'administrer la seigneurie de la Petite Nation jusqu'au retour de son frère en 1846. Dans l'intervalle, il a été élu député du comté d'Ottawa, puis il est devenu Commissaire des terres. « The MacMillan Dictionary of Canadian Biography ». Chez Mac Millan Company of Canada, 1963. P. 576.

² Rapport de l'archiviste de la province de Québec, 1957-58 et 1958-59. Vol. 38-39. P. 103. Il faut tenir compte du contexte historique et du caractère particulier de Madame Papineau. Malgré cela, le témoignage est à retenir. Fernand Ouellet a été dur pour son état. Cela lui a valu une poursuite et un jugement rendu contre lui par la Cour supérieure. Si on lit les *Mémoires* du Chanoine Groulx on se rend compte combien l'héritage nerveux a été lourd pour les descendants. Cela n'empêche pas les historiens de regretter que, dans son jugement, le magistrat ait reconnu la diffamation. Il leur a posé ainsi un grave problème. Jusqu'où peuvent-ils aller dans l'affirmation des faits, même contrôlés ?

³ Il envoie son fils étudier le droit à Québec, semble-t-il, chez le Procureur Jonathan Sewell. Philippe-Aubert de Gaspé se lie d'amitié avec lui. Le fils meurt très jeune. Un jour, Richard Cartwright se rend à Québec et il demande à voir de Gaspé pour lui dire comme son fils lui était attaché. « Mémoires », p. 183.

qui, avant de jouer un rôle politique, centralise en grande partie les commandes des petites gens, des marchands de campagne qu'il satisfait avec les marchandises entrées au pays par l'entremise des importateurs de Montréal. Joseph Masson est l'un des plus importants, car il suit ses affaires de très près. Il continue d'aller lui-même placer ses commandes en Europe. Et de là, il talonne ses gens. Ainsi, un jour, il leur recommande d'aller chercher les marchandises dès leur arrivée au port pour les expédier à la clientèle le plus tôt possible. Voilà un réflexe de boutiquier, pensera-t-on. Il est évident que toute son attention est centrée sur ses affaires. Comme tous ceux qui ont bâti une entreprise, il a tendance à voir aux détails malgré des occupations multiples et des absences prolongées, car les voyages sont encore longs et difficiles. C'est une époque où l'on n'a pas encore appris à déléguer ses pouvoirs dans une économie fermée qui ne s'approvisionne guère qu'à deux grandes sources, avant qu'elle ne devienne la principale pourvoyeuse de l'une d'elles après l'application de la Politique nationale.

Joseph Masson ne s'en tient pas à ses entreprises. Il entre au Conseil de la Banque de Montréal, comme on l'a vu. Il en devient le vice-président en 1834. Il le restera jusqu'à sa mort. Il est aussi au Conseil législatif, à partir de ce moment-là. Il est à la Ville de Montréal dont il surveille l'administration avec d'autres commerçants, comme Peter McGill. Ainsi, de 1836 à 1840, il est membre de la Cour spéciale des Sessions de la Paix qui voit aux affaires de la ville.¹ Il a de multiples propriétés à Montréal². Puis, il devient seigneur de Terre-

¹ Père Maurice Brouard dans la « Revue de Terrebonne ». Page 9.

² Joseph Masson a surtout une fortune foncière. Ainsi à sa mort, l'inventaire du notaire J. C. Belle et « L'acte de liquidation et partage de la communauté de biens » du notaire Girouard révèlent qu'il a la seigneurie de Terrebonne, celle Desplaines et celle de Lacorne. Il a plusieurs propriétés à Montréal, rue Saint-Paul, rue Notre-Dame, sur Beaver Hall Hill, ainsi que Place d'Armes. Il a aussi des actions de la Banque de Montréal, de la City Bank, de la Pork Bank à Hamilton, de la Bank of United States et chose curieuse, de la Banque du Peuple, qui est la chose de Viger, Dewitt & Co. concurrents de la Banque de Montréal chez les Canadiens-Français. Il en

bonne : lui, fils de menuisier analphabète. Il a aussi des armes : un lion ailé et une devise « Attendre pour atteindre » ; ce qui fait sourire à distance même si on nous dit qu'à l'origine c'est l'*ex-libris* préparé par Louis-Joseph Papineau pour la bibliothèque qu'on l'a chargé de constituer. Signe de bourgeoisie aisance, il a fait faire deux assez beaux portraits, l'un de lui et l'autre de sa femme par Théophile Hamel, le peintre de la bourgeoisie et du clergé. Sur son portrait, celle-ci fait très grand bourgeois, réservée, un peu altière. Lui est sobrement vêtu ; il a l'air d'un hobereau de l'ancien régime, un peu descendant, alors qu'il était simple. Il a le crâne surmonté d'un toupet à la Papineau. On sent qu'il tente d'atteindre graduellement aux couches supérieures d'une société en voie de formation. Celle-ci remplace les hommes de l'ancien régime, qui, n'ayant pu ou voulu travailler ou ayant cessé de se battre, ont perdu leur utilité. Leurs familles sont en voie de disparition ou tout au moins, en perte de vitesse. Pour Masson, aux luttes du début, a succédé une situation d'homme arrivé, riche, écouté, suivant une évolution que l'on avait constatée auparavant chez les *bourgeois* de la fourrure, dont certains ont vécu à Terrebonne comme Simon McTavish et Roderick McKenzie. Ils ont précédé Joseph Masson dans cette seigneurie de Terrebonne, dont il a réglé le prix séance tenante

avait aussi de la Commercial Bank of the Midland District (Haut-Canada) et des brouilles : actions du Saratoga & Washington Railroad et de la Compagnie du Canal Welland. Dans le Bas-Canada, il avait aussi des actions de la City Gas, compagnie qui fournissait le gaz pour l'éclairage de la ville de Montréal et celles du Pont de Terrebonne. Il avait enfin ses trois affaires qui ont été liquidées après sa mort, ses fils s'en étant rapidement désintéressés. Tout cela indique, je pense, que si Joseph Masson était nettement orienté vers le placement immobilier, il s'intéressait aussi à d'autres formes d'investissement. Son portefeuille était en somme assez bien équilibré. (Voir le Fonds Joseph Masson, à la Bibliothèque Nationale, succursale Fauteux. Registre no 18).

Dans « l'Acte de liquidation et partage de la communauté de biens », le notaire Girouard mentionne que l'immeuble connu sous le nom de Beaver Hall a été évalué à 2,550 livres et qu'il rapporte 1,038 dollars par an. Y habitent Joseph-Amédée Papineau, l'un des fils de Louis-Joseph Papineau, J. W. A. R. Masson (fils de Joseph Masson) et Madame Veuve Roderick McKenzie, qui a également une maison à Terrebonne. Les loyers sont faibles puisque chacun des corps de logis, comme il est dit dans l'Acte, est loué \$70 par an. Si on mentionne ces chiffres ici, c'est comme un détail curieux qui permet de juger combien le coût de la vie était bien faible à l'époque.

en billets de mille livres, à l'étonnement des autres enchérisseurs, mais aussi avec un bien curieux moment de distraction dont il sera question un peu plus loin. Il convient, je pense, de raconter ici les circonstances qui ont précédé l'achat de la seigneurie, tant il y a là, me semble-t-il, une étape dans la vie de Joseph Masson.

28 La seigneurie de Terrebonne n'est pas de création récente. Elle a été attribuée au secrétaire général de la Compagnie des Indes Occidentales, dès décembre 1673. La Compagnie lui fait don « de l'étendue de terre de deux-tiers de face sur la rivière de Jésus autrement dite des Prairies, à prendre du côté du nord, depuis la borne du fief et terre de la Chesnaye en remontant la dite rivière vis-à-vis l'Île Jésus, et deux de profondeur, que l'on nommera dorénavant Terrebonne . . . »¹. À une époque où la terre n'avait aucune importance en Nouvelle-France, la concession était d'assez mince valeur. Son propriétaire, André Daulier des Landes, ne verra jamais constater l'agrément de son fief. Il se contentera de le céder huit ans plus tard à un marchand de Montréal, lequel le vendra à son tour et, ainsi de suite, pendant tout le régime français jusqu'à Jacob Jordan en 1783. En 1802, la seigneurie est mise aux enchères par le shérif pour payer les dettes de Jordan. C'est Simon McTavish qui l'achète. Il est riche, haut en couleur, membre du *Beaver Club*² où, pour avoir droit de cité, il faut avoir fait la traite des fourrures pendant au moins sept ans. McTavish meurt en 1804. Ses héritiers vendent le domaine à Roderick McKenzie treize ans plus tard. Celui-ci est un autre ancien *Fur Baron*. En 1832, nouvelle vente par le shérif. Marguerite Chaboilley, veuve de Simon McTavish, a convolé avec le major Plenderleath de

¹ Archives de Québec, 1928. Vol. 3. Page 116. Inventaire des Concessions en fief et seigneurie. (P. 16). Beauceville.

² Le *Beaver Club* est dans le Beaver Hall, qui donnera son nom à la rue qui conduit de la basse à la haute ville. Beaver Hall Hill remplacera le nom de Sainte-Radegonde qu'elle portait jusque-là.

Londres. Comme la succession ne lui paie rien ou peu de choses, elle fait vendre la seigneurie en invoquant que les héritiers n'avaient pas le droit de la céder à Roderick McKenzie. Même si celui-ci est son beau-frère, elle obtient qu'on offre la propriété à la criée, avec l'intention non-avouée de la racheter elle-même¹. Comme on le voit, à l'époque, la contestation avait ses droits, même entre parents,² à tel point qu'à Terrebonne, il y a eu longtemps une rue de la Chicane, ce qui en dit long sur les habitudes de l'époque.

Cette fois, il y a trois enchérisseurs et pas des plus dépourvus. L'un est le propre mari de Marguerite Chaboilley, le Major William Smith Plenderleath de Londres, l'autre est le Colonel Douglass et le troisième, le capitaine Joseph Masson. Car celui-ci est aussi capitaine de milice, note son arrière-petit-fils.³

Par le truchement d'un de ses associés, John Strang, Joseph Masson offre 25, 150 livres et obtient le domaine. C'est un peu plus que ce que Simon McTavish avait payé en 1802. Il faut dire que si les autres renoncent à surenchérir, c'est que la Seigneurie ne rapporte guère parce qu'elle n'est pas suivie d'assez près et qu'il y a des réparations assez coûteuses en perspective. Masson le sait, mais il la veut quand même. Il est attiré par une spéculation à long terme — la seigneurie n'étant pas loin de Montréal — mais surtout, je crois, par le titre de seigneur qu'ont beaucoup de gens dans son milieu. Sa famille n'était pas originaire de la région⁴. Toutefois, il veut y venir dans un fief qui rapporte peu, mais

¹ Son mari est en effet un des trois enchérisseurs dont il est question plus loin.

² Ainsi, Joseph Masson devra poursuivre sa belle-mère au nom de sa femme, afin de lui faire payer la somme que lui avait laissée son père par testament. Autre cas assez caractéristique, les enfants de Madame Joseph Masson refuseront, par le truchement de leur tuteur, de reconnaître le contrat passé entre leur père et leur mère au moment de leur mariage à La Prairie de la Magdeleine.

³ Henri Masson. « Le dernier achat de la Seigneurie de Terrebonne », *Revue de Terrebonne* du 20 juin 1968.

⁴ Raymond Masson dans « Généalogie des Familles de Terrebonne, depuis le 19 août 1727 jusqu'au 31 décembre 1872 ».

qui donne du prestige à celui qui le possède. Il y amènera sa famille dès que le manoir sera réparé. C'est un bâtiment en pierre au toit mansardé, dont il se contentera de son vivant, mais que sa femme remplacera quelques années après sa mort par une grande maison, dont les esquisses seront dessinées par l'architecte Pierre-Louis Morin,¹ à qui les gens de la Banque de Montréal avaient songé un moment pour les plans de leur nouvel immeuble, à la suggestion, sans doute, de Joseph Masson.

Au moment où celui-ci se porte acquéreur de la seigneurie, elle est un centre rural assez actif, avec une population de 2,094 âmes, une église, un couvent, une école, deux moulins à farine, deux scieries, deux moulins à foulon, trois tanneries, une potasserie et une *perlasserie*.² Parmi les notables, il y a le curé, le médecin, le notaire et, en outre du seigneur, des bourgeois riches, dont Roderick McKenzie et d'autres qui y ont une maison de campagne dans un endroit charmant.³

La région est surtout agricole. Comme le note Joseph Bouchette dans son livre sur le Bas-Canada, les moulins attirent beaucoup de gens qui viennent y faire moudre leur grain. Masson donne un regain d'activité à l'endroit, en les faisant réparer et en achetant une partie de leur farine pour son magasin de Montréal.

Il n'habite pas Terrebonne à l'année longue, car le trajet exige au moins trois heures de voiture ou de bateau, et ses affaires demandent sa présence à Montréal. Il demeure rue Notre-Dame, près de son magasin ou rue Saint-Paul, au

¹ Pierre-Louis Morin, arpenteur et architecte, né à Nonancourt en 1813, mort au Canada en 1886. Auteur entre autres des plans du Séminaire de Saint-Hyacinthe. J. J. Lefebvre dans le « Dictionnaire Beauchemin de 1968 »: section consacrée à l'Amérique, p. 207.

² « Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada », par Joseph Bouchette, 1831. Londres, chez Henry Colburn et Richard Bentley.

³ Voir Roy, « Vieilles maisons, vieux manoirs ». Chez Ls A. Proulx, Imprimeur du Roi, 1927.

numéro 20, avec sa famille, selon le moment. En étant sur place, il peut surveiller son entreprise de près et assister aux réunions du Conseil législatif ou de la ville de Montréal (dont il est échevin), de la Banque de Montréal dont il est le vice-président et de certaines sociétés comme *City Gas* qu'il préside. Cette dernière société alimente les lampadaires de la ville en gaz d'éclairage.

Il ne néglige pas sa seigneurie pour cela. Au bureau qui se trouve dans l'Île-du-Moulin, il reçoit ses censitaires quand ceux-ci viennent le consulter ou payer leurs redevances à l'automne : quelques sols ou un peu de blé ou de céréales, par exemple. Il fait ouvrir une route de péage que l'on connaît maintenant sous le nom de Montée Masson. Il a aussi des actions dans la compagnie à qui appartient le pont qui enjambe la rivière des Mille Isles et fait la jonction avec la route menant à Saint-François. Les mauvaises langues lui prêtent quelques aventures. Bref, il prend très au sérieux son rôle de seigneur dans une société qui, vingt ans plus tard, fera disparaître le régime seigneurial avec le rachat des rentes par le gouvernement, pour briser des cadres qui ont perdu leur utilité depuis longtemps, et qui sont un carcan beaucoup trop rigide pour une natalité qui explose.

31

Il y a aussi dans la vie de Joseph Masson un aspect généreux. Il donne à son église. Ainsi, dans une lettre au curé Porlier, de Terrebonne, Mgr Bourget rappelle la générosité de l'homme d'affaires. Il n'hésite pas à recommander à un autre curé de le voir pour obtenir un nouveau terrain pour son église. Comme il ne laisse rien au hasard, il écrit lui-même. Autre fait à noter, avant sa mort, semble-t-il, Joseph Masson demande à sa femme de faciliter la création d'un collège pour jeunes gens à Terrebonne.¹

¹ Il y a aussi un autre geste à signaler ici. En 1845, lui qui n'a rien à y gagner, il accepte de devenir président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Pour le

À côté de cela, il y a chez lui, des étroitesse, des mesquinerie, une certaine laderrie même, qui en font, sous certains aspects, un personnage balzacien. Ainsi, à un moment donné, sa sœur Catherine et lui vendirent la propriété de Saint-Eustache, héritée de leur père. Sa part, c'est tout ce que Catherine possède. Non seulement Joseph Masson, très riche — ce qui aurait été normal — mais à la mort de son frère en 1847, Catherine n'a pas encore touché tout ce que celui-ci s'était engagé à lui payer. C'est son neveu et la succession qui le feront par la suite.

En homme de loi, les notaires qui rédigent l'acte de liquidation de la succession en 1848, écrivent ceci à ce propos : "Il restait donc à décider si la crédit-rentière (Catherine), qui avait tenu la maison du défunt à Montréal, où elle avait demeuré avec une partie de la famille et y avait été nourrie et entretenue, pouvait prétendre (à) la totalité des arrérages de cette rente jusqu'au décès du défunt et dont la balance s'élevait à plus de deux milles louis ». À travers l'argutie juridique, on devine le drame de la célibataire, qui élève la famille jusqu'au moment où l'on n'en veut plus et à qui on croit ne rien devoir parce qu'on l'a logée et nourrie. Ce serait très dur, si le geste du neveu ne corrigeait l'injustice. Après avoir noté le remboursement par le subrogé-tuteur, deux des exécuteurs tiennent à exprimer « leurs réserves et protestations ».¹ Ce qui, juridiquement, était prudent, mais humainement odieux. La pauvre fille avait, en effet, un grand besoin d'argent.²

seconder, il y a Antoine Gérin-Lajoie, qui agit comme secrétaire de la Société. Il succède à Ludger Duvernay. C'est très caractéristique, je crois, d'un état d'esprit nouveau.

¹ P. 13. Acte de liquidation et partage de la Communauté.

² Puisque, à sa mort en 1857, elle était en service chez les Sœurs de la Providence, comme l'écrit le père Brouard, qui emploie un euphémisme pour ne pas dire qu'elle était domestique.

Il y a aussi ce mot assez troublant de Madame Louis-Joseph Papineau, dans une lettre qu'elle envoie à son mari à Paris en 1839 : « Joseph Masson insiste pour être payé par Benjamin . . . Or, écrit-elle, la misère est grande partout ».¹

Il y a également ce détail bien curieux que rapporte un arrière-petit-fils dans un article sur l'achat de la seigneurie de Terrebonne. En remettant le prix en espèces, Masson ne donne que 23,150 livres en échange d'un reçu de 25,150 que lui remet le shérif sans méfiance et qui ne vérifie pas la somme payée. Erreur, distraction ? Peut-être, mais l'acheteur ne fait aucune difficulté pour rembourser la différence², quand, plus tard, on la lui demande.

33

Voici deux autres faits qui nous font nous poser des questions. La minute du contrat de mariage que l'on conserve au greffe du notaire « n'est point contresignée ». Le contrat crée une communauté de biens entre les époux, avec les acquets. Pour qu'il fût valide, il aurait fallu qu'il ait été « passé devant deux notaires, ou un notaire et deux témoins ». Il ne l'a pas été, semble-t-il. Et c'est justement ce qu'au lendemain de la mort de Joseph Masson, ses exécuteurs et les fils majeurs invoqueront pour refuser d'en admettre la valeur,³ malgré la protestation de leur mère. Cela leur coûtera le manoir et ses dépendances, à la mort de celle-ci. Pour rentrer dans ce qu'ils considèrent leur bien, les héritiers devront prouver que les conditions du legs n'ont pas été exécutées.

¹ En l'absence de son frère, Denis-Benjamin, il est vrai, administre la succession de la Petite Nation qui appartient à Louis-Joseph Papineau depuis 1817. Une de ses lettres confirme l'insistance que Joseph Masson met à se faire payer. Le 22 avril 1839, il écrit : « Croyez que ce n'est pas l'action intentée contre moi qui m'a fait vous enlever le léger acompte . . . ».

² Henri Masson dans la « Revue de Terrebonne » du 20 juin 1968. M. Masson prend la chose en plaisantant. Je crois qu'il faut aller plus loin que cela et essayer de rattacher le fait à une bien curieuse tendance d'esprit.

³ Cela entraîna moult consultations auprès des savants maîtres de l'époque, dont George-Étienne Cartier et Louis-Hippolyte La Fontaine. P. 8 et 10 de l'« Acte de liquidation et partage de la communauté de biens, qui existait entre feu l'honorable Joseph Masson et Dame Marie-Geneviève-Sophie Raymond ».

Autre détail également assez curieux : le père et la mère font don de la propriété de la Place d'Armes à leurs enfants mineurs en décembre 1832. Ceux-ci n'acceptent pas le don suivant les formes ordinaires, non plus que ne le fait John Strang, associé du père, qui est censé agir comme leur tuteur. Au moment du règlement de la succession, il fallut bien admettre que la donation n'avait aucune valeur.¹

34 Ces deux derniers faits sont d'une nature bien différente des trois premiers. Je crois qu'il faut les noter, cependant, car ils présentent un autre aspect de l'homme chez qui tout paraissait précision et prévision. Ils semblent peut-être indiquer soit des insuffisances qu'explique une absence de formation première, soit un trait de caractère. Joseph Masson n'était pas un homme de loi. Mais comment se fait-il qu'il ne se soit pas informé et qu'il n'ait pas fait régulariser tout cela avant son décès, lui qui, à titre d'homme d'affaires, aurait dû mieux savoir ou mieux faire ? Mais peut-être des relations assez tendues avec sa femme, durant les dernières années de sa vie, expliquent-elles bien des choses ! Certaine histoire d'un chapeau de plume jeté rageusement dans l'âtre jette un peu de lumière sur leurs relations conjugales dans les dernières années !

Tout cela a une importance relative et ne permet pas de juger l'homme ! Peut-être, mais les trois premiers faits sont un peu troublants. Ne doit-on pas conclure tout simplement que Masson était un homme comme les autres, ayant les qualités et les défauts d'êtres humains. Il nous a paru qu'il ne fallait pas passer sous silence une certaine ladrerie, qui guette souvent les hommes d'affaires qui ont réussi. Il semble parfois aussi que l'amour immodéré de l'argent fasse faire à certains d'entre eux des choses qui, à distance, sont bien difficilement explicables.

¹ Fonds Honorable Joseph Masson. Registre no 18. P. 62. Bibliothèque Nationale.

Chez l'homme, le succès se manifeste de façon bien différente. Certains ont des liaisons plus ou moins avouées ou affichées ; d'autres font des dons généreux, créent des fondations bien nanties, quoique, à l'époque de Joseph Masson, la chose ne se fasse pas encore, semble-t-il.¹ (Et cependant, il y a le Collège de Terrebonne, mais son testament n'en fait pas mention !) D'autres veulent faire valoir leur personnalité nouvelle en portant des vêtements bien coupés et coûteux. D'autres recherchent un cadre nouveau à leur réussite, en construisant ou en achetant des demeures somptueuses. D'autres s'entourent de collections d'œuvres d'art et de livres qu'ils font réunir par un antiquaire ou par un tiers qui a la réputation de s'y connaître. D'autres s'intéressent ouvertement à des œuvres afin qu'on parle de leurs générosité. D'autres, enfin, ne peuvent s'empêcher d'aimer à ce point l'argent qu'ils font certains actes frisant la dureté. Dans la vie de Masson, il y a un peu de tout cela. Il a beaucoup travaillé, il a mis de côté pas mal d'argent et il a été à la fois généreux et assez serré. Enfin, par son testament de 1845, il s'est efforcé de garder à ses enfants la fortune qu'il avait accumulée à travers une vie de labeur. Il y réussira en constituant une substitution : source de critiques de la part des intéressés, mais aussi de continuité, ce qu'a voulu le *de cuius*. Précisément, à cause de tout cela, il me paraît avoir été un type humain intéressant, et c'est comme tel que j'ai voulu le présenter dans un premier volet du triptyque.



Joseph Masson meurt du typhus en 1847. Il a 56 ans. On l'enterre à Terrebonne. Plus tard, ses restes seront mis dans la crypte de l'église Saint-Louis. Ils y reposent avec ceux de sa femme, au-dessous du banc du seigneur, sous une

¹ Il y a le don qu'à fait Peter McGill pour la fondation de McGill College. Il y a aussi tous ceux qui lèguent des sommes importantes aux congrégations religieuses ou à leur église. Mais ne sont pas des fondations au sens actuel.

dalle de pierre.¹ Une inscription très sobre rappelle ce que tous deux ont été. À côté, il y a la terre battue, au-dessus les poutres qui soutiennent le plancher de l'église. Et tout autour, des monuments de taille réduite à cause de l'espace disponible, qui rappellent le souvenir des autres membres de la famille. Ce serait triste, si le nom ne se perpétuait ainsi dans cette plaque funéraire et, surtout, dans le testament qui, en créant la substitution, a assuré la pérennité de la famille et de la fortune. C'est ce qu'avait voulu son fondateur, qui aimait les choses stables. C'est aussi ce que, plus tard, ont accepté les héritiers qui, en ne demandant pas la séparation des biens le moment venu, ont évité que le fonds ne soit jeté aux quatre vents et, peut-être, gaspillé à jamais.

C'est ainsi que l'œuvre principale de Joseph Masson, celle qui a le plus duré, c'est peut-être la substitution qu'il a créée en 1845, date où il a signé son testament.²



Il n'a guère été question jusqu'ici de Marie-Geneviève-Sophie Raymond³, que Joseph Masson épousa à La Prairie de la Magdeleine, le 6 avril 1818 ; avril et non juin, mois de l'hyménée au Canada français. C'est que le commerce auquel Joseph Masson est associé fonctionne à plein rendement dès que la navigation reprend dans le fleuve.

Comme dans les contes de fée, ils eurent beaucoup d'enfants, qui vinrent avec régularité de 1819 à 1840, à un moment

¹ L'église qu'a connue Joseph Masson était moins grande que l'actuel temple de la rue Saint-Louis ; mais comme elle était plus jolie ! Dotée d'une curieuse façade, elle avait la grâce d'un paravent déployé. Elle était au tournant de la rivière à Terrebonne.

² Chose assez curieuse, un peu plus tôt, Louis-Philippe d'Orléans créa une substitution avant de monter sur le trône de France. Il a vécu en Angleterre. Il ne sait pas ce que réserve l'avenir à ses enfants. Aussi imagine-t-il que les sommes accumulées seront réparties entre les héritiers de la cinquième génération. Elles résistèrent au temps mais mal à une assez mauvaise administration, me dit une des héritières avec qui je causais du sujet à la sortie du *Théâtre de Dix Heures*, où nous avions bien ri pendant deux heures.

³ Une étude comme celle-ci serait incomplète si on ne se rendait compte du rôle joué par une personnalité aussi forte dans la famille Masson.

où la loi de l'Église est souveraine dans l'alcôve.¹ Il en meurt quatre en bas âge, avec cette dureté de l'époque. La mortalité chez les enfants est terrible à ce moment-là, même dans les familles où on peut se permettre les soins les plus avancés. Or, hélas ! ils le sont encore bien peu au Bas-Canada comme ailleurs.

Sophie Raymond est fille d'un marchand de La Prairie, appelé Jean-Baptiste Raymond. Comme beaucoup d'autres commerçants, celui-ci fait une fugue du côté de la politique. De 1800 à 1808, il est député de Huntingdon. Il a quelques biens et, entre autres, une grande maison qui sera connue longtemps sous le nom de Manoir Pinsonneault.² C'est de là, sans

37

¹ Les Masson ont eu douze enfants. A la mort du père, en 1847, huit sont vivants, dont cinq sont mineurs. Les enfants majeurs sont Joseph-Wilfred-Raymond, négociant, (né le 20 mars 1819), Marie-Adélaïde-Elodie (née le 15 juillet 1824) qui a épousé Martin-Edouard Bossange, négociant à New-York, Isidore-Candide-Edouard, marchand, né le 4 mai 1826. Les mineurs sont Jean-Paul-Romuald, né le 6 février 1832, Louis-François-Roderick, né le 6 novembre 1833, Charles-Germain-Henry, né le 31 janvier 1836, Louis-Hugh-Robertson, né le 6 février 1838, Marie-Catherine-Sophie-Angéline, née le 27 mars 1840.

Wilfred s'associera à J.-B. Bruyère. Quant à Edouard, qui fit ses études en partie à Paris, « (Il) fut l'un des hommes les plus spirituels, les plus aimables et les plus prodigues de son temps » écrit L. O. David dans ses « Souvenirs et Biographies » (Page 71. Chez Beauchemin Ltée, 1911.). A Roderick, il rend ce témoignage :

« On ne peut faire ce reproche à Rodrigue Masson ; il a su profiter de l'éducation et de la fortune que son père lui a données et des talents dont la Providence l'a doué, pour être utile à son pays.

Il a été député, ministre à Ottawa, lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; il est maintenant sénateur et membre du Conseil de l'instruction publique. Il a rempli toutes ces charges avec honneur pour lui et ses compatriotes. Quoique sincèrement conservateur, il n'a pas craint, en différentes circonstances, de manifester une parfaite indépendance de caractère à l'endroit de son parti.

Ses adversaires cependant prétendent que, vu sa fortune et son influence, il n'a pas été aussi indépendant qu'il aurait dû l'être dans l'intérêt de ses compatriotes. Il s'est tu quelquefois, mais il n'a pas protesté, il a laissé faire, il s'est lavé les mains. » Ce qui est, en passant, le coup de griffe de celui qui est de l'autre côté de la barrière.

Elodie vécut à New-York avec son mari, Martin-Edouard Bossange, qui y avait un commerce de livres, jusqu'au moment où ils revinrent en France. Sa sœur Sophie y fit ses études et elle épousa plus tard un Français d'excellente famille. Plus tard aussi, c'est Hector Bossange qui accueillit Crémazie en fuite, dans son château d'abord, puis dans son établissement de Paris jusqu'au jour où la librairie Hector Bossange fit faillite. En 1875, on retrouve Crémazie chez le fils d'Hector Bossange (Gustave) qui a une agence maritime au Havre. Le 17 janvier, il y meurt. (Crémazie, par Michel Dasseville aux Editions Fidès. P. 22 et 23.)

² Pinsonneau ou Pinsonnaut, suivant la fantaisie de chacun et les époques.

doute, que viendra le goût de la seigneuresse Masson pour les grandes et nobles maisons. Elle en fera construire une à Terrebonne après la mort de son mari. Pour les gens du cru, la belle demeure deviendra bientôt le Château Masson dans les conservations comme dans les actes notariés.¹ Son père avait eu aussi une seigneurie lointaine, qui comprenait le lac Matapédia et une lieue de tour. Après la mort de l'aïeul, Jean-Baptiste Raymond l'avait vendue pour une bouchée de pain, à une époque où la terre de ce côté ne valait pas grand chose.² À sa mort, il laissa quelque argent puisque chacun de ses enfants devait recevoir la somme de 500 livres.³ Remariée, sa veuve ne la paiera pas à Madame Masson, tant que le mari de celle-ci ne l'eût poursuivie au nom de sa femme.⁴

Geneviève-Sophie a été élevée dans un milieu que Joseph Masson n'a pas connu dans sa jeunesse. Elle en a gardé d'excellentes manières et un goût du faste, qui se traduit du vivant de son mari par un certain nombre de choses auxquelles lui n'aurait sans doute pas songé. Avoir des armes et une devise, puis une bibliothèque, réunie par les soins de Louis-Joseph Papineau au cours de son séjour en Europe, l'idée ne lui en serait sûrement pas venue, car il avait plus l'habitude des livres de comptabilité que des œuvres des grands écrivains. On n'était pas encore à l'époque où les hommes d'affaires comme Van Horne, Strathcona, Allan et L. J. Forget, à l'instar des grands *business men* d'outre-frontière, accumulaient des collections de peintures, s'arrêtant brusquement, il est vrai, avec les impressionnistes.

¹ Père Brouard dans la *Revue de Terrebonne* du 18 juin 1965 et le Père Léo Boismenu dans « Les Étapes d'un Manoir Canadien ».

² Voir J. J. Lefebvre. Etude sur Jean-Baptiste Raymond, parue dans le B.R.H. Vol. 58. P. 59 et suivantes.

³ J. J. Lefebvre. Ibid. P. 69.

⁴ Ce qui est un autre exemple de ce goût du procès qu'ont nos ancêtres. *Qui a terre a guerre*, dit un vieux dicton. Le Canadien saisit toutes les occasions que la chicane lui présente.

Dans la maison, Madame Masson crée une atmosphère qui, sans elle, n'aurait sans doute pas existé. Dans la famille, on semble en avoir gardé le pénible souvenir d'une aïeule envahissante, assez dure, accordant au protocole familial une importance de tous les jours. Mais cette atmosphère, n'était-ce pas celle que Galsworthy a décrite dans certains de ses livres ; n'est-ce pas aussi celle que la reine Victoria avait imposée à son entourage après la mort du Prince Albert ? N'est-ce pas la Reine qui, durant ses dernières années, recommandait à ses ministres de ne pas tenir le prince héritier au courant de toutes les affaires du pays ? Il parle trop, disait-elle. Et, cependant, comme il semble sage et prudent quand, sa mère disparue, il prend en main les rênes de la monarchie et du royaume.

Madame Masson fait donner la meilleure instruction à ses enfants¹ et, surtout, à l'un des fils, Louis-François Roderick, qui, né en 1833, jouera un certain rôle plus tard dans la politique canadienne. Sous l'influence de sa femme, sans doute, Joseph Masson l'avait envoyé à un moment donné, chez les Jésuites des États-Unis. Il y a une lettre de Mgr Ignace Bourget, adressée au Provincial des Jésuites à Georgetown, qui est à la fois amusante, assez naïve et bien caractéristique. L'Évêque lui présente « l'un de nos plus notables citoyens, l'honorable J. Masson qui désire lui confier l'un de ses fils pour qu'il reçoive une éducation qui conviendra au rang élevé que cet enfant doit occuper dans le monde. »² L'enfant a alors dix ans. Par la suite, Roderick Masson terminera ses études à Saint-Hyacinthe, après la mort de son père, sans doute sous l'influence de Madame Louis-Joseph Papineau, qui est l'amie de sa mère. Il fera sa cléricature chez George-Étienne Cartier, sera ministre, sénateur, puis lieute-

¹ Deux étudieront en France, Edouard et Sophie, quand l'une des filles de Joseph Masson aura épousé Martin-Edouard Bossange

² *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1948-49*. Vol. 29. v. 3. P. 59. Lettre du 2 mai 1843.

« venait à confesse » à notre curé, le Révérend Messire Norbert Lavallée ». Le souvenir est joli. Il confirme ce qu'évoque l'assez beau portrait de Théophile Hamel dont j'ai parlé déjà. Geneviève-Sophie Masson y fait très grand bourgeois, confite en dévotions et bonne œuvres, mais, à l'esprit ouvert, qui sait ce qu'elle veut et le veut bien. Elle a traité parfois son seigneur et maître un peu à la fourche, ai-je dit irrévérentieusement. C'était sans grand risque, car un contrat de mariage sous le régime de la communauté de biens, soumis aux acquêts il est vrai¹, réglait à l'avance le partage des biens, même si certains des survivants par la suite en mirent la valeur en doute.² Ce qui entraîna une brouille et ce qui explique certains dons à des communautés religieuses plutôt qu'à la famille, à la mort de la Seigneuresse.

La maîtresse de céans a apporté, dans la vie familiale, une dignité et une correction qu'elle n'aurait peut-être pas connue si Joseph Masson eût épousé une fille de son milieu. Je crois qu'on doit l'admettre. C'est ainsi que, souvent, la femme exerce sur son mari une influence heureuse par l'atmosphère qu'elle crée et par certaines de ses exigences. Qu'on sourie en songeant que la seigneuresse avait fait accepter une devise et des armes à son mari ou que son goût du faste ait pu amuser ou étonner à l'époque, tout cela est bien indifférent. Ce qui compte, c'est qu'elle ait contribué à élever son mari et ses enfants dans l'échelle sociale. Que son mari ait réussi est une chose, qu'elle ait réussi elle-même à classer et à former sa famille en est une autre, qui est son œuvre.



¹ Contrat reçu par son beau-frère, Paul-Théophile Pinsonaut, notaire, le 6 avril 1818.

² Ainsi, dans l'« acte de liquidation et partage de la communauté » (daté du 11 avril 1848, minute n° 190), Me Girouard note l'intention des héritiers de contester le contrat de mariage qui établit la communauté de biens. Pages 7 et 10. Ce qui entraîne moult consultations et avis donnés par les avocats les plus en vue de Montréal et de Québec, comme nous l'avons vu précédemment.



Et c'est ainsi que se termine l'histoire d'un jeune homme pauvre, qui n'a rien à voir avec celle que racontera plus tard Octave Feuillet. Joseph Masson s'enrichit non en épousant une fille riche, mais par son propre effort et son intelligence. Il assura une fortune à sa famille, en créant une substitution qui a duré comme ne durent guère les choses dans cette terre d'Amérique où tout ou presque tout est éphémère. C'est peut-être cela qu'il faut noter avant de terminer le premier volet de ce triptyque.¹

43

¹ Je tiens à remercier ceux qui ont bien voulu m'aider à réunir la documentation qui m'a permis d'écrire cette étude. Je pense, en particulier, à M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste au palais de justice de Montréal, à M. A. Despatie de Terrebonne, qui m'a mis sur la piste de plusieurs documents intéressants, à M. Jean-Raymond Denault de Montréal également, à Mademoiselle Marie Baboyan de la Bibliothèque Municipale, à Madame Juliette Bourque d'Ottawa et à ceux qui, à la Bibliothèque Nationale, m'ont autorisé à consulter le fonds Masson, avec d'autant plus d'intérêt qu'ils m'ont mieux guidé. Je ne voudrais pas oublier le Père Brouard, dont j'ai parlé déjà et dont la documentation m'a été précieuse. G.P.

**PLUS PRÉSENTE,
PLUS EFFICACE,
DANS LA VIE DE CHACUN**



L'Union Canadienne

Compagnie d'Assurance

**VIE - INCENDIE - AUTOMOBILE - VOL - FIDÉLITÉ
RESPONSABILITÉ - MULTI-RISQUES - CAUTIONNEMENT**

Siège social: Québec

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
***S*tanstead & *S*herbrooke**

Siège Social - Sherbrooke, Québec

FONDÉE EN 1835

Tableau de croissance

	Primes Brutes Souscrites	Primes Nettes Souscrites	Réserve de Primes Non Acquises	Actif
1969	\$6,002,727	\$3,730,321	\$2,186,234	\$6,694,219
1968	5,254,152	3,271,035	1,951,085	6,578,074
1967	4,673,497	3,217,319	1,947,662	6,025,036
1966	4,507,559	3,304,276	1,857,279	5,477,278
1965	3,705,507	2,168,702	1,444,882	4,793,337
1964	3,168,696	1,851,133	1,310,017	4,205,638
1963	2,722,675	1,683,703	1,130,057	3,501,663
1962	2,202,350	1,148,511	897,842	3,147,633
1961	2,090,170	1,137,527	906,758	3,036,994
1960	2,093,965	1,154,997	915,295	2,903,259
1959	2,105,755	1,114,753	867,158	2,720,331
1958	1,973,111	1,071,378	812,935	2,582,013

Surplus pour la protection des assurés : \$1,642,182

J. P. GAUTIER, Président et Directeur Général

SUCCURSALES

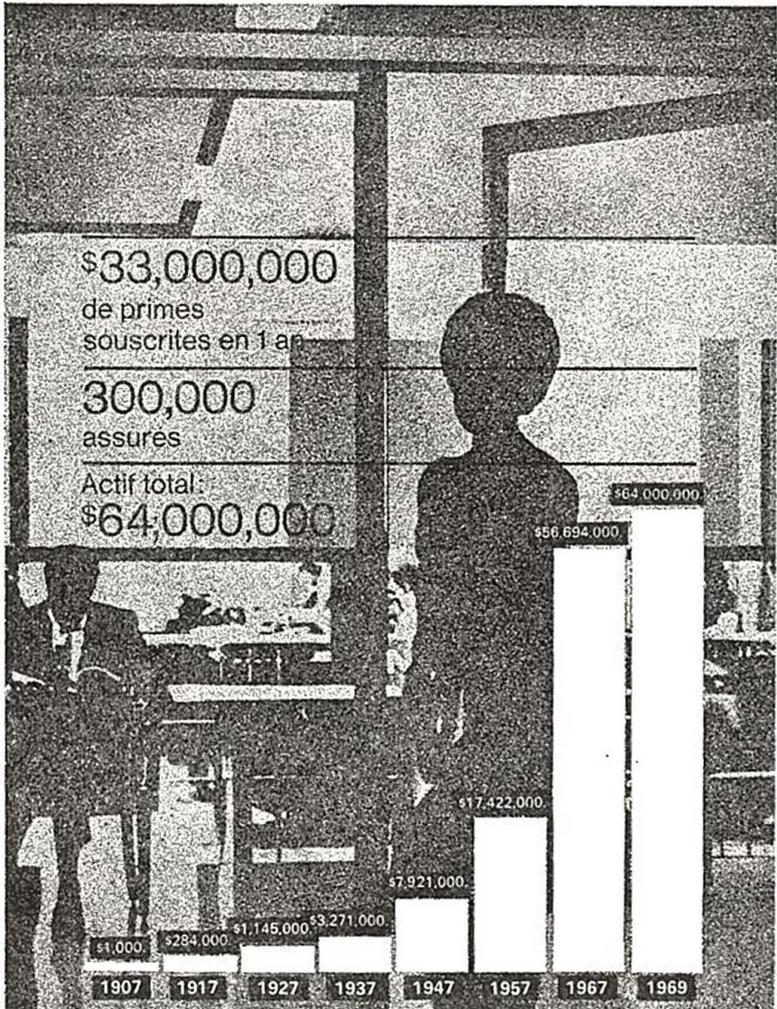
Montréal - Suite 201, Place du Canada

Québec - - - 580, Grande Allée Est

Toronto - - - 20, rue Eglinton Est

Vancouver - - - 5655, rue Cambie

Les résultats 1969 du
GROUPE COMMERCE
 confirment votre confiance!



LE GROUPE Commerce

COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES *Siège Social St-Hyacinthe, Qué.*
 GÉNÉRALE DE COMMERCE — CANADIENNE MERCANTILE — CANADIENNE NATIONALE

MARTINEAU, WALKER, ALLISON, BEAULIEU PHELAN & MacKELL

Avocats

3400 Tour de la Bourse - Place Victoria
Montréal (115)

Le bâtonnier JEAN MARTINEAU, c.c., c.r.

GEORGE A. ALLISON, c.r.

CHARLES A. PHELAN, c.r.

ANDRÉ J. CLERMONT

ROBERT A. HOPE

J. LAMBERT TOUPIN

F. MICHEL GAGNON

C. STEPHEN CHEASLEY

JAMES A. O'REILLY

JACK R. MILLER

MICHEL LASSONDE

JEAN S. PRIEUR

JEAN L. C. AUBERT

JAMES G. WRIGHT

ANDRÉ J. THERRIEN

STEPHEN HELLER

ROBERT H. WALKER, c.r.

ROGER L. BEAULIEU, c.r.

PETER R. D. MacKELL, c.r.

JOHN H. GOMERY

MAURICE E. LAGACÉ

BERTRAND LACOMBE

EDMUND E. TOBIN

RICHARD J. F. BOWIE

ROBERT P. GODIN

BRUCE CLEVEN

SERGE D. TREMBLAY

MICHAEL P. CARROLL

CLAUDE H. FOISY

CLAUDE LACHANCE

MAURICE FORGET

PÉRRETTE RAYLE

avocat-conseil :

L'HONORABLE ALAN A. MACNAUGHTON, c.p., c.r.

Téléphone : 878-1971

Adresse télégraphique "CHABAWA"

GÉRARD PARIZEAU, LIMITÉE

Courtiers d'assurances agréés

Étude et administration de portefeuilles d'assurances

410, RUE SAINT-NICOLAS - MONTRÉAL - 842-3451

Michel PARIZEAU

Gérard PARIZEAU

Gérald LABERGE

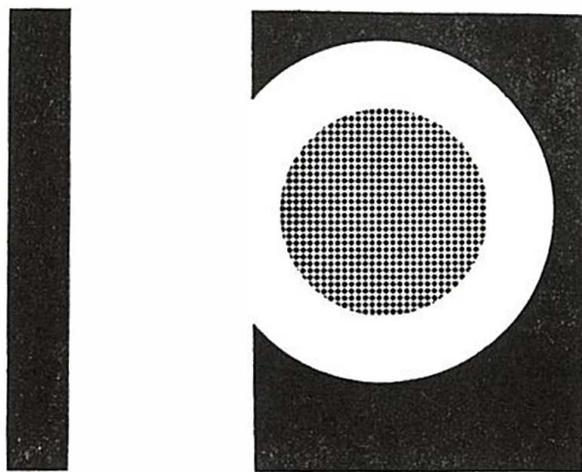
Marcel MASSON

Gérard WHITE

André TOWNER

Pierre CHOUINARD

LE GROUPE



PRÉVOYANTS

ASSURANCE-VIE - ASSURANCE GÉNÉRALE

Siège social :

801, RUE SHERBROOKE EST - MONTRÉAL

**ENTIÈREMENT CANADIENNE
ET VRAIMENT DIGNE DE CONFIANCE**

Economical
COMPAGNIE MUTUELLE
D'ASSURANCE

DOMICILES

AUTOMOBILES

COMMERCES

FONDÉE EN 1871

ACTIF: PLUS DE \$30,000,000

SIÈGE SOCIAL — KITCHENER, ONTARIO

Succursales

VANCOUVER

LONDON

EDMONTON

OTTAWA

WINNIPEG

MONTRÉAL

TORONTO

MONCTON

HAMILTON

HALIFAX

GUY LACHANCE, A.I.A.C.

W. W. FOOT, F.I.A.C.

Directeur de la succursale du Québec

Président

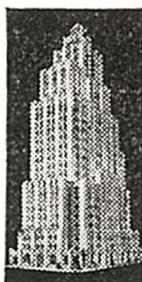
276, rue St-Jacques ouest

Siège social

Montréal, P.Q.

Kitchener, Ontario

Siège social:
Édifice de La Prévoyance



507, place d'Armes,
Montréal

EN ASSURANCE GÉNÉRALE,

La Prévoyance dépasse 90% des compagnies
quant au chiffre d'affaires réalisé au Canada.

EN ASSURANCE-VIE,

La Prévoyance dépasse 80% des compagnies
quant au volume d'affaires en vigueur dans le Québec.

*Les progrès rapides et constants de La Prévoyance
signifient à la fois compétence et expérience.*

Vous pouvez compter sur

LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN ADMINISTRATION

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES offre à l'intention des adultes plusieurs programmes d'études dans les domaines de l'administration.

I - A ceux qui détiennent déjà un diplôme universitaire, l'Ecole offre des programmes d'études conduisant à:

- un diplôme en sciences administratives
- un certificat en recherche opérationnelle

II - Aux cadres de l'entreprise qui veulent se perfectionner, l'Ecole offre aussi des sessions d'études sur les différentes fonctions de l'entreprise. Ces cours se présentent sous forme de cours réguliers, de sessions intensives, de séminaires, etc.

- Administration de l'entreprise
- Administration du marketing
- Administration de la vente
- Cours de perfectionnement en administration

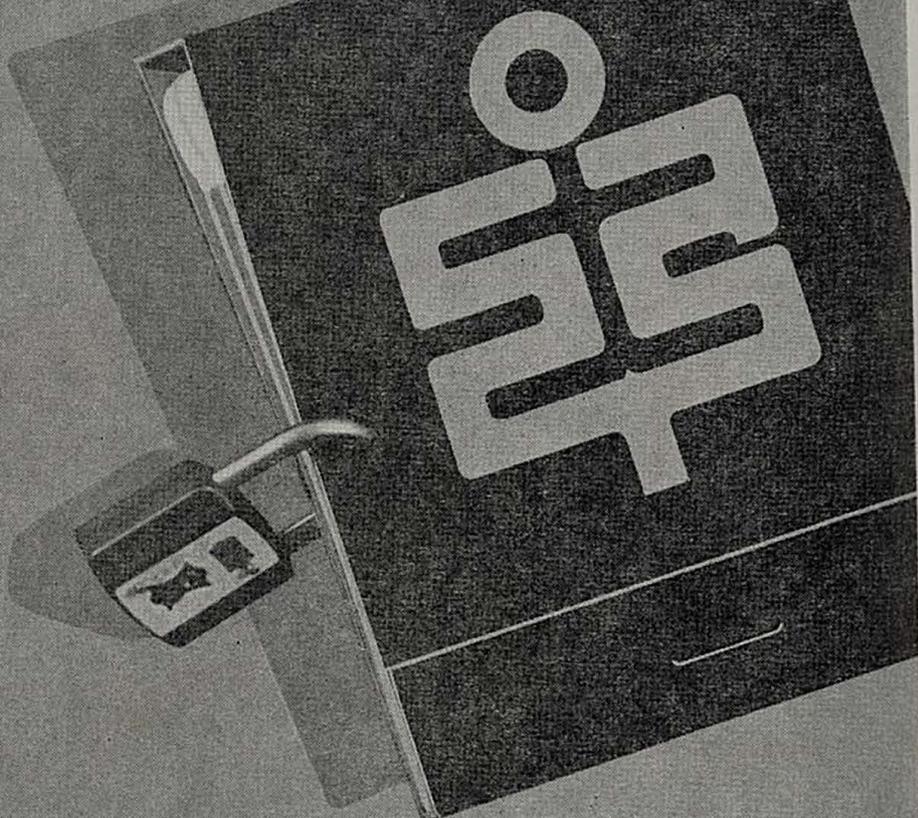
III - A ceux qui, sans détenir un diplôme universitaire, veulent se donner une formation en administration, l'Ecole offre un programme d'études conduisant à un certificat en sciences administratives.

IV - A ceux qui recherchent une formation professionnelle, l'Ecole offre des programmes d'études en collaboration avec plusieurs grandes associations professionnelles qui évoluent dans l'une des fonctions de l'administration.

Pour plus de renseignements sur ces cours, communiquer avec

LE SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE MONTRÉAL
5255, avenue Decelles, Montréal (250e)
Tél.: 343-4440

**NE JOUEZ PAS
AVEC LE FEU**



ASSUREZ-VOUS



LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

vous protège

INCENDIE/RESPONSABILITÉ CIVILE/VOL/ASSURANCE COMBINÉE POUR MAISON D'HABITATION
RESPONSABILITÉ PERSONNELLE/RESPONSABILITÉ PATRONALE/GARANTIE FIDÉLITÉ GLOBALE/AUTOMOBILE